Health Canada Santé Canada

Family Violence Initiative
Initiative de lutte contre la violence familiale

The Family Violence Initiative

Year Five Report

December 2002

Canada

To obtain more information on family violence, including the Family Violence Initiative, contact the National Clearinghouse on Family Violence at the following address:

National Clearinghouse on Family Violence
Health Canada
Population and Public Health Branch, Centre for Healthy Human Development
Address Locator: 1907D1
7th Floor, Jeanne Mance Building, Tunney's Pasture
Ottawa Ontario K1A 1B4
Telephone: (613) 957-2938 or 1-800-267-1291 Fax: (613) 941-8930
FaxLink: (613) 941-7285 or 1-888-267-1233
TTY: (613) 952-6396 or 1-800-561-5643
Internet home page: http://www.hc-sc.gc.ca/nc-cn
Email: National_Clearinghouse@hc-sc.gc.ca

Many of the reports and resources referred to in this Report can be obtained, free of charge, from the National Clearinghouse on Family Violence.

To obtain additional information on related programs of departments, agencies or Crown corporations participating in the Family Violence Initiative, visit each department's Web site.

Canada Mortgage and Housing Corporation	**http://www.cmhc-schl.gc.ca**
Citizenship and Immigration Canada	**http://www.cic.gc.ca**
Correctional Service of Canada	**http://www.csc-scc.gc.ca**
Department of Canadian Heritage	**http://www.pch.gc.ca**
Department of Justice Canada	**http://www.canada.justice.gc.ca**
Department of National Defence	**http://www.dnd.ca**
Health Canada	**http://www.hc-sc.gc.ca**
Human Resources Development Canada	**http://www.hrdc-drhc.gc.ca**
Indian and Northern Affairs Canada	**http://www.inac.gc.ca**
Royal Canadian Mounted Police	**http://www.rcmp-grc.gc.ca**
Statistics Canada	**http://www.statcan.ca**
Status of Women Canada	**http://www.swc-cfc.gc.ca**

Cat. No. H72-2/2004
ISBN 0-662-68032-4

104-07307/

ADDENDUM

Please note the following edits have been made to the formatting of the *Family Violence Initiative: Year Five Report, December 2002* since it was distributed to Ministers.

- Endnote number 124, referring to the 2001 Speech from the Throne, had been deleted from a previous version of the report. It has been added and the remaining endnotes (previously numbered 124 through 127) have been adjusted to match the endnote numbers in the text.

- The PROTECTED designation has been removed from the footer of the report.

In addition, the following text serves as clarification of the text on p. 30 of the Report:

> By 2002, Indian and Northern Affairs Canada (INAC) provided over $40 million in operational funding to 39 First Nation shelters. First Nation shelters assisted an annual average of 3,700 people from approximately 200 First Nation communities between 1997/98 to 2001/02. Locating shelters within First Nation communities has improved First Nation people's access to culturally appropriate services and provided a viable option for victims of family violence within their respective communities. For further information about INAC's Family Violence Prevention Program, please contact the INAC office in your region or the Social Services and Justice Directorate at INAC headquarters.

Executive Summary

INTRODUCTION

The *Family Violence Initiative Year Five Report* presents an overview of the achievements of the federal investment in family violence prevention for the fiscal period April 1997 to March 2002. It provides:

- ☐ an overview of the Family Violence Initiative;
- ☐ a synthesis of the performance results in relation to identified key results from April 1997 to March 2002, based on departmental performance reports, commissioned case studies, evaluation and review information; and
- ☐ an overview of "the road ahead" for the Family Violence Initiative for the period beginning April 2002.

BACKGROUND

The Family Violence Initiative, launched in 1988, is a long-term federal commitment to a long-term societal problem with myriad social, justice, and health dimensions. Since 1996, the Family Violence Initiative has been an ongoing commitment providing annual funding of $7 million to be shared among seven departments as a supplement to expenditures from their ongoing budgets that they and other departments, agencies and Crown corporations make to address the issue. This is used to coordinate the Family Violence Initiative, collect national data, address identified gaps and operate the National Clearinghouse on Family Violence. Several programs developed in previous phases of the Family Violence Initiative were integrated into ongoing departmental programming and budgets.

MANDATE

The 1997/98 to 2001/02 mandate of the Family Violence Initiative has been to:

- ☐ promote public awareness of the risk factors of family violence and the need for public involvement in responding to the problem;

- ☐ strengthen the ability of the criminal justice and housing systems to respond to the problem; and
- ☐ support data collection, research and evaluation efforts to identify effective interventions.

MANAGEMENT

The Family Violence Initiative is horizontally managed to ensure a shared federal perspective, foster collaboration, create partnerships and provide opportunities for joint action, thereby enhancing the federal capacity to achieve results. Health Canada leads the Family Violence Initiative. Twelve departments, agencies and Crown corporations take part. Of these, Canada Mortgage and Housing Corporation, the Department of Canadian Heritage, the Department of Justice Canada, Health Canada, the Royal Canadian Mounted Police, Statistics Canada and Status of Women Canada share the annual $7 million and also apply funds that were integrated into departmental budgets. Citizenship and Immigration Canada, Correctional Service of Canada, the Department of National Defence, Human Resources Development Canada and Indian and Northern Affairs Canada apply funds from within their departmental budgets.

The Family Violence Initiative works with provincial and territorial levels of government, First Nations, non-governmental organizations and a range of other stakeholders. Without the participation, cooperation and collaboration of these other players, many federal departments would be unable to undertake family violence activities or deliver programs.

STATISTICAL HIGHLIGHTS

Family violence — which includes a range of abusive behaviours that occur within relationships based on kinship, intimacy, dependency or trust — continues to be a disturbingly commonplace occurrence in the lives of Canadians through all life stages. During the five years prior to the 1999 General Social Survey (GSS), 8% of women (690,000) and 7% of men (549,000) who had a current or former partner reported at least one incident of violence — ranging from threats to sexual assault.[1] In 1998, the Canadian Incidence Study (CIS) of Reported Child Abuse and Neglect, found a rate of almost 10 substantiated cases of child maltreatment for every 1,000 children in Canada.[2] Family members or other relatives were the alleged perpetrators in the vast majority (93%) of substantiated maltreatment.[3] Approximately 7% of older adults reported that they had experienced some form of emotional or financial abuse by an adult child, spouse or caregiver in the five years prior to the 1999 GSS.[4] Aboriginal women and men experience higher levels of spousal violence, compared with non-Aboriginal peoples (20% compared with 7%). Aboriginal women were twice as likely as Aboriginal men — and three times more likely than non-Aboriginal women and men — to report having been assaulted by a current or former spouse during the five-year period prior to the 1999 GSS.[5]

With increased knowledge about the dynamics and consequences of family violence, new issues of concern have emerged — relating to the various forms, contexts and consequences of family violence. These highlights reinforce the need to focus even more intensely on factors that contribute to the problem and on effective strategies to prevent and respond to it. One of the most pressing challenges is finding ways to address family violence issues in a manner appropriate to the experiences, circumstances and needs of Canada's diverse population and communities.

ACHIEVEMENTS: PERFORMANCE RESULTS HIGHLIGHTS

While it is clear that reducing family violence will take time, the Year Five Report shows that the Family Violence Initiative met its performance expectations for the reporting period. As a result, there have been advancements in the creation of a coordinated and increasingly collaborative approach to family violence. Highlights are presented below.

Performance Result: Effective, Efficient and Coordinated Federal Policy Development and Programming on Family Violence Issues

Over the past five years, the Family Violence Initiative achieved tangible success in advancing national coordination and collaboration on family violence policy and program development. Engaging in a continuing policy dialogue with provincial and territorial counterparts — including multilateral and bilateral efforts — has proven beneficial in areas such as advancing criminal law reform and researching, implementing and evaluating related policies and practices; fostering information exchange and knowledge transfer in areas such as the health consequences of family violence; developing strategies and policy frameworks to address specific forms of family violence (such as violence and the girl child); and developing federal-provincial-territorial partnerships to build or enhance existing shelters for victims of family violence.

The Family Violence Initiative continued to play a lead role in expanding the information base on family violence, through the development of national data, policy relevant research and evaluation needed to assist policy makers. Through the federal investment in national data collection, Canadians now have access to trend data on spousal violence, national baseline data on maltreatment and neglect reported to child welfare agencies, and information on violence against older adults. Baseline information on public attitudes on family violence issues has been created. These information sources widely inform policy development across all levels of government. Independent policy relevant research funded by the Family Violence Initiative also made important contributions to community and national level policy dialogue.

> *These performance results indicate that there is a continuing need — and demand for — credible and timely information on family violence, particularly for information that sheds light on the forms, dynamics and consequences of family violence, as well as information to fill gaps in understanding the particular experiences, concerns, and needs of special populations with respect to family violence issues. There is a continuing demand for policy relevant research and evaluations related to family violence issues. Such information also contributes to increased public awareness and understanding of family violence issues.*

Performance Result: Enhanced Prevention and Improved Community Response and the Development and Implementation of Community Activities

Strengthened Community Response

Over the past five years, the Family Violence Initiative made important inroads in enhancing the effectiveness of family violence prevention and responses through its multi-faceted research, evaluation and knowledge synthesis activities. These activities provided valuable information that contributed to improvements in policies, programs and practice in various sectors including health, social services, justice and housing and across all levels of government. The Family Violence Initiative supported a range of community activities that contributed to community capacity, networks and partnerships to address family violence. This included the production and provision of accessible resources and tools.

The Family Violence Initiative supported Aboriginal communities (on- and off-reserve) in their efforts to address family violence issues through a variety of means, including the use of holistic approaches that emphasized — among other things — the importance of teaching traditional values, culture and practices.

> *These performance results suggest that efforts to research, test and improve the effectiveness of family violence prevention and responses should be ongoing, and that more emphasis on learning and information sharing could result in greater cross-fertilization of ideas and approaches. They also underscore the importance of community-driven approaches to family violence, particularly in relation to Aboriginal communities on- and off-reserve, rural and remote communities and ethnocultural communities and in relation to addressing the needs of specific populations such as persons with disabilities.*

Strengthened Ability of the Shelter System to Respond to Family Violence

Improvements to the shelter system — a vital part of the response to family violence in Canada — were achieved with support from the Family Violence Initiative and other sources of funding, including the National Homelessness Initiative. Highlights include:

- Fifty new shelters with 677 additional units were created and 380 existing shelters with 2,100 units in family violence shelters were repaired or improved. Shelter clients identified shelter enhancements as a "success factor" in terms of helping them address their family violence situations. Enhancements also enabled shelters to better meet the needs of children and to improve access for persons with disabilities.
- Fourteen new shelters were built in First Nations communities from 1997/98 to 2001/02. There are now some 50 shelters and related services available to victims of family violence residing in First Nations communities. An Aboriginal Circle Against Family Violence, comprised of shelter representatives, was founded to address family violence issues in Aboriginal communities.

These performance results indicate that the Family Violence Initiative contribution to the Shelter Enhancement Program had positive impacts on strengthening and expanding the shelter system. At the same time, there is a continuing need for repairs and enhancements in existing shelters (in 2001, repairs and enhancements are estimated to cost $27 million). There is a continuing need for additional units or shelters in Canada in general and for many First Nations communities and for youth.

Strengthened Criminal Justice System Response

Over the past five years, important shifts in how the criminal law addresses family violence have occurred. Key amendments to the *Criminal Code* significantly improved the criminal justice legal framework for addressing family violence by offering better protection for the safety and security of victims; improving the protection of children from sexual exploitation; strengthening sentencing provisions (such as including a requirement that courts take into account the abuse of a spouse or a child as an aggravating factor in sentencing); and refining penalties related to the anti-stalking legislation created in 1993 (offence of criminal harassment). These efforts are the result of enhanced cooperation, coordination and collaboration with provincial and territorial officials to research, assess and evaluate the effectiveness of new legislative provisions and develop and implement appropriate instruments and measures to enhance the administration of justice in family violence cases. Efforts to provide public legal education and information on family violence in languages other than English or French, as well as innovative projects to reach Canadians living in rural areas, have had some positive impacts.

Over the past five years, empirically-based family violence prevention and treatment programs for federal offenders have been developed, tested and implemented, with preliminary evaluations showing promising results. Ongoing family violence awareness and training for criminal justice personnel, including the Royal Canadian Mounted Police and military police as well as others, increased the capacity of the criminal justice system — and its intersectoral partners — to respond effectively to family violence.

These performance results underscore the importance of continuing collaborative efforts to enhance the responsiveness of the criminal justice system and other legislative measures to current and emerging family violence issues.

Performance Result: Increased Public Awareness of Family Violence and Reduced Tolerance for Family Violence

Public awareness survey information collected in 2002 indicates that, consistent with the federal definition of family violence, Canadians define family violence in broad terms to include violence among immediate family members, including parent-adult child relationships, and most include violence occurring within relationships of trust. More than three quarters of Canadians believe that family violence should be an *urgent priority* for the federal government as well as at the community level.

Over the past five years, the Family Violence Initiative promoted public awareness of family violence by providing Canadians with information about the risk factors associated with family violence, the systemic factors that underlie it, the varied social, health, and economic consequences of violence, and insight into how to prevent violence and better protect victims when violence occurs. Much of this information is disseminated or made accessible to Canadians through the National Clearinghouse on Family Violence. The Family Violence Initiative also created opportunities to stimulate public discussion and dialogue, including efforts directed to groups such as health and social service professionals and specific populations.

The importance of community engagement as a public awareness strategy was underscored by the results of a partnership with ethnic broadcasters and ethnocultural communities to raise awareness of family violence among ethnocultural communities in Canada. An evaluation confirmed that ethnic media are an effective way to reach specific communities and this approach can be used by other Family Violence Initiative departments to reach beyond linguistic and cultural barriers.

The performance results suggest multi-faceted efforts to increase public awareness are having an effect on public awareness of family violence issues and are contributing to reduced tolerance for family violence in Canadian society. Both nationally driven efforts aimed at specific audiences, such as professionals, and at the general population, and community-driven efforts which engage community members in the design, development and delivery of public awareness messages, are important. The performance results also suggest that a mix of information promotion, information technologies and dissemination strategies can broaden reach and increase public awareness and understanding of family violence. That is, better results are possible when information dissemination is comprehensive and actively promoted, targeted and shared through interactive methods, such as group discussions, workshops and training sessions.

Performance Result: Reduced Occurrence of Family Violence

The Family Violence Initiative continues to take significant steps toward its overarching, long-term key result of reducing occurrence of family violence. Over the past five years, together, all of the Family Violence Initiative activities helped to raise public awareness of family violence; improve the national information base; create and ensure access to knowledge, tools and resources; and implement specific reforms, programs and other measures to strengthen the justice and housing systems' response. Although it is not always possible to isolate the impact of the federal investment, this five-year summary clearly indicates that, cumulatively, the federal investment is making a difference in Canada's capacity to address this issue, from the community to the national level. At the same time, it is widely recognized that reducing occurrence of family violence in Canada will take time and will continue to be a long-term, incremental process requiring ongoing federal investment.

CHALLENGES

The Family Violence Initiative is horizontally managed to facilitate, among other things, efficient and coordinated federal policy development and programming on family violence. Horizontal management is an appropriate way for the federal government to effectively manage family violence issues, given the complexities of the policy environment, the importance of intersectoral and interdisciplinary partnership development, the diversity of populations at risk and the differences in community awareness and capacities to address family violence across Canada. There are continuing challenges which relate to the *unique* nature of family violence. They include the systemic and multi-faceted nature of the issue and the requirements of a multi-sectoral policy response (including involvement by the health, justice, social services and housing sectors); the *policy environment,* characterized by legislative and mandate differences across jurisdictions as well as intersectoral and cross-jurisdictional challenges — including resource constraints — in partnership development and implementation; diversity within populations at risk and differences in community awareness of, and capacities to address, family violence issues. Given the broad scope and nature of family violence issues and existing resource parameters and constraints, refining horizontal management mechanisms and tools to effectively coordinate activity across 12 departments presents the Family Violence Initiative with operational challenges.

The Family Violence Initiative will continue to refine and improve its operations and efficiencies to enhance its capacity to address its performance expectations.

THE ROAD AHEAD

The Family Violence Initiative — the key element of the federal strategy to address family violence in Canada — remains on a steady track and the performance results demonstrate movement in the positive direction of change. The Year Five Report performance results indicate that the current mix of programming, which includes a focus on coordination, public awareness, prevention and response at the federal level, has been successful. At the same time, there is an awareness of the need to address the family violence issues of concern to Aboriginal peoples, people living in rural and remote communities, persons with disabilities and ethnocultural populations. With increased knowledge about the dynamics and consequences of family violence, new issues of concern have emerged relating to the various forms, contexts and consequences of family violence. This in turn reinforces the need to focus even more intensely on factors that contribute to the problem and on effective strategies to prevent and respond to it.

Objective and Expected Results

The objective for the Family Violence Initiative is to reduce the occurrence of family violence in Canadian society.

Strategy

The Family Violence Initiative will meet its objective by continuing to enhance awareness, strengthen the ability of the criminal justice, housing and health systems to respond, and build on the knowledge base through data collection and research. The proposed activities are consistent with current federal themes and priorities.

Horizontal Management Approach: A Renewed Emphasis on Collaboration

The Family Violence Initiative will revitalize its approach to horizontal management with a greater emphasis on collective activity that produces results and resources that reflect collaborative input. Studies of horizontal management — including the Family Violence Initiative — suggest that stronger links between the working level and the senior public service level within the federal government would increase the effectiveness of the Family Violence Initiative.

Refinement of horizontal management, leadership and coordination mechanisms and tools, with the continuing support of central agencies, will improve both processes and outcomes.

To advance collaboration, the Family Violence Initiative will also strengthen existing partnerships and advance collaboration with potential partners, including multilateral and bilateral liaison with provincial and territorial partners. It will strengthen ties with national and community-based organizations that represent specific populations (Aboriginal people, people living in rural and remote communities, people with disabilities and ethnocultural populations) with the view to increase partnerships.

The Family Violence Initiative will advance collaboration with potential partners and place renewed emphasis on strengthening existing links, including those with provincial and territorial governments. Provincial and territorial governments make an important contribution to efforts to reduce the occurrence of family violence. The Interdepartmental Working Group will meet annually with its provincial and territorial counterparts at the working level. As well, Family Violence Initiative member departments will seek further opportunities to work with relevant provincial and territorial partners through formal federal-provincial-territorial fora (for example, through meetings of the Ministers Responsible for Seniors) in the interest of collaborating on various projects. They will also, where appropriate, liaise bilaterally with selected provincial and territorial Ministries. For example, Health Canada will expand its efforts to liaise with Ministries of Health to promote recognition of family violence as a health issue.

Reconfiguration of Activities

One of the purposes of Year Five Report, as specified at the time of its approval, is to "recommend whether a reconfiguration among activities is required to address what may have emerged as priorities/gaps" after five years. The planning which Initiative members have carried out together in preparing this Year Five Report leads to the conclusion that, for many sound reasons, a reconfiguration of activities would not be appropriate at this time.

With regard to the related question of resource allocation, however, it is clear that, with increased funding, the Family Violence Initiative could have broader coverage and reach and accomplish more to address this pervasive social problem. Over the short term, the Family Violence Initiative will pursue cooperative cost-sharing arrangements between member departments to address needs.

Table of Contents

Page

INTRODUCTION 1
Purpose of the Year Five Report 1
How this Report is Organized 1

THE FAMILY VIOLENCE INITIATIVE 1
Background to the Family Violence Initiative 1
Mandate 2
Member Departments 2
Management Approach 2
Federal-Provincial-Territorial Linkages 3
Resources 3
Coordination Mechanisms 5
Expected Key Results 5

TRENDS IN FAMILY VIOLENCE IN CANADA 7
Scope, Extent and Nature of Family Violence 7
Consequences of Family Violence 12
Responses to Family Violence 12

PERFORMANCE EXPECTATIONS AND RESULTS 16
EXPECTED RESULT: EFFECTIVE, EFFICIENT AND COORDINATED FEDERAL POLICY DEVELOPMENT AND PROGRAMMING ON FAMILY VIOLENCE ISSUES . 16
Overview 16
Performance Expectations 17
Performance Results 17
Insights: Horizontal Management 18
Insights: Coordinated Policy and Program Development on Family Violence 21
Insights: Enhanced Information Base 23
EXPECTED RESULT: ENHANCED PREVENTION AND IMPROVED COMMUNITY RESPONSE AND THE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION OF COMMUNITY ACTIVITIES — FOCUS ON COMMUNITY RESPONSE 23
Overview 23
Performance Expectations 24
Performance Results 24
Insights: Research and Knowledge Synthesis to Inform the Prevention and Response to Family Violence 25
Insights: Resources, Tools and Networks to Strengthen Community Capacity to Address Family Violence 26
Insights: Aboriginal Communities — Strengthening Family Violence Prevention 28

EXPECTED RESULT: ENHANCED PREVENTION AND IMPROVED COMMUNITY RESPONSE AND THE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION OF COMMUNITY ACTIVITIES — STRENGTHENED ABILITY OF THE SHELTER SYSTEM TO RESPOND TO FAMILY VIOLENCE 28
Overview 28
Performance Expectations 29
Performance Results 29
Insights: Strengthened ability of the shelter system to respond to family violence 32
EXPECTED RESULT: ENHANCED PREVENTION AND IMPROVED COMMUNITY RESPONSE AND THE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION OF COMMUNITY ACTIVITIES — STRENGTHENED CRIMINAL JUSTICE SYSTEM RESPONSE TO FAMILY VIOLENCE 33
Overview 33
Performance Expectations 33
Performance Results 34
Insights: Strengthened criminal justice system response to family violence 37
EXPECTED RESULT: INCREASED PUBLIC AWARENESS OF FAMILY VIOLENCE ISSUES AND REDUCED TOLERANCE FOR FAMILY VIOLENCE 37
Overview 37
Performance Expectations 37
Performance Results 38
Insights: National Clearinghouse on Family Violence 39
Insights: Increased public awareness of family violence issues and reduced tolerance for family violence 43
EXPECTED RESULT: REDUCED OCCURRENCE OF FAMILY VIOLENCE 44
Performance Expectations 44
Performance Results 44
Insights: Reduced occurrence of family violence 44

MOVING FORWARD: THE ROAD AHEAD 45
Issues and Challenges 45
Considerations Regarding Specific Populations 45
Objective and Expected Results of the Next Phase 46
Expected Results 46
Strategy 46
Departmental Responsibilities 48
Horizontal Management Approach: A Renewed Emphasis on Collaboration 49
Considerations for Continual Improvement and Responding to Diversity 51
The National Clearinghouse on Family Violence—Dissemination 51
Accountability and Reporting 52
Evaluation 52
Reconfiguration of Activities 52

APPENDIX A **53**
ENDNOTES **54**
REFERENCES **64**

INTRODUCTION

Purpose of the Year Five Report

The Family Violence Initiative Interdepartmental Working Group is pleased to present the *Family Violence Initiative Year Five Report*. This report provides an overview of the achievements of the federal investment in family violence prevention for the fiscal period April 1997 to March 2002.

How this Report is Organized

The report provides:

- an overview of the Family Violence Initiative;
- a synthesis of the performance results in relation to identified key results from April 1997 to March 2002, based on departmental performance reports, commissioned case studies and evaluation and review information; and
- an overview of "the road ahead" for the Family Violence Initiative for the period beginning April 2002.

THE FAMILY VIOLENCE INITIATIVE

Background to the Family Violence Initiative

The Family Violence Initiative is a long-term federal commitment to a long-term societal problem with myriad social, justice and health dimensions:

☐ In 1988, the Family Violence Initiative received $40 million in time-limited funding to provide shelters to abused women and their children and to establish a process for developing a long-term federal approach to family violence prevention.

☐ In 1991, the Family Violence Initiative expanded to $136 million, again in time-limited funding, to increase public awareness and understanding of family violence; strengthen the criminal justice legal framework; provide prevention, protection and treatment services to Aboriginal and Inuit communities; provide emergency shelters and long-term housing; and enhance national information exchange and coordination.

☐ Since 1996, the Family Violence Initiative has been an ongoing commitment with annual funding of $7 million shared among seven departments. This is used as a supplement to expenditures from their ongoing budgets that they and other departments, agencies and Crown corporations make to address the issue, to coordinate the Family Violence Initiative, collect national data, address identified gaps and operate the National Clearinghouse on Family Violence (NCFV). Other previously funded activities were integrated into ongoing departmental programming and budgets.

Mandate

The Family Violence Initiative's mandate for the past five years has been to:

- promote public awareness of the risk factors of family violence and the need for public involvement in responding to the problem;
- strengthen the ability of the criminal justice and housing systems to respond to the problem; and
- support data collection, research and evaluation efforts to identify effective interventions.

Fulfilling this mandate will take time. This five-year summary shows that important milestones on this segment of the journey have been reached.

Member Departments

Health Canada leads the Family Violence Initiative. Twelve (12) departments, agencies and Crown corporations take part.[5] The Department of the Solicitor General of Canada and the Canadian International Development Agency are observers.

Family Violence Initiative: Member Departments	
Canada Mortgage and Housing Corporation	Health Canada
Citizenship and Immigration Canada	Human Resources Development Canada
Correctional Service of Canada	Indian and Northern Affairs Canada
Department of Canadian Heritage	Royal Canadian Mounted Police
Department of Justice Canada	Statistics Canada
Department of National Defence	Status of Women Canada

Management Approach

The Family Violence Initiative is horizontally managed to ensure a shared federal perspective, foster collaboration, create partnerships and provide opportunities for joint action, thereby enhancing the federal capacity to achieve results. Horizontal management is appropriate because family violence issues are multi-dimensional, cut across federal mandates and link to federal-provincial-territorial and First Nations areas of jurisdiction and responsibility.

and operate the National Clearinghouse on Family Violence (NCFV). Other previously funded activities were integrated into ongoing departmental programming and budgets.

Mandate

The Family Violence Initiative's mandate for the past five years has been to:

- promote public awareness of the risk factors of family violence and the need for public involvement in responding to the problem;
- strengthen the ability of the criminal justice and housing systems to respond to the problem; and
- support data collection, research and evaluation efforts to identify effective interventions.

Fulfilling this mandate will take time. This five-year summary shows that important milestones on this segment of the journey have been reached.

Member Departments

Health Canada leads the Family Violence Initiative. Twelve (12) departments, agencies and Crown corporations take part.[6] The Department of the Solicitor General of Canada and the Canadian International Development Agency are observers.

Family Violence Initiative: Member Departments	
Canada Mortgage and Housing Corporation	Health Canada
Citizenship and Immigration Canada	Human Resources Development Canada
Correctional Service of Canada	Indian and Northern Affairs Canada
Department of Canadian Heritage	Royal Canadian Mounted Police
Department of Justice Canada	Statistics Canada
Department of National Defence	Status of Women Canada

Management Approach

The Family Violence Initiative is horizontally managed to ensure a shared federal perspective, foster collaboration, create partnerships and provide opportunities for joint action, thereby enhancing the federal capacity to achieve results. Horizontal management is appropriate because family violence issues are multi-dimensional, cut across federal mandates and link to federal-provincial-territorial and First Nations areas of jurisdiction and responsibility.

The Family Violence Initiative has links to other federal interdepartmental strategies, activities and mechanisms where family violence issues are of concern. All contribute to positive social change with regard to deeply rooted social problems, including family violence.

Federal-Provincial-Territorial Linkages

Family violence issues are addressed in the agendas of federal-provincial-territorial ministerial meetings such as the meeting of the Federal-Provincial-Territorial Ministers Responsible for Justice and Federal-Provincial-Territorial Ministers Responsible for the Status of Women. The Federal-Provincial-Territorial Ministers Responsible for Seniors' Safety and Security Working Group also addresses family violence issues pertaining to older adults. Members of the Family Violence Initiative's Interdepartmental Working Group consult, coordinate and collaborate with their provincial and territorial counterparts at the working level. *Ad hoc* working groups, such as *Ad Hoc* Federal-Provincial-Territorial Working Group Reviewing Spousal Abuse Policies and Legislation, address specific issues related to family violence. Through its Shelter Enhancement Program, Canada Mortgage and Housing Corporation collaborates and develops partnerships with provincial and territorial governments and First Nations communities.

Examples of Related Federal Action Contributing to Family Violence Prevention

- *National Strategy on Community Safety and Crime Prevention*
- *Youth Justice Renewal Initiative*
- *Policy Centre for Victims Issues*
- *Aboriginal Justice Strategy*
- *Aboriginal Healing Strategy*
- *National Homelessness Initiative*
- *Family Violence Prevention Program of Indian and Northern Affairs Canada*
- *Child and Family Services Indian and Northern Affairs Canada*
- *The Metropolis Project*

Resources

The Family Violence Initiative encompasses a vast array of federal activities, well beyond those supported by the $7 million allocation. In fact, some federal departments that are not formally members of the Initiative also administer programs that address, to one degree or another, the issue of family violence. While it would be extremely challenging to put an accurate dollar figure to the amount of funds the government spends to address family violence, it would clearly be considerably higher than $7 million.

The following chart provides a five-year summary, by mandate element, of how the $35-million over five years *additional* allocation ($7 million per year) was distributed from 1997/98 to 2001/02. These figures relate to the allocation and do not necessarily reflect the actual pattern of expenditures.

Family Violence Initiative Departmental
Additional Allocation by Mandate Element (1997-2002)

Department	*Public Awareness*	*Justice*	*Housing*	*National Data*	*FTEs*
Canada Mortgage and Housing Corporation			9.5		
Department of Canadian Heritage	2.3				
Department of Justice Canada		7.25			4.64
Health Canada – National Clearinghouse on Family Violence	6.2				8
Health Canada – Coordination	1.75				3
Health Canada – Research				2.7	
Royal Canadian Mounted Police		2.25			
Statistics Canada				1.75	2.8
Status of Women Canada	1.25				
Total	**11.5**	**9.5**	**9.5**	**4.45**	**18.44**

Public Awareness: includes the promoting of public awareness of risk factors related to family violence, and the need for public involvement in responding to the problem.

Justice: includes actions to strengthen the criminal justice system's response to family violence.

Housing: includes efforts to improve and enhance shelters for women and children and youth who are victims of family violence as well as funds for additional shelters and second-stage housing. CMHC's budget includes $200,000 annually in administration costs.

National Data Collection: includes efforts to develop a national picture of family violence in Canada.

Notes: The Health Canada Coordination function includes secretariat, coordinating reporting, facilitating performance measurement and promoting dialogue among Interdepartmental Working Group participants, related governments and NGOs.

Because of the interdisciplinary and intersectoral approach to family violence prevention, there are strong points of intersection between each mandate element. Departments may co-fund activities in other mandate elements. Policy and program development, research and evaluation, and information dissemination are woven throughout all elements. Additional activities may be funded through departmental budgets. **FTEs:** Represent full-time equivalents.

As noted previously, federal funding related to family violence prevention extends beyond the $35-million allocation provided to seven departments of this Family Violence Initiative from 1997/98 to 2001/02. Related allocations that were integrated into departmental budgets as reported by Family Violence Initiative departments, include the following examples:

- ❑ The Correctional Service of Canada invested $9.1 million in family violence prevention and treatment programs.
- ❑ Status of Women Canada's Women's Program provided a total of $8,018,715 for initiatives aimed at eliminating systemic violence against women and the girl child. An additional $6,014,941 was allocated for initiatives that addressed the elimination of systemic violence, as well as one or both of the other areas of focus of the Women's Program.[7]

- ❑ Human Resources Development Canada's National Homelessness Initiative has committed $43 million over a four year period to enhance Canada Mortgage and Housing Corporation's Shelter Enhancement Program.

Coordination Mechanisms

From 1988 to 1996, the Family Violence Initiative was led by the Interdepartmental Assistant Deputy Minister Steering Committee chaired by Health Canada. From 1996 to 2001, it was led by an Interdepartmental Working Group chaired by Health Canada. Since 2002, an Interdepartmental Directors General Steering Committee chaired by Health Canada has supported, advised and provided direction to the Family Violence Initiative Interdepartmental Working Group. The role of other coordination mechanisms, including an Interdepartmental Evaluation Working Group and *ad hoc* working groups, is presented in Appendix A.

Expected Key Results

The Family Violence Initiative Intervention Model illustrates the Key Results that the Family Violence Initiative expects, over time, to influence and achieve.

The Family Violence Initiative Intervention Model

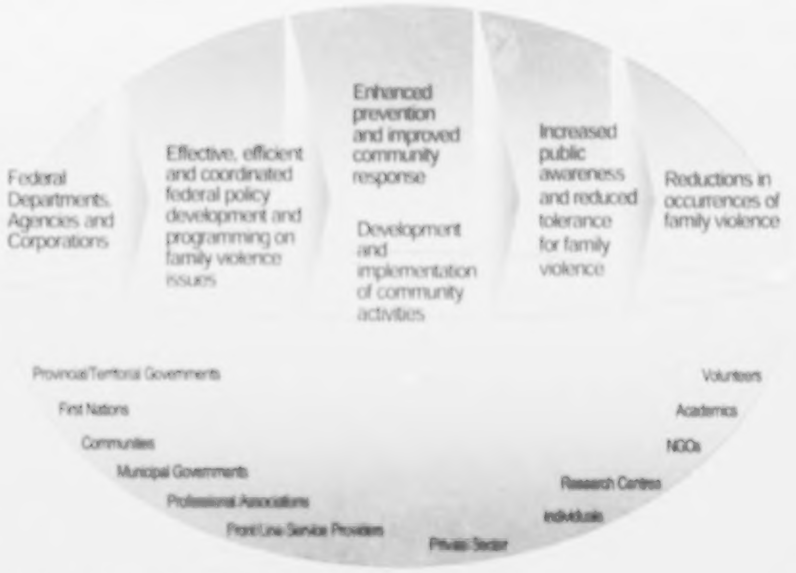
Federal Departments, Agencies and Corporations
Effective, efficient and coordinated federal policy development and programming on family violence issues
Enhanced prevention and improved community response
Development and implementation of community activities
Increased public awareness and reduced tolerance for family violence
Reductions in occurrences of family violence
Provincial/Territorial Governments
First Nations
Communities
Municipal Governments
Professional Associations
Front Line Service Providers
Private Sector
Individuals
Research Centres
NGOs
Academics
Volunteers

Adapted from: Family Violence Initiative Interdepartmental Accountability Framework

Family Violence Initiative Departmental Additional Allocation by Mandate Element (1997-2002)

Department	*Public Awareness*	*Justice*	*Housing*	*National Data*	*FTEs*
Canada Mortgage and Housing Corporation			9.5		
Department of Canadian Heritage	2.5				
Department of Justice Canada		7.25			4.64
Health Canada – National Clearinghouse on Family Violence	6.0				8
Health Canada – Coordination	1.75				3
Health Canada – Research				2.7	
Royal Canadian Mounted Police		2.25			
Statistics Canada				1.75	2.8
Status of Women Canada	1.25				
Total	11.5	9.5	9.5	4.45	18.44

Public Awareness: includes the promoting of public awareness of risk factors related to family violence, and the need for public involvement in responding to the problem.

Justice: includes actions to strengthen the criminal justice system's response to family violence.

Housing: includes efforts to improve and enhance shelters for women and children and youth who are victims of family violence as well as funds for additional shelters and second-stage housing. CMHC's budget includes $200,000 annually in administration costs.

National Data Collection: includes efforts to develop a national picture of family violence in Canada.

Notes: The Health Canada Coordination function includes secretariat, coordinating reporting, facilitating performance measurement and promoting dialogue among Interdepartmental Working Group participants, related governments and NGOs.

Because of the interdisciplinary and intersectoral approach to family violence prevention, there are strong points of intersection between each mandate element. Departments may co-fund activities in other mandate elements. Policy and program development, research and evaluation, and information dissemination are woven throughout all elements. Additional activities may be funded through departmental budgets. **FTEs:** Represent full-time equivalents.

As noted previously, federal funding related to family violence prevention extends beyond the $35-million allocation provided to seven departments of this Family Violence Initiative from 1997/98 to 2001/02. Related allocations that were integrated into departmental budgets as reported by Family Violence Initiative departments, include the following examples:

- The Correctional Service of Canada invested $9.1 million in family violence prevention and treatment programs.
- Status of Women Canada's Women's Program provided a total of $8,018,715 for initiatives aimed at eliminating systemic violence against women and the girl child. An additional $6,014,941 was allocated for initiatives that addressed the elimination of systemic violence, as well as one or both of the other areas of focus of the Women's Program.

- Human Resources Development Canada's National Homelessness Initiative has committed $43 million over a four year period to enhance Canada Mortgage and Housing Corporation's Shelter Enhancement Program.

Coordination [illegible]

From 1988 to 1996, the Family Violence Initiative was led by the Interdepartmental Assistant Deputy Minister Steering Committee chaired by Health Canada. From 1996 to 2001, it was led by an Interdepartmental Working Group chaired by Health Canada. Since 2002, an Interdepartmental Directors General Steering Committee chaired by Health Canada has supported, advised and provided direction to the Family Violence Initiative Interdepartmental Working Group. The role of other coordination mechanisms, including an Interdepartmental Evaluation Working Group and *ad hoc* working groups, is presented in Appendix A.

[illegible]

The Family Violence Initiative Intervention Model illustrates the Key Results that the Family Violence Initiative expects, over time, to influence and achieve.

The Family Violence Initiative Intervention Model

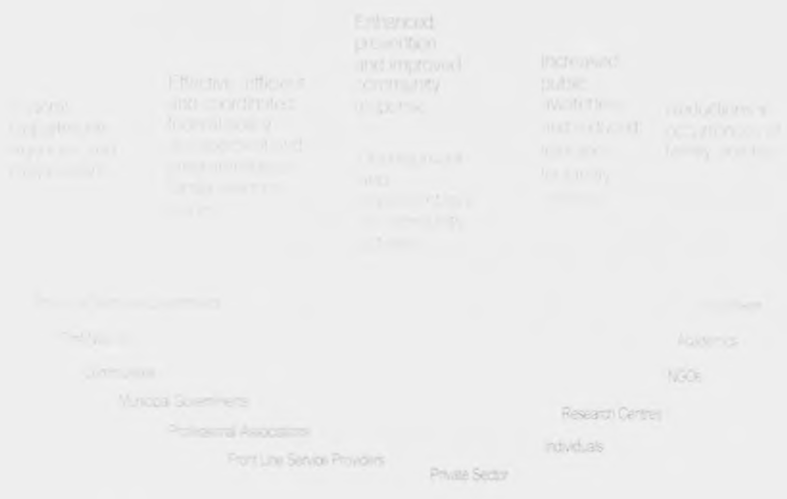
Enhanced prevention and improved community response
Effective, efficient and coordinated
Increased public awareness
Reductions in occurrences of family violence
Academics
NGOs
Municipal Governments
Professional Associations
Research Centres
Individuals
Front Line Service Providers
Private Sector

It is important to recognize that the federal investment complements the efforts of Provincial and Territorial governments. Given their lead responsibility for service delivery, the range of activities that those governments support to both prevent and respond to family violence is quite broad. Similarly, efforts at the community level — initiated in many cases by volunteers who seek funding support from a variety of time-limited sources, including the corporate sector — cannot be minimized. Federal investment often provides partial or indirect support to these efforts, as well as frequently serving a leveraging function that stimulates support and action from other sources. The federal role — gathering, synthesizing and disseminating new knowledge about the nature of the problem and effective ways to respond to it — is generally welcomed by our Provincial and Territorial colleagues. Moreover, we engage in these functions in the context of ongoing consultation with officials at that level.

The Family Violence Initiative addresses the first Key Result — **effective, efficient and coordinated federal policy development and programming on family violence issues** — through a horizontal management approach to family violence issues and through the creation, synthesis and dissemination of knowledge that can inform and influence the work of all players.

The Family Violence Initiative works toward the second set of Key Results — **enhanced prevention and improved community response and the development and implementation of community activities** — by strengthening ties with other players, influencing the development and adoption of effective family violence policies and programs, supporting community-driven action, and encouraging the allocation of resources to address family violence issues.

The third set of Key Results — **increased public awareness of family violence issues and reduced tolerance for family violence** — is cumulative, long-term and based on concerted action at all levels of Canadian society. These results will be reached as the Canadian public increasingly comes to view family violence as unacceptable and supports community efforts to prevent and respond to it.

Attaining the overarching Key Result — **reduced occurrence of family violence** — will take cooperation, determination, perseverance and investment within, and by, all levels of society. This ultimate long-term Key Result is dependent on changing behaviour and societal norms and on achieving the other Key Results.

Federal leadership and partnership development — two cornerstones of the Family Violence Initiative — influence and contribute to the creation of an integrated, national approach to family violence issues. Working together with all sectors of Canadian society, the Family Violence Initiative enhances opportunities for joint action and opens the possibilities for change. Incrementally, but surely, the federal investment makes a sound contribution to the reduction of family violence.

TRENDS IN FAMILY VIOLENCE IN CANADA

Scope, Extent and Nature of Family Violence

Family violence includes a range of abusive behaviours that occur within relationships based on kinship, intimacy, dependency or trust. Current information reveals that family violence continues to be a disturbingly commonplace occurrence in the lives of Canadians through all life stages. Violence in relationships may include physical or sexual assault, as defined by the *Criminal Code of Canada*, and other forms of physical and sexual abuse and exploitation, neglect, emotional abuse, financial abuse and spiritual abuse. Family violence may be a single incident of violence, but more typically it consists of a pattern of violent or abusive behaviour.

Victimization surveys, police-reported crime data, and incident reports from other agencies provide estimates of the extent of family violence, but because of the difficulties in interviewing victims on this subject, they may not capture the full picture. Individuals who have experienced violence may not be able to — or may choose not to — report it. They may be dependent on the perpetrator, they may fear repercussions, or they may not know that help is available. Willingness to report may have increased, in part, because there is less social stigma attached to being a victim and seeking help, public awareness has increased, and training for police- and court-related victim support services has improved.[8]

Spousal Violence

According to the 1999 General Social Survey (GSS), spousal violence involves similar proportions of both men and women as victims. The 1999 GSS found that 8% (690,000) of women and 7% (549,000) of men who had a current or former partner reported at least one incident of violence — ranging from threats to sexual assault — during the five years prior to the survey.[9] The violence experienced by women, however, tended to be more severe — and more often repeated — than the violence experienced by men. Being a young man or woman poses a higher risk of experiencing spousal violence. According to the 1999 GSS, women between the ages of 15 and 24 and men between the ages of 25 and 34 reported the highest one-year rates of spousal violence.[10]

Spousal homicide rates declining, 1974-2000 [1,2]

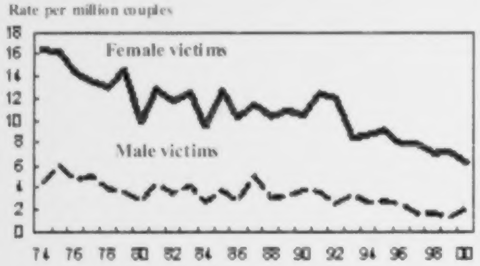

[1] Rate per 1,000,000 legally married, separated, divorced, and common-law males and females.
Rates are based on population estimates, Demography Division, July 1, 2001.
Homicide numbers for 1999 are revised.

[2] Four same-sex partners were excluded from the analysis because Census data on same-sex couples are unavailable and therefore rates cannot be calculated.

Source: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, Homicide Survey.

In 2000, based on data from a subset of 166 police departments, representing more than half (53%) of the national volume of reported crime in Canada, 85% of victims of spousal violence reported to the police were women (28,633 out of almost 34,000 victims).[11] The over-representation of women in police statistics may be partly explained by data that indicate that women are more willing than men to report incidents of spousal violence to the police. According to the 1999 GSS, 37% of female spousal victims (compared to 29% in the 1993 Violence Against Women Survey) reported to the police in the previous five-year period compared with 15% of male victims.[12] Between 1995 and 2000, the number of spousal violence victims who came to the attention of a subset of 106 police agencies increased 27%, from 21,733 to 27,663 victims.[13]

Use of firearms in spousal homicides decreasing, 1974-2000 [1]

Female victims

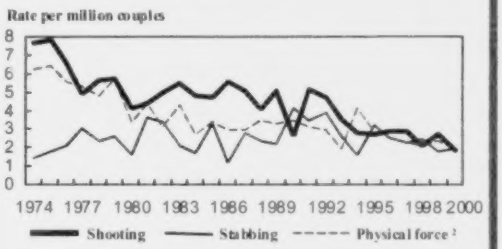

Male victims

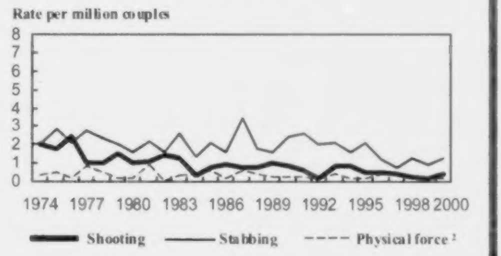

[1] Rate per 1,000,000 legally married, separated, divorced and common-law males and females. Rates are based on population estimates, Demography Division, July 1, 2001. Homicide numbers for 1999 are revised.

[2] Physical force includes beating, strangulation, suffocation and compressing.

Source: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, Homicide Survey.

Criminal harassment by intimate partners [1]

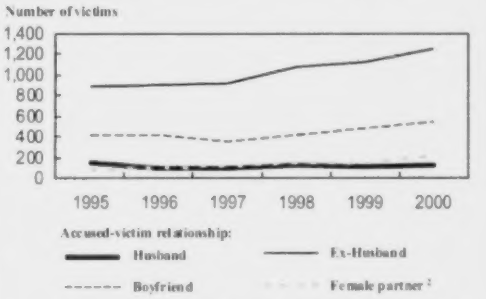

[1] Based on data available from 106 police agencies that reported to the Revised UCR Survey from 1995-2000. These 106 forces accounted for 41% of all Criminal Code Incidents reported to the police in 2000 and the data are not nationally representative.

[2] Due to small numbers, female partners cannot be further broken down and include current wives, ex-wives and girlfriends.

Source: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, Revised Uniform Crime Reporting Survey.

Although the overall rate of spousal homicide has declined in recent years, women are still killed by their spouses at a much higher rate than men.[14] Between 1974 and 2000, the rate of spousal homicide dropped by 62% for women and by more than half for men. Since 1974, the majority of spousal homicides in Canada have been against women.[15] In 2000, three in four victims of spousal homicide were women.[16] However, spousal homicides increased in 2001 — the first increase in six years.[17] A total of 86 spousal homicides were reported in 2001, up from 68 in 2000. The majority of the increase involves cases of men killing their current or ex-spouses in Ontario. While firearms are the most frequently used weapons in spousal homicides against women, the rate at which both wives and husbands have been killed by firearms declined between 1974 and 2000 — a decrease of 77% for women and 80% for men.[18] Between 1991 and 2000, the risk of spousal homicide was highest among young women (15–24 years) who were separated from their spouses —

12 times higher than that for separated women aged 55 and older. Among men, homicide rates of young separated men (15-24) were high (44.1 men per million separated couples 15-24 years old).[19]

Criminal harassment by intimate partners is also of increasing concern. In 2000, three quarters of the incidents of criminal harassment reported to police were directed at women. The number of male ex-spouses and boyfriends known to police for stalking has increased from 1995 to 2000. The number of females continue to represent a small percentage of those accused of criminal harassment.[20]

Child Abuse

Of the sexual assaults and physical assaults reported to 166 police agencies in 2000, almost one quarter (23%) of all victims were children and youth under the age of 18.[21] Children and youth are most frequently victimized by an acquaintance: 52% of child and youth victims of assaults reported to the police in 2000 were assaulted by acquaintances, 19% were assaulted by strangers and 23% were assaulted by family members. Within families, parents are the most likely perpetrators in assaults against children and youth.[22] Children and youth are most frequently killed by a parent or someone else close to them. Between 1974 and 2000, a family member was the perpetrator in almost two thirds (63%) of homicides of children and youth (boys and girls).[23]

In 1998, the first national study of the incidence of child abuse and neglect reported to and investigated by child welfare services in Canada was conducted. The Canadian Incidence Study (CIS) of Reported Child Abuse and Neglect examined a sample of child welfare services across Canada during a three-month period in 1998 and found a rate of almost 10 substantiated cases of child maltreatment for every 1,000 children in Canada. In all four categories of substantiated maltreatment — neglect, physical abuse, sexual abuse and emotional abuse — the vast majority (93%) of alleged perpetrators were family members or other people related to the child victim.[24]

In about one third of the child welfare investigations, physical abuse was the primary reason for the investigation. Most (69%) substantiated cases of physical abuse involved inappropriate punishment, such as hitting a child with a hand or an object in a manner that caused physical harm, or putting a child at risk of physical harm. In the same period, about one in ten investigations were of sexual abuse. Touching and fondling of the genitals was the most common form of substantiated sexual abuse (68% of cases), while attempted and completed intercourse occurred in more than one third of substantiated cases.[25] Many children and youth hear or witness a parent being assaulted by another parent: the 1999 GSS found that children in an estimated 461,000 households in Canada either heard or witnessed a parent being assaulted during the five years prior to the survey.[26]

Abuse of Adolescents

In 2000, according to police-reported data, the risk of physical assault for children and youth by both family and non-family members increased as children get older. However, as children age and become more independent, their sphere of relationships expands and the rate of physical assaults committed by non-family members becomes significantly higher than the rate for family members. Comparing physical assaults committed by family and non-family members, young children aged 5 years and under were more than twice as likely to be physically assaulted by family than non-family members (48 and 63 compared with 20 and 31 per 100,000 children). The reverse is true for older children; children aged 6 years and older were more likely to be physically assaulted by non-family than family members. Although there are no national data available, research indicates that violence in adolescent dating relationships is a serious problem.[27]

Abuse of Older Adults

Older adults also experience family violence, particularly emotional or financial abuse. Approximately 7% of older adults reported that they had experienced some form of emotional or financial abuse by an adult child, spouse or caregiver in the five years prior to the 1999 GSS. Very few older adults reported experiencing physical or sexual violence.[28] Police-reported data for 2000 indicate that those aged 65 years and older have the lowest risk of experiencing violent crime. When older adults are victimized, they are twice as likely to be victimized by non-family members. In cases of family violence toward older adults, adult children and spouses are the most likely perpetrators.[29] In 2000, older men who reported family violence to police were most likely to have been victimized by their adult children, while older women were equally likely to have been victimized by their spouses (36%) or their adult children (37%).[30] Between 1974 and 2000, older women had a much higher risk of being victims of spousal homicide (52% of older female victims of family homicide were killed by their spouses compared with 25% of older men). With the rapidly increasing proportion of older adults in the Canadian population, there is concern that the extent of abuse of older adults will increase.

Specific Populations

There is increasing recognition that a person's vulnerability to family violence may be increased by factors such as dislocation, colonization, racism, homophobia, disability, poverty, and social and geographic isolation.[31] Furthermore, lack of access to services and supports may further increase a person's vulnerability to being abused — or compound the effects of the abuse.[32]

Aboriginal peoples

Aboriginal women and men, according to the 1999 GSS, experience higher levels of spousal violence, compared with non-Aboriginal peoples (20% compared with 7%). Aboriginal victims of spousal violence were also more likely to report experiencing more severe forms of spousal violence (being beaten, choked, threatened with a gun or knife, or sexually assaulted) compared with non-Aboriginal victims (48% compared with 31%).[33]

Aboriginal women, in particular, report experiencing much higher rates of spousal assault. According to the 1999 GSS, Aboriginal women were twice as likely as Aboriginal men — and three times more likely than non-Aboriginal women and men — to report having been assaulted by a current or former spouse during the preceding five-year period.[34] Between 1991 and 1999, rates of spousal homicide were more than eight times higher among Aboriginal women compared with non-Aboriginal women in Canada (47.2 per million compared with 5.8 per million). The rate of spousal homicide was 18 times greater among Aboriginal men compared with non-Aboriginal men (27.6 per million compared with 1.5 per million).[35] The Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples identified a number of factors that are linked to violence in Aboriginal communities, including economic and social deprivation, alcohol and substance abuse, the intergenerational cycle of violence, the breakdown of healthy family life linked to residential school upbringing, the loss of traditional values, and overcrowded and substandard housing.[36]

People living in rural and remote communities
In 2001, 30.4% of Canadians lived in rural, remote or northern communities.[37] Where people reside can influence how and whether they seek help. Solutions available to victims or potential victims of family violence may differ depending upon their geographic and social environment. However, few differences have been noted between urban and rural women in terms of rates of spousal violence, according to the 1999 GSS.[38]

Persons with disabilities
Preliminary research on violence in families and persons with disabilities suggests that women and children with disabilities are among the most highly victimized groups in Canadian society.[39] Research in Canada suggests that the risk of abuse to people with disabilities may be as high as five times greater than the risk to the general population.[40]

Ethnocultural populations
Diversity has given Canada many advantages, yet it has also challenged institutions to respond to a complex range of needs associated with integrating ethnocultural populations into Canadian society. Issues relating to family violence in ethnocultural families include: additional stressors, fewer social resources, financial pressures, intergenerational conflict, trauma caused by separation, racism, language barriers, isolation, threats of deportation, and threats of separation from children. Foreign-born women abused by their partners may be less likely to report abuse because they may be unaware of where to seek help or unsure that help would be forthcoming. Difficulties in addressing the issue of family violence within specific ethnocultural communities may be further exacerbated by a lack of culturally appropriate services and/or a lack of knowledge of available services.

Same-sex couples
No national data are available on the prevalence of spousal abuse in same-sex relationships; however, a growing body of research indicates that spousal abuse is a serious problem among both lesbian and gay couples.[41]

Consequences of Family Violence

Family violence exacts an enormous toll on victims, perpetrators, their families and communities. Victims of family violence may experience pain and suffering that affects every aspect of their lives — including serious consequences for their physical and mental health.[42] For many victims, the psychological damage they experience may be more harmful and far-reaching than the physical injuries. In some cases, victims pay with their lives. Perpetrators also experience negative consequences that may include, for example, shame, rejection, depression, substance abuse or incarceration. Children who are exposed to family violence are at high risk for emotional and behavioural problems. The cycle of abuse can affect generations within families. Individuals and families whose lives are harmed by family violence and fear may be less likely to participate in and contribute to community life.[43]

The consequences of family violence vary for women, children and older adults.

- According to the 1999 GSS, women were three times more likely than men to report being physically injured in assaults by spouses.[44] Women victims reported experiencing more frequent emotional consequences of spousal violence. They also reported twice as much use of medications and drugs compared with male victims.[45] Other research indicates that sexual abuse of a woman partner can result in unplanned pregnancy,[46] and abuse during pregnancy may result in serious health consequences for a woman and her baby.[47]
- Children who are abused, including those who are exposed to spousal violence, may experience physical injuries as well as other physical, psychological and behavioural problems that extend into adolescence and adulthood.[48] According to the CIS, children who have been sexually abused, may experience depression or anxiety, age-inappropriate sexual behaviour, behaviour problems, negative peer involvement and irregular school attendance.[49]
- For older adults, physical injury may exacerbate pre-existing or chronic health problems and make it more difficult to function independently.[50]

In economic terms, the costs of family violence are staggering. Studies have attempted to measure the costs of violence against women. Each one found the annual price tag — related to health care, criminal justice, social services and shelter operation, among other services — is in the billions.[51] Greaves et al. (1995) estimated that the partial social services/education, criminal justice, labour/employment and health care costs of violence against women amounted to an estimated $4.2 billion annually.[52]

Responses to Family Violence

Family violence is no longer a hidden problem. It affects Canadians from all walks of life across the life span. As knowledge about family violence and its consequences becomes more widespread, Canadians have become more aware of and more concerned about this issue. In a recent national survey of public attitudes toward family violence, 62% of

Canadians believed that family violence has become a more serious problem now than it was a decade ago. For two in five Canadians (41%), violence toward children was the greatest cause for concern, and 57% perceived children under 12 years to be at highest risk of experiencing family violence.[53]

Public Expectations

Findings from a national public awareness survey completed in 2002 indicate that Canadians are concerned about family violence, and approximately 75% consider that it should be a high priority for governments and communities.[54]

What Canadians Say About Family Violence Issues

- Consistent with the federal definition of family violence, Canadians define violence in broad terms to include violence among immediate family members, including parent-adult child relationships and most include violence occurring within relationships of trust. Those with the most expansive definition of family violence are Canadians between the ages of 25 and 44, who know someone who has experienced family violence or read or heard information about family violence and individuals who have children at home and who are employed. Canadians expressed the greatest degree of concern about violence toward children, particularly children under 12.
- More than three quarters of Canadians believe that family violence should be an *urgent priority* for the federal government as well as at the community level. The majority see family violence as *more serious* today than a decade ago, and there is a widely shared opinion that neither the media nor women's groups exaggerate the seriousness of family violence. Canadians recognize factors that influence the occurrence of family violence such as stress, alcohol and drugs, history of violence in the family, poor communication and the need to control others. They see direct impacts on health as well as psychological effects. There is broad recognition of the intergenerational effects of family violence resulting in poor development of children, youth crime and school bullying.
- Eight in ten Canadians reported they had heard or read something about family violence in the last 12 months. Four in five felt they were well enough informed about family violence. Those who did not feel well enough informed wanted information on how to recognize family violence and how to respond to it when it is occurring.
- Six in ten Canadians reported that they know or have known someone who has experienced family violence.
- When tested for social tolerance for various types of family violence, highest concern was expressed for scenarios involving kicking, hitting and sexual abuse and in scenarios when the victim was a child.
- Almost three in four Canadians feel they have at least some personal responsibility for helping to reduce family violence in their community. Reluctance to intrude on a "family matter," and not knowing what action to take are the most common barriers to intervening.
- Canadians see health care professionals and community workers as the most knowledgeable and appropriate people to assume a legal obligation to report family violence.
- Two in three Canadians believe that the courts treat cases of family violence too lightly and just under one half of Canadians believe that the police treat cases of family violence too lightly. One in two view the police as being supportive and responsive to victims.
- Focus group participants were hesitant to criminally charge the perpetrator in situations of family violence. Situations that were viewed as meriting a charge included those involving serious physical harm, a history of repeated incidents and situations involving child victims.
- The majority of Canadians view the most appropriate and effective response to family violence to be counselling and treatment. Public education and awareness programs were recognized equally as a means of addressing family violence. A small proportion of respondents chose harsher penalties as the most appropriate and effective means of responding to family violence.

Source: EKOS Research Associates, *Public Attitudes Toward Family Violence: A Syndicated Study—Final Report* (Ottawa: EKOS Research Associates, 2002).

Working Together to Respond to Family Violence

The issue of family violence continues to be a key issue for governments and communities. Individuals and organizations at all levels and in many sectors, notably education and public awareness, health, housing, social services and justice, are working together to respond to family violence through policy and program development, legislative reform, services for victims, research and public education. As a result of the resources allocated to family violence in the past three decades, intersectoral and interdisciplinary innovations in prevention as well as responses within institutions and communities are contributing to change.

- In the education sector, the emphasis has been on school-based anti-violence programs, early childhood education programs, and training for professionals and front-line workers. Across Canada, there has been an emphasis on increasing public awareness combined with efforts to develop partnerships and enhance coordination of programs and services at the community level.[55]
- In the health sector, there is increasing recognition of the connections between family violence and health, including the physical and mental health effects of abuse, the effects of abuse on child development, and the importance of health care as a point of intervention.[56]
- In the housing and social services sectors, the shelter systems remain the mainstay of programming. As of April 17, 2000, a total of 508 shelters for abused women were operating across Canada in every province and territory.[57] Of these, only 18 existed prior to 1975, and 57 began operating between 1975 and 1979. The number of shelters expanded rapidly during the 1980s. During the 1990s, additional shelters were built, including shelters in Aboriginal and rural communities, and the number of admissions to shelters increased from 78,429 women and children in 1991/92 to 96,359 admissions in 1999/2000.[58] Many shelters now offer specialized services for older women and culturally sensitive services for Aboriginal and ethnocultural women. The range of shelter- and community-based treatment and counselling programs and advocacy and support services for victims and witnesses of family violence of all ages has also broadened.[59]
- In the justice sector, some of the major initiatives of the past two decades include the adoption of mandatory charging and prosecution policies in cases of spousal violence, the inclusion of criminal harassment as an offence under the *Criminal Code*, the enactment of family violence legislation in a number of jurisdictions to provide protection for victims under the civil law, and the creation of specialized domestic violence courts.[60]

Responding to Specific Population Groups and Contexts

Meeting the unique needs of specific population groups is increasingly important. Examples of these efforts include:

- Holistic community-based strategies to promote individual and family healing are helping to rejuvenate community life in Aboriginal communities.[61] Between 1989 and 1998, construction of shelters in Aboriginal communities expanded.[62] In 1999/2000, 63% of shelters for abused women in Canada reported they provided culturally sensitive services for Aboriginal women, including recognizing traditional healing methods, using spiritual elders and teachers, providing access to language interpreters and Aboriginal language materials and recognizing and understanding Aboriginal cultural norms and beliefs.[63] On-reserve options for First Nation family violence victims, such as safe, culturally appropriate services are also improving.
- As part of its commitment to rural communities, the Government of Canada has adopted the practice of employing a Rural Lens as a way of viewing issues through the eyes of rural Canadians. Safe house networks and, in some provinces, rural family violence prevention centres are being implemented in rural and remote communities.[64] Between 1989 and 1998, the number of shelters constructed in rural and Aboriginal communities increased.[65]
- In 1996, First Ministers agreed to make disability issues a priority and to work together to effectively address the needs of persons with disabilities.[66] Upgrades to existing shelters have improved access to services for people with disabilities.[67]
- Interpretation services and culturally specific services that reduce barriers to services for immigrant and new Canadians who are victims of family violence are improving.[68]
- Strategies to address violence issues within same-sex relationships are being developed.[69]

In Canada, child welfare laws require that all cases of suspected child abuse must be investigated to determine if a child is in need of protection. If protection is needed, child welfare authorities may provide family counselling and support, remove the child (temporarily or permanently) from the home, or remove the perpetrator(s) from the home. In cases of sexual or physical abuse, criminal sanctions may apply. In the past 40 years, responding to child abuse has included the introduction of mandatory reporting laws, the creation of child abuse registries, changes to the *Criminal Code* and the *Canada Evidence Act*, extension of the time limits for laying charges in child sexual abuse cases, and shifting of the administration of child protection legislation for children on-reserve from provincial jurisdiction to First Nations communities. Addressing the sexual exploitation of children has become a priority.[70] As the Royal Commission on Aboriginal People heard in their community consultations, the breakdown in Aboriginal family structures and functions has contributed to serious social problems. Healing individuals and families creates the path that leads to community healing. The federal government has supported implementation of a community-based healing strategy to support Aboriginal people and their communities in dealing with the legacy of physical and sexual abuse in residential schools.[71]

Most provinces and territories now have special adult protection or guardianship legislation to protect older adults who experience abuse or neglect.[72] However, there are ongoing concerns about balancing the need to respect older adults' independence with this legislation.

Knowledge Development, Innovation and Collaboration

There is an ongoing need to develop more knowledge about family violence[73] including the risk and protective factors associated with violence, and the impacts of exposure to violence across the life span within the global population and specific populations at risk.

Efforts to improve the effectiveness of prevention and response strategies require ongoing support. The importance of collaborative, innovative, integrated, muiti-sectoral and interdisciplinary responses continues.

PERFORMANCE EXPECTATIONS AND R

EXPECTED RESULT: EFFECTIVE, EFFICIENT AND COORDINATED FEDERAL POLICY DEVELOPMENT AND PROGRAMMING ON FAMILY VIOLENCE ISSUES

Overview

Since its inception, the Family Violence Initiative has been horizontally managed to ensure effective, efficient and coordinated federal policy development and programming on family violence issues. Horizontal management is the "process of managing work across organizational boundaries in a coordinated and collaborative manner in order to achieve mutually agreed-upon objectives."[74]

The Office of the Auditor General of Canada has noted that horizontal management processes are based on a set of common objectives, apply results-oriented performance measurement strategies, use information to effectively report on and improve performance, and operate with effective coordination structures.[75] While the Family Violence Initiative possesses these fundamental elements, like most horizontally managed initiatives it has experienced some implementation challenges. Some of these challenges relate to the substantively *unique* nature of family violence, such as the systemic and multi-faceted nature of the issue and the requirements of a multi-sectoral policy response (including involvement by the health, justice, social services and housing sectors). Others relate to the *policy environment* which encompasses a number of legislative and mandate differences across jurisdictions; intersectoral and cross-jurisdictional challenges — including resource constraints — in partnership development and implementation, diversity within populations at risk, and differences in community awareness of, and capacities to address, family violence issues.

Other challenges are more *operational* in nature. For example, the current configuration of the Family Violence Initiative includes activities funded wholly through the Family Violence Initiative annual allocation as well as other activities funded wholly or in part through departmental programs. The Initiative involves consultation and coordination across departments and with related initiatives to develop strategies to address the myriad interrelated factors that contribute to family violence. In addition, over the past five years, staff turnover has posed an ongoing challenge. This approach to funding, and the numbers of departments and strategic linkages required, combined with the persistence of vertical lines of authority and accountability, add a layer of complexity to strategic planning. It has also tended to blur lines of accountability. Streamlining the strategic planning process, clarifying accountability requirements and simplifying performance reporting are continuing challenges. Finding appropriate mechanisms and tools to effectively coordinate activity within existing resource parameters is also an ongoing challenge.

> The Interdepartmental Working Group remains confident that horizontal management of family violence issues is an appropriate way for the federal government to address family violence issues. Continual refinement of horizontal management leadership and coordination mechanisms and tools, with the support of central agencies, will continue to improve both process and outcomes.

Performance Expectations

The Family Violence Initiative planned to efficiently and effectively coordinate family violence prevention across all federal departments with programming that directly, or indirectly, addressed the issue, commensurate with resources. To reach this result, the Family Violence Initiative undertook to:

- refine horizontal management mechanisms and processes;
- facilitate coordinated policy and program development by ensuring opportunities for consultation on family violence issues to facilitate cooperation, coordination and collaboration; and
- enhance the national base of policy-relevant information.

Performance Results

Horizontal Management: Refining Mechanisms and Processes

In 1996, the Interdepartmental Working Group was given the authority to manage the Family Violence Initiative. Since that time, two case studies on horizontal management processes within government (including one study specifically commissioned by the Family Violence Initiative)[76] have found that effective horizontal management strategies have strong links between the political realm, the senior public service and the working level. Interdepartmental senior-level governance has been found to provide high-level leadership and direction that facilitates decision making on priorities and resource allocation. This in turn helps to build and sustain initiative momentum and secure the issue's profile on the policy agenda. These studies note that senior-level involvement is particularly important for policy and program design and delivery oriented initiatives, such as the Family Violence Initiative, which must transcend vertical barriers to achieve results. To facilitate senior level support for this Family Violence Initiative, in winter 2002, the Directors General Steering Committee was established to strengthen the bridge between the working level and the senior level.

Insights: Horizontal Management

- **Horizontal management is an appropriate way for the federal government to effectively manage family violence issues, given the complexities of the policy environment, the importance of intersectoral and interdisciplinary partnership development, the diversity of populations at risk and the differences in community awareness and capacities to address family violence across Canada.**
- **Horizontal management of family violence poses continuing challenges. Effective leadership and coordination of family violence issues requires time, ongoing commitment, resources, structures and processes. Vertical lines of authority and accountability persist. The approach to funding family violence, combined with the numbers of departments and strategic linkages required to address issues adds a layer of complexity to strategic planning, accountability requirements and performance reporting.**
- **Central agency support is vital to refining mechanisms, processes and tools to horizontally manage the Family Violence Initiative.**
- **Stronger links between the working level and the senior public service level within the federal government would increase the effectiveness of the Family Violence Initiative.**
- **Ongoing efforts to strengthen links between the federal government and its partners fosters opportunities to build a federal approach through partnership development and joint action.**

Coordinated Policy and Program Development on Family Violence Issues

Several types of coordination are involved in the Family Violence Initiative, including interdepartmental coordination to promote the Family Violence Initiative's model of intersectoral, multidisciplinary partnership and collaboration. In addition, coordination within each Family Violence Initiative member department is required to ensure that each department's policies and programming is coordinated with the mandate and objectives of the Family Violence Initiative so that funds can be efficiently and effectively utilized. Coordination also occurs between the Family Violence Initiative and related provincial and territorial policies, programs and services. Coordination is key to achieving the key results of the Family Violence Initiative.

As understanding of the nature, extent, dynamics and consequences of family violence has grown, the Family Violence Initiative has played an important role in shaping federal policy and program and programming direction on family violence issues. This includes a direct role in legislative and policy areas that pertain to federal jurisdiction, such as criminal law reform, as well as a facilitative and influencing role in policy areas such as health and social services. As a result, the Family Violence Initiative contributed to the development and implementation of policy and program measures to strengthen both prevention and the response to family violence incidents, particularly in areas such as health, justice and housing.

A review of the **Department of Justice Canada** component of the Family Violence Initiative found that participants in the 37 key informant interviews were largely supportive of having a coordinated interdepartmental approach to family violence. The issue was characterized as being "complex", having a multitude of causes and consequences, and therefore requiring a holistic response. Key informants also viewed the interdepartmental approach as providing a way for the federal government to craft a strong, coherent and consistent approach to family violence and as a means to avoid duplication.[77]

The Family Violence Initiative maintains an ongoing policy dialogue with key players and stakeholders. Between 1997 and 2001, this included four consultations (**all departments**) at the working level with federal-provincial-territorial counterparts which provided opportunities for knowledge transfer and fostered complementary policy and programmatic approaches to family violence issues across jurisdictions. Other examples include:

- **Health Canada** hosted policy expert groups to obtain guidance on approaches to addressing health issues associated with violence against women, children and older adults.
- **Department of Justice Canada** hosted two federal-provincial-territorial spousal abuse forums that brought together senior criminal justice officials from across the country to exchange and update best practices related to policing, prosecutions, victims' services, corrections and policy on spousal abuse. Thirty-one of 34 participants responding to the second forum's feedback survey agreed that the materials and contacts were very beneficial and that the forum met its objectives in terms of sharing information on research, best practices and innovative ideas to address the issue of spousal abuse.

The Family Violence Initiative has had success in building national level collaboration, including collaboration that has levered resources and thereby expanded federal capacity to address family violence. For example, the 1999 General Social Survey — Victimization Cycle (**Department of Justice Canada, Health Canada, Human Resources Development Canada, Status of Women Canada** and **Statistics Canada**) and the Transition Home Survey (**Statistics Canada**) and a syndicated national baseline survey of attitudes to family violence[78] (**Department of Justice Canada, Health Canada, Royal Canadian Mounted Police, Canadian Council on Social Development and the Centre of Excellence for Child Welfare**) were facilitated by collaborative partnerships. Efficiencies in federal monitoring of emerging issues and trends in family violence prevention and responses across the country have also been realized. This included coordinating federal-provincial-territorial meetings on family violence as well as commissioning special studies on information gaps, print media analysis and a public opinion survey on family violence and an environmental scan of family violence activities in Canada which have been used to inform policy and program development.

Federal-provincial-territorial consultation, cooperation and collaboration within the criminal justice sector on specific issues has also yielded positive results. An *Ad Hoc* Federal-Provincial-Territorial Working Group Reviewing Spousal Abuse Policies and Legislation, chaired by the **Department of Justice Canada** and Nova Scotia Department of Justice, was established in 2000. The **Royal Canadian Mounted Police** and **Statistics Canada** also participate in this working group. The Working Group submitted its first report to Federal-Provincial-Territorial Ministers Responsible for Justice in September 2001. A second report reviewing spousal abuse policies and legislation will be submitted in November 2002. The Final Report will address the policies themselves. The results and recommendations of the working group will provide a basis from which to further strengthen the criminal justice system's response to family violence.

The **Department of Justice Canada**, in collaboration with its provincial and territorial partners, also coordinated policy responses on a key issue, criminal harassment which led to a new *Criminal Code* provision and a *Handbook on Criminal Harassment* that provides practical support to police and Crown prosecutors to investigate and prosecute criminal harassment cases. In addition, the *Child Victims and the Criminal Justice System Project*, in consultation with other federal, provincial and territorial officials and experts, is exploring opportunities to strengthen the criminal justice system's response to the exploitation and abuse of children, by examining issues such as children's testimony, age of consent to sexual activity, and sentencing to protect children.

Federal-provincial-territorial collaboration focussed on populations at risk has also advanced. In July 1999, the Federal-Provincial-Territorial Ministers Responsible for the Status of Women (**Status of Women Canada**) released a *Strategic Framework on the Prevention of Violence Against Women* which sets out best practices and innovative anti-violence programs from all jurisdictions. In September 2000, Status of Women Ministers further agreed to develop, in collaboration with **Statistics Canada**, indicators on violence against women that would provide benchmarks to track trends in the prevalence and severity of violence against women.

Internationally, members of the Family Violence Initiative continue to play a role in contributing to the Government of Canada's efforts to eliminate violence against women and children. For example, at the United Nations, **Status of Women Canada** works with the Commission on the Status of Women (CSW), the Commission on Human Rights (CHR) and the General Assembly on issues related to the elimination of violence against women including the girl child. In 1998, at the 42nd session of the CSW, the Government of Canada obtained agreement among member states on the need to evaluate the effectiveness and impact of existing policies, programs and legislation geared to eliminate violence against women. The **Department of Justice Canada** also participated in negotiating the *Optional Protocol to the United Nations Convention on the Rights of the Child on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography*, which was adopted in May 2000. **Statistics Canada** has provided substantive and technical expertise to many countries who have subsequently adopted and implemented the methods developed through the *Violence Against Women Survey (1993).* Currently, the Family Violence Initiative (**Statistics Canada, Justice Canada, Health Canada, Royal Canadian Mounted Police, Status of Women Canada**) is also participating in and lending technical expertise to the first inaugural International Survey of Violence against Women.[79] This survey will improve cross-country comparisons and Canada's contribution will help to provide many developing countries with methods and tools to estimate the prevalence of violence against women.

Insights: Coordinated Policy and Program Development on Family Violence

- **A continuing policy dialogue with provincial and territorial counterparts — including multilateral and bilateral efforts — has proven beneficial and can advance a national, integrated approach to family violence and strengthen collaboration and partnerships.**
- **A continuing policy dialogue with international players contributes to an enhanced Canadian leadership role and contribution in the area of child sexual exploitation and violence against women.**

Enhanced National Information Base

Policy relevant research, national data collection and analysis

From 1997/98 to 2001/02, the Family Violence Initiative made significant advances in enhancing the national capacity for policy-relevant data collection and analysis as well as research and evaluation. As a result, policy makers are better equipped with timely, accessible and relevant information to support policy and programming action on family violence. This enhanced capacity has also addressed many of the information needs of other governments, researchers, community groups and other stakeholders and has contributed to public awareness.

Highlights include:

Family Violence Initiative departments conducted baseline research, such as collecting, analysing and disseminating family violence benchmark and trend data (**Statistics Canada, Health Canada**). They also commissioned research studies on policy issues such as the health consequences of experiencing and/or witnessing family violence (**Health Canada**), criminal harassment (**Department of Justice Canada**), family violence and homelessness (**Canada Mortgage and Housing Corporation**[80]) and other issues including violence and the girl child (**Status of Women Canada**[81]). The results of these studies have informed specific legislative reform (such as criminal law) and program development on issues such as homelessness (the National Homelessness Initiative, **Human Resources Development Canada**); and on policy development concerning violence and the girl child (**Status of Women Canada**) and personal security issues concerning women and girls (**Department of Justice Canada, National Strategy on Community Safety and Crime Prevention**).

Of particular note, **Statistics Canada**, through the **Canadian Centre for Justice Statistics**, in collaboration with its federal Family Violence Initiative partners and other stakeholders, undertook concept and data development, data gathering and processing, analysis, publication and dissemination activities to strengthen national benchmark and trend data on family violence issues. Since 1998, the key results of these efforts have been published in the annual series, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile.* Since April 1998, through the National Justice Statistics Initiative (NJSI), provincial and territorial governments partners in the NJSI have been able to access this publication (and all other Canadian Centre for Justice Statistics products) through the **Statistics Canada's** Extranet site, a protected Internet site. NJSI member demand for family violence data is high: they downloaded *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2000*, 1,720 times. This publication as well as the Transition Home Survey national-provincial-territorial fact sheets are also publicly accessible through the **Statistics Canada** Web site. As of April 2002, the public had downloaded *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2000*, 45,755 times. In 2001, **Statistics Canada** undertook a performance assessment consultation in which 96% of the consultation respondents indicated that they were "somewhat" or "very satisfied" with Statistics Canada's family violence activities and products. Almost all (93%) of consultation respondents stated that it was very important to them that these activities and publications continue. Almost half (44%) stated that they have no alternative data sources to access quantitative information on family violence. Each year, the release of *Family Violence in Canada* also resulted in media coverage, which also contributes to broader public awareness and understanding of the issues.

National information on child abuse and neglect has also improved. In 2001, in collaboration with its provincial and territorial counterparts, and with the advice of child welfare organizations and researchers, **Health Canada** released the *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect.*[82] This study provides, for the first time, national estimates of child abuse and neglect as reported to, and investigated by, child welfare services in Canada. It provides a foundation for a national surveillance system on child maltreatment.

The Child and Family Services Information project, a joint federal-provincial-territorial initiative co-led by **Human Resources Development Canada**, develops and distributes comprehensive information on provincial and territorial child and family services and programs. This is used in support of federal-provincial-territorial policy development. *Child Welfare in Canada 2000*[83] provides information on child welfare programs across Canada, with a focus on allegations of child abuse.

The National Longitudinal Survey of Children and Youth (**Human Resources Development Canada, Statistics Canada**) provides a national data base on the characteristics and life experiences of children and youth as they grow up in Canada.

Survey results and related studies on topics such as characteristics of social environments (parenting styles, family income, child care) and behaviours (such as aggressive behaviour, bullying) are being used to inform the development of various policies and strategies related to youth.

Strengthened research infrastructure

The Family Violence Initiative has contributed to the development of a cross-Canada research infrastructure on family violence and a critical mass of research expertise of family violence[84] to facilitate policy and program development. In 1992, the Family Violence Initiative and the Social Sciences and Humanities Research Council established five Research Centres to "stimulate and support research on family violence and violence against women with applicability to policy development." Since 1997, the Research Centres have operated as an "Alliance," conducting policy-relevant, integrated and participatory action research of interest to a range of stakeholders. The Research Centres are affiliated with over 600 government and community agencies across the country. The Alliance's work has contributed to national policy dialogue and direction with regard to violence prevention and the girl child (**Status of Women Canada**). A Research Centre partnership funded by the **Department of National Defence Canada and Status of Women Canada** studied the issue of violence within military families. It has provided policy-relevant information on a variety of topics.[85] The Social Sciences and Humanities Research Council has used the Alliance's partnership model to develop its Community/University Research Associates Program.

Insights: Enhanced Information Base

- **There is a continuing demand for national policy relevant research, data collection and analysis and evaluation. This information is essential for sound decision making. Public access to timely and reliable quantitative and qualitative information about family violence contributes to increased public awareness and understanding of family violence issues among the Canadian population.**
- **Independent policy relevant research makes an important contribution to community and national level policy dialogue on family violence in Canada.**

EXPECTED RESULT: ENHANCED PREVENTION AND IMPROVED COMMUNITY RESPONSE AND THE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION OF COMMUNITY ACTIVITIES — FOCUS ON COMMUNITY RESPONSE

Overview

Since its inception, the Family Violence Initiative has focussed on enhancing the effectiveness of family violence prevention through research, development and the evaluation of prevention and response strategies. By improving access to state-of-the-art knowledge, resources and tools, the Family Violence Initiative has helped to strengthen community capacity to address family violence in ways that will help to sustain positive change. In Aboriginal and in other cultural communities, Family Violence Initiative efforts have contributed to strengthened cultural identity and practices that contribute to healing and positive development.

Performance Expectations

From 1997/98 to 2001/02, the Family Violence Initiative planned to:

- research, synthesize and disseminate state-of-the-art knowledge, that can assist Canadian communities in preventing and responding to family violence;
- develop and share with communities, a range of resources and tools to facilitate community capacity building related to family violence; and
- support community-driven efforts within Aboriginal communities to prevent and respond to violence.

Performance Results

Research and Knowledge Synthesis to Inform the Prevention and Response to Family Violence

The Family Violence Initiative supported a range of interdisciplinary and intersectoral research and evaluation activities that provided Canadians and their communities with information on the risk factors associated with family violence, the systemic factors that underlie it, the consequences of violence, and insight into good policies and practices that will improve family violence prevention and better protect victims when violence occurs. Evaluations of model interventions have helped to refine various aspects of prevention practice and response. For example, in 2001 **Health Canada** funded an evaluation of the Domestic Violence Program (Vancouver General Hospital Emergency Department, St. Paul's Hospital and Mount Joseph's Hospital, Vancouver, British Columbia), a hospital-based screening and follow-up support program for victims of family violence,[56] which found that the program had positive impact on raising awareness of family violence among physicians, introduced appropriate protocols for screening and disclosure, and provided support and assistance to a diverse group of clients. The **Department of Justice Canada** produced a range of research and evaluation products that contribute to improvements in the effectiveness of the policy and programs related to family violence and the criminal justice system.

The Family Violence Initiative investments have also contributed to methodological innovation in community-based, participatory action research for both urban and rural areas (**Health Canada, Department of Justice Canada, Status of Women Canada**). These innovations have underscored the value of community-based research approaches and provided appropriate methods and protocols to respectfully engage individuals affected by family violence and abuse with community researchers and other stakeholders in the research process.

The **National Clearinghouse on Family Violence** resources, which include easy-to-read fact sheets, booklets and videos for victims of family violence, also helped communities. Staff are also equipped to refer clients seeking services such as counselling, advocacy, legal information, shelter and treatment programs, to programs and services in their communities.

Federal support for community-driven and community-focussed workshops, seminars and programs on family violence also stimulated community dialogue, building networks and participation (**Department of Canadian Heritage, Indian and Northern Affairs Canada, Department of Justice Canada, Health Canada, Royal Canadian Mounted Police, Status of Women Canada**).

Insights: Research and Knowledge Synthesis to Inform the Prevention and Response to Family Violence

- **The federal leadership and investment in family violence research, knowledge synthesis and evaluation has provided valuable information that can lead to improvements in policies, programs and practice.**

Resources, Tools and Networks to Strengthen Community Capacity to Address Family Violence

> Community capacity is … the combined influence of a community's commitment, resources, and skills which can be deployed to build on community strengths and address community problems.[illegible]

From 1997/98 to 2001/02, the Family Violence Initiative created a range of resources and tools to help communities address family violence issues. This included evidence-based practice guidelines, intervention models, training curricula and other tools created for health care workers, social workers, the police, prosecutors and victim support workers (**Health Canada, Department of Justice Canada, Correctional Service of Canada, Royal Canadian Mounted Police**). Evaluations of a number of these resources indicate that many of these resources and tools are regarded as high quality products and—most importantly — they are being used to improve practices and strengthen community prevention and responses to family violence.

In addition, a 2002 case study[33] of sample projects funded through the Family Violence Initiative showed that the Family Violence Initiative has contributed to capacity building by fostering a strong sense of ownership and commitment to addressing family violence, whether the community is defined by geography or community of interest (linguistic, cultural, ethnic). Local talent and leadership have been nurtured, and in many cases, in-kind and financial resources have been leveraged.

Several networks have emerged that are finding innovative and appropriate responses to family violence prevention. **Health Canada** funded the Circle of Prevention, a Network to Prevent Family Violence in Atlantic Canada, an evaluation of which concluded that the Circle's major impact was in forging and sustaining networks and connections and in reducing isolation among individuals involved in addressing family violence in the region."[50] The **Department of Justice Canada** also supported a project undertaken by the Canadian Association of Sexual Assault Centres which encouraged the development of communications and computer linkages among women's shelters and assault centres to standardize and improve services for victims.

Community Networks to Sustain Capacity & Momentum

- Circle of Prevention - a Network to Prevent Family Violence in Atlantic Canada
- Alliance of Five Research Centres on Violence
- National Committee on Elder Abuse
- National Link between Front-line Legal Educators/ Researchers on Anti-Violence Centres
- National Aboriginal Circle Against Family Violence

Insights: Resources, Tools and Networks to Strengthen Community Capacity to Address Family Violence

- **The federal leadership and investment in resources, tools and networks contributed to strengthened community capacity to address family violence and helped to mobilize Canadian communities for change.**

Aboriginal Communities: Strengthening Family Violence Prevention

At its public hearings, the Royal Commission on Aboriginal Peoples listened to many presenters who spoke of the breakdown in traditional Aboriginal family structure and functions as a main factor in the social problems that Aboriginal peoples and their communities are facing. The Commission identified abuse and violence within the family as the "tip of an iceberg" that formed when Aboriginal communities lost their independence and Aboriginal families were deprived of authority and influence over their children. The Family Violence Initiative assists Aboriginal communities in their efforts to address family violence issues. It does so by providing them with resources to undertake community-based family violence prevention projects.

Over the past five years, **Indian and Northern Affairs Canada** has supported 335 community-based family violence prevention projects in First Nations communities. Funds were used for workshops, information sessions and counselling dealing with a variety of topics, including:

- traditional teachings and healing, including smudging, traditional thanksgiving, healing, elders teaching, cultural teachings, hoop dance, culture camp, sweat lodges;
- anger/stress management, and conflict resolution and family violence/abuse;
- addiction/alcohol;
- children and youth, including Fetal Alcohol Syndrome and Fetal Alcohol Effect, parenting skills, youth/teen dating violence/violence in schools, and bullying;
- grief/dying/dealing with violent death;
- cultural breakdown, including colonization and the residential school effect; and
- suicide prevention.

The Family Violence Initiative component of the Aboriginal Women's Program, **Department of Canadian Heritage**, enables Aboriginal women's groups in on- and off-reserve communities to address family violence. In so doing, it recognizes the unique role that Aboriginal women play in shaping and contributing to the health and vitality of their families and communities, and recognizes that cultural distinctiveness and the preservation of cultural identity are key to the prevention and reduction of incidences of family violence. Many of these project activities incorporate traditional approaches, such as holistic healing methods, as well as innovative approaches such as the use of art. An evaluation of the Family Violence Initiative component of the Aboriginal Women's Program found many positive, short-term outcomes were realized.[90]

> Above all, it is important that people recognize and understand that Aboriginal ways of seeing and articulating the world are different from mainstream Canadian culture. The recognition of this is critical to addressing issues such as family violence. The use of holistic traditions and practices and the need to strengthen connections between women, their families and communities is essential. We are turning our communities into healthier communities by viewing things through a holistic perspective."[91]

Many of the Aboriginal Women's Program family violence projects that directly or indirectly addressed public awareness helped to heighten awareness and knowledge of family violence issues and strengthen intergenerational connections in communities. Others employed traditional healing methods and supports that enabled women living in abusive situations, or coping with abuse from the past, to strengthen their social connections, acquire new skills, develop positive relationships with their partners, children and families, and achieve self-sufficiency. Training and skills development projects helped to enrich the assets available to communities to address family violence, such as knowledge and skills (e.g. leadership, conflict resolution, crisis management). Information gathering, planning and strategy development projects contributed to community capacity to identify problems, open up community dialogue, develop plans and solutions and mobilize

The evaluation also found that knowledge about Aboriginal approaches to address family violence is growing and should be shared to build promising practices. Information sharing and exchange can inspire, lend support and motivate others, and foster ongoing innovation.

Insights: Aboriginal Communities—Strengthening Family Violence Prevention

- **Building a positive vision and holistic approach to addressing family violence issues in Aboriginal communities, which emphasizes the importance of teaching traditional values, culture and practices, is important.**
- **Flexible, community-driven approaches to addressing family violence in Aboriginal communities can be a program strength as this allows the possibility to adapt to and meet community needs and learn from community experiences. It also fosters an innovative and creative learning environment.**
- **Ongoing learning and sharing is important so that people can benefit from others' knowledge and practical experience. More emphasis on ongoing learning and sharing would result in greater cross-fertilization of ideas and approaches.**

EXPECTED RESULT: ENHANCED PREVENTION AND IMPROVED COMMUNITY RESPONSE AND THE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION OF COMMUNITY ACTIVITIES — STRENGTHENED ABILITY OF THE SHELTER SYSTEM TO RESPOND TO FAMILY VIOLENCE

Overview

The shelter system is a vital part of the response to family violence in Canada. Over the past 25 years, **Canada Mortgage and Housing Corporation** has, through various housing programs[92], assisted in the acquisition, construction and enhancements of family violence shelters. Since 1995, **Canada Mortgage and Housing Corporation** has provided financial assistance for shelters and second-stage housing under the Shelter Enhancement Program (SEP). The SEP provides capital funds to upgrade existing shelters for women and children who are victims of violence and, in certain circumstances, provides additional emergency units and second-stage housing where there is a service gap and where sponsors have obtained operating funding. This includes facilities in First Nations communities. Since 1999, with funding provided through the National Homelessness Initiative, the SEP was expanded to provide assistance for shelters and second-stage housing for youth who experience family violence.

The SEP has contributed in significant ways to the development of a more collaborative, coordinated and effective community response to address family violence. Family Violence Initiative and other sources of funding for the SEP have contributed to the development of partnerships and collaboration with provincial and territorial governments and First Nations; facilitated leveraging of other funding; and encouraged the combination of federal funding with other sources of funding to strengthen community responses to family violence.

One of the continuing challenges is the lack of shelters and culturally appropriate services for Aboriginal peoples living on-reserve or in rural or remote communities who are victims of family violence. Consequently, many Aboriginal victims of family violence living in rural or remote settings (including on-reserve communities) still have had to leave their home communities in order to escape from violent situations. Over the past five years, **Canada Mortgage and Housing Corporation** continued to partner with **Indian and Northern Affairs Canada** to begin to address the ongoing need for shelters and related support services within First Nations communities.

Performance Expectations

From 1997/98-2001/02:

Canada Mortgage and Housing Corporation, with funding from the Family Violence Initiative and other sources, planned to provide financial assistance to upgrade existing shelters and second-stage housing, and in certain circumstances, provide additional emergency shelter units and second-stage housing, where there was a service gap. **Indian and Northern Affairs Canada** planned to support the operational costs of on-reserve shelters and covered the costs of off-reserve shelters and services used by First Nations people who ordinarily reside on-reserve.

Performance Results

Additional Shelters and Enhancements

From 1997/98 to 2001/02, **Canada Mortgage and Housing Corporation** approved 50 additional shelters for victims of family violence (including First Nations communities and youth), creating 677 new shelter spaces. During the same period, through the SEP, **Canada Mortgage and Housing Corporation** made financial contribution commitments to enhance 75% of existing shelters and second-stage housing (380 shelters with 2,100 units). From 1997/98 to 2001/02 **Canada Mortgage and Housing Corporation** committed $51.34 million ($9.5 million funded from the Family Violence Initiative)[illegible] on new shelters and shelter enhancements for victims of family violence (including shelters for youth as well as shelters and shelter enhancements in First Nations communities).

Partnerships
During this period, seven provincial/territorial governments (New Brunswick, Newfoundland, Nova Scotia, Manitoba, Northwest Territories, Quebec and Saskatchewan) entered into cost-sharing agreements that contributed an additional $4.458 million toward more shelters and enhancements. These partnerships increased the reach of the SEP, and the Family Violence Initiative, in terms of the number of shelters that have received funding and improved community responses to family violence.

Shelters and Access to Services for Residents of First Nations Communities

From 1997/98 to 2001/02, **Canada Mortgage and Housing Corporation** constructed 14 on-reserve shelters, which increased the stock to some 50 shelters. Locating shelters within First Nations communities has improved First Nations people's access to culturally appropriate services and provided a viable option for victims of family violence within their respective communities. From 1997/98 to 2001/02, **Indian and Northern Affairs Canada** provided over $30 million in operating funding to these shelters. From 1997/98 to 2001/02 on-reserve shelters assisted 20,000 people from 176 First Nations communities. In addition, over the same period **Indian and Northern Affairs Canada** provided $2.3 million in funding that enabled 1,000 people annually to access provincial/territorial emergency shelters located off-reserve.

Following a meeting of managers of transition houses on reserve, sponsored by the Family Violence Initiative in 1999, a National Aboriginal Circle Against Family Violence was founded to address family violence issues in Aboriginal communities. The Circle, including its Web site, is currently supported by **Indian and Northern Affairs Canada, the Royal Canadian Mounted Police**, and **Status of Women Canada**.

Shelter Enhancement Program — Evaluation Results

Canada Mortgage and Housing Corporation's Evaluation of the SEP[44] found that from 1995/96 to 2000/01, over 70% of family violence shelters applied for SEP funding for repairs and enhancements, and 93% of these shelters had obtained SEP funds. SEP expenditures substantially improved family violence shelter conditions — from 20% rated "good-to-excellent" by shelter staff in 1995, to 50% rated "good too excellent" by shelter staff in 2001. As a result, 58% of shelters reduced their maintenance costs and 50% of shelters had fewer physical breakdowns. Two thirds of shelters that received SEP funding indicated that the repairs would not have been possible without SEP funding. The evaluation further found that the condition of shelters is a success factor for clients, in terms of helping them address their family violence situations, including improving their feelings of personal security and their sense of self-esteem and well-being. Enhancements also enabled shelters to better meet the needs of children and to improve access for persons with disabilities.

Surveys of provincial, territorial and Indian and Northern Affairs Canada partners conducted as part of the SEP evaluation found high levels of collaboration and coordination among partners in addressing family violence problems, including formal coordination committees. More than half of those surveyed reported that the Family Violence Initiative had strengthened partnerships and coordination and half reported that the SEP specifically had contributed to the development and/or adoption of more effective family violence policies and programs.

The Shelter Enhancement Program Contribution to Family Violence Initiative Prevention and Improved Community Response: Key Highlights from the Evaluation 1997/98 to 2001/02[94]

OUTPUTS
- 50 new shelters with 677 additional units created
- 380 existing shelters with 2,100 units in family violence shelters repaired or improved

REACH
- 75% of family violence shelters received funding for repairs or improvements
- 14% increase in number of family violence shelter units from 1995/96 to 2000/01
- 14 new shelters in First Nations communities from 1997/98 to 2001/02
- 65% of SEP-funded repairs would not have occurred without the SEP

SHORT-TERM IMPACTS
- conditions have improved from 20% "good-to-excellent" in 1995 to 50% "good-to-excellent" in 2001
- 80% of SEP shelters improved safety and security; 55% improved children's play areas; and 38% improved access for clients with disabilities
- 90% of provincial/territorial and Indian and Northern Affairs Canada funders surveyed in the evaluation said that the SEP was a "significant factor" in the development and/or adoption of more effective family violence policies.

LONGER-TERM IMPACTS
- 58% of shelters reduced maintenance costs and 50% had fewer physical breakdowns after receiving SEP assistance
- enhanced family violence programs & policies, improved security for clients
- increasing shelter use & improved responses to client needs & prevention of family violence

Although the SEP has had significant positive impacts over the past five years, there is a continuing need for additional funding. Over half of the family violence shelters in Canada indicate a need for basic repairs[95] and other enhancements, such as improvements to security (45%) and children's play areas (45%). Ninety per cent of provincial, territorial and Indian and Northern Affairs funders regard security improvements as the highest priority. Improving access for persons with disabilities (58%) also remains a high priority.[96] In addition to the need for basic repairs and improvements, there is a need for security enhancements (such as alarms, surveillance equipment, intercom systems, access controlled doors, bullet-proof glass) and improvements to indoor and outdoor child play areas.

The evaluation's estimate of the total need for repairs and enhancements, based on 2001 information, was $27 million.[97] The SEP's capacity to address these needs will depend on the total funds available for the program with consideration for the allocation of funds between existing and new shelters.

Estimated Costs of Needed Repairs and Enhancements (in 2001 $million)	
Basic structural and building repairs	**$10.9**
Basic building security	$1.9
Accessibility	**$3.8**
Additional security enhancements	$6.4
Indoor and outdoor child play areas	**$4**
Total	**$27**

The SEP evaluation also found that there is still a high need for additional units or shelters in Canada. Of 391 shelters responding to the SEP evaluation survey of shelters, 23% identified a need for more first-stage beds/units and 35% identified a need for more second-stage units. Provincial/territorial and **Indian and Northern Affairs Canada** partners also indicated that there are "significant" needs for new shelters and shelter units (both emergency housing and second-stage).

Youth homelessness in Canada has emerged as a significant issue. An environmental scan of youth homelessness commissioned by **Canada Mortgage and Housing Corporation** found that while the problems of homeless youth vary regionally, family breakdown was identified as one of the first three primary causes of homelessness nationwide.[98] The SEP evaluation[99] of the first two years of the youth component of the SEP found that most youth shelters surveyed identified family violence as the primary presenting problem of their clients, with 79% of their clients having experienced some form of family violence. The evaluation of youth shelters found that one quarter of SEP-funded youth shelters had increased their bed space; over 90% improved the shelter's physical condition; 80% made upgrades to fire safety and other safety features; 40% had improved other security features; and 20% had improved wheelchair accessibility. In some cases, SEP funding helped to improve shelter capacity to obtain other program funding dollars, by improving the amount of useable space and bringing the spaces up to the standards required to access municipal funding.[100] Although the need for youth shelters has not been quantified at this time, the evaluation findings suggest that there is a continuing need for program funding for additional shelters as well as improvements in existing shelters to meet the needs of youth, including youth affected by family violence.

Insights: Strengthened ability of the shelter system to respond to family violence

- **The SEP has made a valuable contribution in strengthening and expanding the shelter system and its ability to respond to family violence problems. New shelters have been funded especially in First Nations communities and for youth.**
- **Shelter enhancements have had positive impacts on clients and helped clients address their family violence situation and improve their feelings of personal security, sense of self-esteem and well-being. Shelter enhancements have had positive impacts for clients' children and for persons with disabilities.**
- **There is a continuing need for repairs and enhancements in existing shelters (in 2001, repairs and enhancements were estimated to cost $27 million).**
- **The SEP has facilitated the development of working partnerships between family violence, youth shelters and other service providers to respond to the needs of clients with family violence problems.**
- **There is a continuing need for additional units or shelters in Canada in general and for many First Nations communities and for youth.**

EXPECTED RESULT: **ENHANCED PREVENTION AND IMPROVED COMMUNITY RESPONSE AND THE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION OF COMMUNITY ACTIVITIES — STRENGTHENED CRIMINAL JUSTICE SYSTEM RESPONSE TO FAMILY VIOLENCE**

Overview

Since its inception, the Family Violence Initiative has focussed on strengthening the criminal justice system by working together with its provincial and territorial counterparts and its partners in other sectors and disciplines. The **Department of Justice Canada** is responsible for ensuring that the *Criminal Code of Canada* effectively addresses family violence. The **Department of Justice Canada** works in partnership with provincial and territorial justice and law enforcement officials as well as the **Royal Canadian Mounted Police**, the **Correctional Service of Canada**, and the **Department of the Solicitor General** to improve the effectiveness of the criminal justice system through legislative and policy review and reform, public and professional education, research and support for programs and services. The **Royal Canadian Mounted Police** follows a collaborative and cooperative approach to addressing family violence in the many communities it serves in seven provinces and three territories. It links with local community organizations, including victim support services and shelters, and frequently leads or partners in community-based public awareness efforts. The **Correctional Service of Canada** contributes to the reduction of family violence perpetrated by federally sentenced offenders through risk assessment, case supervision and programming. The **Department of National Defence** provides military policing services as well as family and victim support services for Canadian Forces personnel.

Performance Expectations

From 1997/98 to 2001/02, the Family Violence Initiative planned to:

- review criminal legislation and policy related to family violence, and where supported, advance reform efforts;
- support public legal education and program and service development to improve the responsiveness of the criminal justice system;
- refine and expand delivery of family violence prevention programming to federally sentenced offenders, including the implementation of high intensity treatment programming for male offenders;
- refine and expand delivery of family violence training within the Royal Canadian Mounted Police; and
- refine and implement family violence training for Department of National Defence personnel.

Performance Results

Criminal Law Review and Reform

In the past five years, the **Department of Justice Canada**, working with its provincial and territorial partners, effected important shifts in how the criminal law addresses family violence. Key amendments to the *Criminal Code* significantly improved the criminal justice legal framework for addressing family violence by offering better protection for the safety and security of victims; improving the protection of children from sexual exploitation; strengthening sentencing provisions (such as including a requirement that courts take into account the abuse of a spouse or a child as an aggravating factor in sentencing); and in refining penalties related to the anti-stalking legislation created in 1993 (offence of criminal harassment).

Family Violence and Proclaimed Criminal Code Amendments: Key Milestones	
July 2002 Bill C-15A	• increases the maximum penalty for criminal harassment (stalking) from five to 10 years • protects children from sexual exploitation (luring via the Internet; transmitting, making available, or exporting child pornography via the Internet; or intentionally accessing child pornography via the Internet) • strengthens sentencing provisions, and • makes it easier to prosecute individuals involved in child sex tourism.
December 1, 1999 Bill C-79	• ensures the safety of the victim is taken into account in bail decisions, and • permits publication bans to protect the identity of any victim or witness.
May 26, 1997 Bill C-27	• makes murder, committed while stalking a victim, a first-degree murder, where the murderer intended to instill fear for the victim's safety • ensures courts take the breach of a protective court order into account as an aggravating factor in sentencing an offender for criminal harassment • amends the provisions on child sex tourism, and • clarifies that female genital mutilation is prohibited in Canada.

Provincial and territorial support to improve the criminal justice response to family violence is strong, although not all jurisdictions follow the same approaches. Since 1995, Saskatchewan, Prince Edward Island, Manitoba, Alberta, and the Yukon territory have proclaimed specific legislation and measures to address family violence. Some jurisdictions have implemented dedicated family violence courts and are exploring alternative measures and restorative justice approaches.

Family Violence and Provincial Legislative Reform: Key Milestones

1997	**Alberta:**	***Protection Against Family Violence Act***
1998	**Manitoba:**	***Domestic Violence Stalking, Prevention, Protection and Compensation Act***
1999	**Yukon:**	***Family Violence Prevention Act***

Ontario and Nova Scotia's legislation is not yet proclaimed.

Research and Evaluation

The **Department of Justice Canada** works very closely with its provincial and territorial counterparts to research, assess and evaluate the effectiveness of new legislative provisions and related measures that pertain to family violence.[101]

Public and Legal Education and Information (PLEI) and Program/Service Development

The **Department of Justice Canada** continued to support the development, testing, translation and printing of family violence public and legal education and information (PLEI) materials and also supported a number of innovative projects that provided legal information relating to family violence. One such project provided female victims of spousal abuse in rural or small communities with relevant legal information in a lipstick tube, providing them with access to information on how to safely get out of a violent relationships without alerting the abuser. Twenty-two thousand tubes were produced for distribution in Saskatchewan. The **Department of Justice Canada** also supported the development of an interactive Web site with tools that help youth assess their dating relationships and address unhealthy relationships. To further promote access to family violence law information, the **Department of Justice Canada** also developed an inventory of strategies and methods used by PLEI providers to get appropriate family violence related information to people living in rural areas. Intended to help PLEI providers, this inventory categorizes the various methods and makes recommendations regarding most promising practices.

A review of the effectiveness of some of the **Department of Justice Canada**'s own PLEI publications[102] found that 96% of service providers and 82% of potential end-users of the information materials said the booklets were a useful way to get information across to those who may need help with respect to family violence.

Prevention and Treatment of Family Violence within the Federally Sentenced Offender Population

Over the past five years, the **Correctional Service of Canada** further refined its approach to offender assessment and family violence prevention and treatment programming. The Spousal Assault Risk Assessment Tool (SARA) is now incorporated into the Service's

Offender Management System, which will improve the quality and availability of accurate risk assessment to inform the case management, supervision and treatment needs of offenders at risk for spousal assault. **Correctional Service of Canada** also developed and implemented national High and Moderate Intensity Family Violence Prevention Programs, which have been internationally accredited. It has also developed a follow-up maintenance intervention program. Preliminary evaluation results of the High Intensity Family Violence Prevention Program suggest the program is successful at changing attitudes associated with intimate partner abuse and in improving prosocial skills use and relapse prevention planning; approximately 95% of the program participants in both the high and moderate intensity programs said that they would be able to use the skills learned in the program upon their release in the community. In 2002/03 the **Correctional Service of Canada** will begin a more comprehensive analysis of program outcomes, including impacts on recidivism. The **Correctional Service of Canada**'s family violence expertise and programs have been shared with other jurisdictions within Canada and internationally.[103]

Family Violence Training within the Royal Canadian Mounted Police

From 1997/98 to 2001/02, training remained a central focus of the **Royal Canadian Mounted Police**'s efforts to improve its capacity to respond to family violence incidents and prevent its recurrence. In addition to core cadet training on spousal assault, police sensitivity to victims and problem-solving techniques, the RCMP trained police officers, victims services coordinators and community volunteers on family violence issues and related topics.[104] It also created training resources, including *An Investigative Guide for Sexual Offences*. From 1997/98 to 2001/02, 270 police officers and other community professionals were trained in sexual assault investigations.[105] The RCMP shared its expertise with many visiting delegations. In addition, in 2002, the RCMP convened a national workshop on spousal/partner abuse for police officers from all RCMP divisions.

Family Violence Training within the Department of National Defence

The **Department of National Defence** established a Military Family National Advisory Board, which includes the spouses of military personnel, to address Canadian Forces policies that affect military families, including family violence policy. The department conducted 18 family violence workshops across the country, aimed at military police, social workers, chaplains and Military Family Resource Centre staff. These workshops will enhance the response capability when incidents of family violence occur. The department has also developed a Victim Assistance Program and implemented a Canadian Forces member assistance program with access to a 1-800 line that offers confidential counselling services for members and their families.

Insights: Strengthened criminal justice system response to family violence

- **Enhanced cooperation, coordination and collaboration within the criminal justice sector contributes to effective criminal law reform and the development of appropriate instruments and measures to enhance the administration of justice in family violence cases.**
- **Empirically-based family violence prevention and treatment programs for federal offenders show promise and are shareable across jurisdictions.**
- **Ongoing family violence awareness and training increases the capacity of the criminal justice system, and its intersectoral partners, to work to respond effectively to family violence.**

EXPECTED RESULT: INCREASED PUBLIC AWARENESS OF FAMILY VIOLENCE ISSUES AND REDUCED TOLERANCE FOR FAMILY VIOLENCE

Overview

The Family Violence Initiative promotes public awareness of family violence by providing Canadians with information about the risk factors associated with family violence, the systemic factors that underlie it, the consequences of violence, and insight into how to prevent violence and better protect victims when violence occurs. Much of this information is disseminated or made accessible to Canadians through the **National Clearinghouse on Family Violence** (NCFV) which was created in 1982 to collect, develop and disseminate resource materials and other information on behalf of the Family Violence Initiative. The Family Violence Initiative also fosters open dialogue, through support for presentations, national and international conferences, workshops, training seminars and community programs. It creates awareness and promotes the adoption of best practices. Public discussion, including efforts targeted to specific population groups, helps Canadians plan, establish networks and mobilize to address family violence.

Performance Expectations

From 1997/98 to 2001/02, the Family Violence Initiative planned to foster public awareness of family violence and reduce tolerance for its occurrence by:

- using the National Clearinghouse on Family Violence, to produce, disseminate and increase public access to information about family violence issues; and
- engaging Canadians by informing them about key family violence issues, with a priority focus on increasing awareness among professionals and service providers, immigrants, first generation Canadians, and Aboriginal populations.

Performance Results

National Clearinghouse on Family Violence

The **NCFV** is the major national resource centre for Canadians seeking information and resources on family violence. It develops and maintains a resource collection of over 100 items such as fact sheets, reports, discussion papers and information kits. Information is available free of charge in English and French and in certain cases in other languages and alternative formats (Braille and audiocassette). It also offers an extensive reference collection, housed in the Health Canada departmental library and on-line bibliographic searching of approximately 10,000 items on family violence. It partners with the National Film Board and 34 libraries across Canada to offer over 100 family violence videos and provides an information directory and referral service (available through a toll-free line). The **NCFV** Web site, launched in this phase of the Family Violence Initiative, links to hundreds of local, provincial, national and international Web sites, including Family Violence Initiative partner Web sites and to the Canadian Health Network, facilitating easy access to federal information about family violence. Since the inception of the Canadian Health Network in 1999, the **NCFV** has been an affiliate partner that provides leadership, identifies, develops and reviews content, and helps to build networks. An enhanced version of the Web site was launched in August 2002, in compliance with Treasury Board Secretariat's *Common Look and Feel Initiative*. The enhanced site is more interactive, with improved structure for files and a streamlined look within Health Canada, and it is expected to further increase the public access to federally maintained family violence information. **NCFV** users include governments, professionals, social service workers, educators, non-governmental organizations, researchers and the general public. Information is used for research, policy and program development, and education, training and awareness.

National Clearinghouse on Family Violence
Client Satisfaction

Over 90% of respondents agree that the fact sheets are accurate, up-to-date, easy to understand and relevant (*Impact Evaluation of the National Clearinghouse on Family Violence Fact Sheets*, SPS Research and Evaluation, 1998)

99% of respondents stated that they were satisfied or very satisfied with the service they received (*Report on a Client Satisfaction Survey of Users of the National Clearinghouse on Family Violence*, CPR Associations, Inc. 1999)

95% of clients rated service levels good or excellent; 95% rated staff knowledgeable and helpful and materials useful, current and arriving on time (*Report on the National Clearinghouse on Family Violence Client Satisfaction Postcard Survey*, SPS Research & Evaluation, 2000)

Performance review results

In 2002, a performance review of the National Clearinghouse on Family Violence was conducted.[106] Periodic client satisfaction surveys demonstrate that the NCFV quality of service and products remains high. While it has been successful in reaching out to all parts of the country, additional promotional work (especially in Quebec, British Columbia and Alberta) would further expand reach. Partnerships, for example with the affiliates of the Canadian Health Network and with the National Film Board, have been an essential component of the NCFV Clearinghouse. The NCFV has also developed a framework for evaluating the production, dissemination, knowledge uptake and knowledge transfer of family violence print materials. The performance review suggests that additional interactive dissemination strategies could increase the effectiveness of the NCFV in reaching intended audiences.

The National Clearinghouse on Family Violence requires Family Violence Initiative departments to deposit all information materials funded by the Family Violence Initiative with the NCFV. Many departments also disseminate materials through their own mechanisms and distribution strategies. For example, the **Department of Justice Canada** has created a Family Violence Initiative Web site that provides the justice perspective on key family violence issues and profiles the work that the department is undertaking to address these issues. Web site links between the NCFV and the Family Violence Initiative ensure access to all Family Violence Initiative materials. These complementary links ensure that Canadians who access federal family violence information via the Internet have multiple points of access. At the same time, NCFV will continue to review its operations to ensure it continues to provide cutting edge products and services.

Insights: National Clearinghouse on Family Violence

- **Involving target audience stakeholders in the design and development of information materials helps to build interest, commitment, awareness and uptake among the target audience.**
- **A mix of information promotion, information technologies and dissemination strategies can broaden reach and increase public awareness and understanding of family violence. Better results are possible when information dissemination is comprehensive and actively promoted, targeted and shared through interactive methods, such as group discussions, workshops, training sessions.**
- **NCFV's position as a national resource to coordinate access to federal family violence information is its primary strength. The diversity of methods to access free, bilingual family violence information and resources — including the toll-free line and TTY access, as well as the ever-expanding Web site — is crucial for ensuring access.**

Informing Professionals and Service Providers is Creating Changes in Practice

From 1997/98 to 2001/02, the Family Violence Initiative supported the research, development, production and dissemination of a range of professional and public education and awareness print products on family violence for professionals and service providers. For example, **Health Canada** undertook a range of strategies to further engage the health care sector in responding more effectively to violence. This included the development of resources and tools as well as providing opportunities for information exchange and networking, such as the March 2002 meeting that brought together representatives from key medical associations and researchers involved in child abuse, woman abuse and abuse of older adults to share information and network.

Evaluations of selected products suggests that information produced through the Family Violence Initiative has had a positive impact on raising awareness and changing practices. Survey respondents gave high ratings to the clarity, relevance and usefulness or helpfulness that the resources provided in their everyday practices. The evaluations suggest that expanded efforts to address diversity issues could be considered. In addition more active and strategic dissemination strategies, such as interactive marketing through focus groups, workshops, information sessions, as well as the more commonly used dissemination methods (mail and Web) could expand reach and increase uptake.

Evaluation highlights:

- ☐ In an evaluation of a series of three handbooks for service providers and educators that offer practical guidance in responding to children exposed to woman abuse and family violence, abuse during pregnancy, and woman abuse and the criminal justice system (Health Canada and the Department of Justice Canada), respondents rated the handbooks as comprehensive, accurate and important source documents for both training and research. The evaluation found that 28.7% of respondents completed the survey. Of these, 49% said they were "somewhat useful" and 50% said they were "very useful." Overall, respondents were pleased with the high quality, accuracy and usefulness of the materials and had, as a result, incorporated the knowledge into their practices. Almost 50% said that the handbooks had made "some" improvements to the better detection, intervention and management of victims exposed to family violence and at least 20% said that the handbooks had contributed "quite a lot" to these three types of improvements.[107]

> As one respondent said, the handbook was a "great learning tool... I am better able to assess women and understand the problem better."

- ☐ A five-year follow-up evaluation to the *Abuse Prevention in Long Term Care Project* (Health Canada),[108] a cross-country effort to train trainers to raise awareness and education on abuse prevention in long-term care facilities, showed that this training had both immediate and long-term success in raising awareness and education and is still in demand for use as a companion training tool to new provincial legislation; as part of in-service and orientation training programs within health and social service-oriented education programs; and as part of presentations and workshops.
- ☐ Case study evaluations of handbooks for professionals and other service providers on family violence topics, prepared by the Department of Justice Canada are generally positive. The *Handbook on Criminal Harassment*, produced in 1999, was a follow-up to the creation of the new offence of criminal harassment in the *Criminal Code* in 1993 and its strengthened amendments in 1997. It provides police and Crown prosecutors with guidelines to assist them in investigating and prosecuting criminal harassment cases and to promote an integrated and uniform approach to dealing with this crime. The handbook was very highly rated by those who responded to a feedback survey. Highest ratings are for the clarity of the document. One third of respondents strongly agreed that the handbook is easy to understand. Nine in ten agreed or strongly agreed that the overall quality of the handbook is excellent. About 87% of respondents

agreed that the overall quality was excellent.[109] The family violence awareness training kit, *The Silence is Deep*, produced by the Métis National Council of Women, Inc. with the support of Department of Justice Canada, Department of Canadian Heritage, Health Canada and Status of Women Canada is a source of culturally appropriate effective, family violence intervention information for Aboriginal communities and service providers.

Multi-faceted Public Education and Awareness Strategies to Inform Canadians

From 1997/98 to 2001/02, the Family Violence Initiative undertook and supported a range of activities to raise public awareness of family violence issues. At the national level, the **Statistics Canada** series, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile*, has become one of the Family Violence Initiative's major public education tools, with extensive media coverage.

The **Department of National Defence** included family violence issues in its *Strengthening the Forces Campaign*, an educational initiative focussing on healthy lifestyles. The department also developed and distributed a booklet, *Canadian Forces Communities: Working Together to Prevent Family Violence* (**Department of National Defence** in collaboration with the **National Clearinghouse on Family Violence, Health Canada**).

Department of Justice Canada provided support to Public Legal Education organizations across the country to update and print booklets, brochures or posters in languages in addition to English and French. These products include *Caring for Children*[110] and *Abuse is Wrong in Any Language*.[111] Two key studies have suggested ways to improve the quality of and access to public information materials, including balancing national and locally relevant content; enhancing sensitivity to diversity issues; addressing a range of forms of abuse and focussing on the positive aspects of taking action and the use of effective presentation.[112]

Engaging the community in public awareness of family violence

The Family Violence Initiative also supported a range of community-driven projects that have raised public awareness of family violence. This included support for community demonstration or pilot projects, workshops and conferences aimed at education and increasing public awareness, and the development of guidebooks, community-based research and other resources (**Department of Canadian Heritage, Indian and Northern Affairs Canada, Department of Justice Canada, Health Canada, Royal Canadian Mounted Police, Status of Women Canada**). Although most information on the effectiveness of these activities is anecdotal, there is wide agreement among stakeholders that such activities contribute to raised awareness, to partnership development and capacity building, and to sustaining community momentum for action.

The importance of community engagement as a public awareness strategy is underscored by the work of the **Department of Canadian Heritage**'s public awareness initiative carried out in partnership with ethnic broadcasters across Canada. An evaluation[113] of this initiative found that it had produced "outstanding" results, notably:

- A series of 97 original television programs and 174 radio programs about healthy families and family violence prevention produced in Montreal, Toronto and Vancouver for 48 ethnic/linguistic communities. The television programs were aired 502 times and the radio programs were aired 261 times.
- An award winning multilingual public service announcement (PSA), "Violence hurts us all," was produced by Rogers CFMT, Canada's largest multilingual television station in partnership with the Shield of Athena, Montreal. Rogers produced the PSA in 14 languages and distributed it to 30 ethnic broadcasters and specialty channels across Canada. In the nine months following production, the PSA had a minimum of 600 showings by CFMT and 1,500 showings by key ethnic broadcasters across the country. This resulted in an estimated 3 million viewers.

This initiative has had further positive spin-offs. Social service organizations, including women's shelters, police and ethnic groups continue to request the tapes for use in training. Six ethnic groups and one multi-ethnic group have asked the People's Law School (Vancouver) to provide 18 seminars on a variety of family violence topics as a result of the school's involvement in this public education initiative. These efforts have also helped to improve community capacity to address family violence[114] and underscored the evaluation findings that prevention messages for ethnocultural communities are most effective when they are community specific, in the first language of each community and when people who are known and respected by the community deliver them. Ethnic media are an effective way to reach specific communities and overcome the suspected denial factor concerning the occurrence of family violence that persists in some communities. The communication strategy, partnership approach and lessons learned from this initiative can be used by other federal departments as a successful way to reach beyond linguistic and cultural barriers when delivering sensitive messages and information and is in keeping with the **Department of Canadian Heritage**'s commitment to oversee cross-government implementation of the *Multiculturalism Act*.

Citizenship and Immigration Canada's orientation resources and educational materials continue to help newcomers understand Canadian values, laws and societal expectations and to understand that family violence in all its forms is against the law. The Canadian Orientation Abroad Program for prospective newcomers also includes information on Canada's Charter of Rights and Freedoms and highlights information on women's and children's rights.

In 1996, the Immigration and Refugee Board updated Guidelines on Women Refugee Claimants Fearing Gender-Related Persecution. These guidelines provide for the protection of women who fear persecution, including fear resulting from severe discrimination on grounds of gender or from acts of violence at the hands of private citizens where the state is unwilling or unable to provide adequate protection.

Canada's new *Immigration and Refugee Protection Act*, proclaimed on June 28, 2002 reduces the sponsorship duration for spouses, common-law and conjugal partners from 10 to 3 years to address concerns that domestic violence is aggravated by the dependency implied by sponsorship. The Act will also help to prevent domestic violence by banning individuals who have been convicted of a sexual or domestic violence offence from serving as a sponsor for a period of five years after completion of their sentence. The new legislation also requires the department to report annually to Parliament on gender impacts of the Act, which may provide future opportunities for the government of Canada to assess progress in addressing violence against immigrant and refugee women in Canada.

The **Royal Canadian Mounted Police**, through its community policing work in Aboriginal communities, continues to increase awareness of family violence in partnership with the communities it serves. In collaboration with the Aboriginal Nurses Association of Canada, the RCMP prepared a review of family violence in Aboriginal communities.[115] This partnership is now focussing on the implementation of a National Action Plan and includes a focus on raising public awareness.

Insights: Increased public awareness of family violence issues and reduced tolerance for family violence

- **Canadians continue to express the need for more information about the warning signs for various types of family violence, statistics on family violence, and information about available resources.[116]**
- **Multi-faceted efforts to increase public awareness are having an effect on public awareness of family violence issues and are contributing to reduced tolerance for family violence in Canadian society.**
- **Nationally driven efforts aimed at specific audiences, such as professionals and at the general population, and community-driven efforts, which engage community members in the design, development and delivery of public awareness messages are important.**
- **At the community-level, working with community members to find and implement the most appropriate ways to reach intended populations increases effectiveness.**
- **Prevention messages for ethnocultural communities are most effective when they are community specific, in the first language of each community and when people who are known and respected by the communities deliver them.**
- **Ethnic media are an effective way to reach large numbers of people within ethnocultural communities and overcome the denial factor, because they make the prevention message community-specific and they broadcast in the first languages of the communities.**

Performance Expectations

Since its inception, the Family Violence Initiative has had a steady focus on the implementation of an intersectoral, multidisciplinary approach that will, over time, contribute to reduced occurrence in family violence in Canada. Over the past five years, it was expected that the Family Violence Initiative would continue to make steady, incremental progress toward this overarching Key Result through the Family Violence Initiative's efforts to realize effective, efficient and coordinated federal policy development and programming on family violence issues, enhance prevention and improve community responses to family violence as well as enhance the implementation of community activities, increase public awareness and reduce societal tolerance of family violence.

Performance Results

The Family Violence Initiative continues to make significant steps in reducing occurrence of family violence. Over the past five years, together, all of the Family Violence Initiative activities helped to raise public awareness of family violence; improve the national information base; create and ensure access to knowledge, tools and resources; and implement specific reforms, programs and other measures to strengthen the justice and housing system's response. Although it is not always possible to isolate the impact of the federal investment, this five-year summary clearly indicates that cumulatively, the federal investment is making a difference in Canada's capacity to address this issue, from community to national levels. At the same time, it is widely recognized that reducing occurrence of family violence in Canada will take time and will continue to be a long-term, incremental process requiring ongoing federal investment.

Insights: Reduced occurrence of family violence

- **Overall, the performance results of the Family Violence Initiative are moving in the positive direction of change. At the same time, the results point to further work on public awareness, prevention, and coordination as continuing priorities.[117]**
- **Ongoing efforts in all of the above areas and particularly in ways that will better address the needs of specific populations, living circumstances and contexts are needed.**

MOVING FORWARD: THE ROAD AHEAD

Issues and Challenges

The Family Violence Initiative — the key element of the federal strategy to address family violence in Canada — remains on a steady track and, according to survey findings, has continuing relevancy to Canadians.[118] This Year Five Report shows that the Family Violence Initiative met its performance expectations for the reporting period. As a result, there have been advancements in the creation of an increasingly coordinated, collaborative approach to family violence.

Horizontal management remains an appropriate orientation for the government's activity on the issue. However, there is need to refine the horizontal management process to ensure optimal efficiency and effectiveness and to improve collective accountability for results. Efforts to create better linkages with related federal initiatives, strategies and programs should continue. Performance reporting and evaluation information is also needed to refine the Family Violence Initiative strategy.

Although the Year Five Report clearly shows that progress has been made, family violence continues to exact a heavy toll on Canadian individuals, families and communities, and it continues to impose a high economic cost on Canadian taxpayers. With increased knowledge about the dynamics and consequences of family violence, new issues of concern have emerged — relating to the various forms, contexts and consequences of family violence. This in turn reinforces the need to focus even more intensely on factors that contribute to the problem and on effective strategies to prevent and respond to it. The abuse and neglect of children, for example, as well as the myriad consequences of children's exposure to family violence, are today seen as being of even greater concern than was the case in the past.

Considerations Regarding Specific Populations

One of the most pressing challenges is finding ways to address family violence issues in ways appropriate to the experiences, circumstances and needs of Canada's diverse population and communities. The Family Violence Initiative will continue to focus its attention on the unique needs and circumstances of specific populations. The results of the past five years underscore the need to address the family violence issues of concern to Aboriginal peoples, people living in rural and remote communities, persons with disabilities and ethnocultural populations. Diversity is recognized as one of Canada's strengths and there is commitment to building a stronger, more inclusive society.[119] It is also appreciated that Canadian communities — whether distinguished by geography, ethnocultural background or physical abilities — face diverse challenges and have very distinct needs.[120]

Objective and Expected Results of the Next Phase

It is recognized that investment in families and children strengthens Canadian society.[121] This is why the federal government — through the Family Violence Initiative and related strategies — has been a key player in initiating and supporting efforts to address family violence, an issue that erodes the integrity of the most basic unit of Canadian communities — the family.

The objective of the next phase is to:

- reduce the occurrence of family violence in Canadian Society.

The Family Violence Initiative will build on earlier accomplishments and lessons learned. Given that aspects of the problem identified as requiring attention are already reflected in the Family Violence Initiative's base documents,[122] the core activities, objective and strategy of the Family Violence Initiative will be maintained over the next phase.

Expected Results

The Family Violence Initiative will continue to measure its achievements according to the following Key Results:

- effective, efficient and coordinated federal policy development and programming on family violence issues;
- enhanced prevention of and improved community response to family violence and development and implementation of community activities to reduce family violence; and
- increased public awareness of and reduced tolerance for family violence.

These will ultimately lead to a reduction in the occurrence of family violence.

Strategy

The Family Violence Initiative proposes to meet its objective by continuing to:

- enhance awareness;
- strengthen the ability of the criminal justice, housing, and health systems to respond; and
- build on the knowledge base through data collection and research.

While social services are a provincial responsibility, it is notable that the social service sector accounts for the largest clientele seeking tools, information and resources developed and/or disseminated by the National Clearinghouse on Family Violence. The Family Violence Initiative will continue to support the vital family violence prevention work of social service providers through such means as resource development (e.g., training manuals, inter-agency protocols, literature reviews).

Links to Federal Themes and Priorities

Proposed activities of the Family Violence Initiative are consistent with current themes and priorities outlined in key government visioning and planning documents: *"Feeling secure in our homes and on our streets [is] a fundamental right of Canadian citizenship...*"[123]; "...focussing on prevention as much as punishment,..."[124]; "...[helping] Canadians make their urban and rural communities safe, liveable and self-sustaining"[125]; "...[ensuring] that families are given the support they need for the healthy development of their children"[126]; "...[striving] to ensure that, wherever possible, [the Government of Canada's] actions and programs are coordinated...."[127]

Departmental Responsibilities

Family Violence Initiative member department mandates for the next phase are summarized in the chart below.

Family Violence Initiative Member Departments and Their Mandates

Canada Mortgage and Housing Corporation delivers the Shelter Enhancement Initiative to provide funding for repairs and enhancements and in certain circumstances provides capital funding for new emergency shelters and second- stage housing.

Canadian Heritage supports prevention projects for Aboriginal women off-reserve and prevention activities for non-English/French speaking Canadians and conducts research and evaluation activities.

Citizenship and Immigration Canada promotes awareness of family violence issues through citizenship and immigration policies and programs.

Correctional Service of Canada addresses offender family violence issues through research, treatment programs and staff training.

Health Canada carries out research on the population health consequences of family violence, develops resources and promotes policies, programs and projects that contribute to family violence prevention. Serving as the FVI secretariat, **Leadership/Coordination** staff in Health Canada oversee the collection of information to support reporting; facilitate horizontal activities in partnerships among FVI departments and with other federal initiatives, provinces, territories and NGOs; and maintains records of decisions and accomplishments.

National Clearinghouse on Family Violence collects, develops, and disseminates, to professionals and the public, knowledge gained from data collection, departmental research and the NCFV's own resource development activities. It provides access to a comprehensive range of professional resources, referrals and an extensive bibliographic reference collection.

Human Resources Development Canada collects and disseminates data and research findings on abused and/or vulnerable children, assists victims of abuse in changing identities, and supports the development of transition homes.

Indian Affairs and Northern Development Canada funds First Nations emergency shelters, community-based projects on family violence and projects on prevention, intervention, treatment and research. Recognizing the needed services in First Nations communities, it will take steps to meet the service requirements of these communities.

The Department of Justice Canada reviews, researches and reforms criminal legislation and policy, funds community-based family violence projects, and provides public legal education and information support on family violence issues.

The Department of National Defence promotes awareness of family violence issues, supports programming aimed at the stressors often associated with family violence and provides support, counselling and referral services for members and families who are victims of family violence.

The **Royal Canadian Mounted Police** supports community-based workshops on victims' issues, sexual assault, and relationship violence, and assists communities in using problem-solving approaches to family violence and delivers training to its members.

Statistics Canada works to improve the availability of national level data on the nature and extent of family violence.

Status of Women Canada supports initiatives that lead to systemic changes and alternative, long-term prevention strategies.

Horizontal Management Approach: A Renewed Emphasis on Collaboration

Addressing family violence issues in a diverse and changing society requires an organized, methodical approach. With a view to effective and efficient programming and policy development, the value of a horizontally managed and coordinated federal response continues to be recognized.

In 2000, the Auditor General's report concluded that departments participating in a horizontally managed Family Violence Initiative must work together toward an overall objective and adopt a common vision for success.[128] Given that the issue of family violence is multi-faceted and relevant to a wide variety of sectors in Canadian society, an integrated and collaboratively organized response continues to be a prerequisite to maximizing the effectiveness of the Family Violence Initiative.

The model established by the current Family Violence Initiative, as captured through its Accountability Framework and Reporting Framework, is recognized as one of the very earliest and most useful examples of horizontal management. Those frameworks have been used as templates by other Canadian initiatives and in fact by other countries of the world. As the concept and practice of horizontal management have progressed, a continuing need to refine the process, methods and tools has also been recognized.

Over the next phase, the Family Violence Initiative will revitalize its approach to horizontal management, moving beyond information-sharing and networking to a greater emphasis on collective activity to produce resources and results that reflect multi-departmental input and collaboration. The Family Violence Initiative will work to expand multi-departmental representation on a variety of coordinating and collaborative committees. Such representation will add value within individual projects, avoid duplication of effort, and nurture cross-fertilization of knowledge.

Each Family Violence Initiative member department will continue to carry out activities specific to its own mandate. At the same time, all will strive to maximize the benefits of horizontal management. Mechanisms that will be considered include the following:

- ❑ Development of mechanisms to enhance interdepartmental coordination of research, evaluation and information-gathering activities
- ❑ Development of information and data base management systems as a foundation for a more sophisticated, ongoing process of information-sharing among FVI members

- Regularization of mechanisms to ensure sharing of information on activities carried out by member departments (e.g., regular and more frequent meetings of the Interdepartmental Working Group, regular interdepartmental electronic bulletins, periodic newsletters published by the National Clearinghouse on Family Violence)
- Improved interdepartmental activities for the coordination of public information dissemination via conferences and the National Clearinghouse on Family Violence, such as:
    - Implementation of new and systematic mechanisms to obtain interdepartmental guidance of and input to the content of NCFV publications
    - Mechanisms to ensure "one-stop shopping" for Canadian information on family violence
- Development of selected multi-departmental projects
- Development and implementation of more effective federal inter-initiative collaboration (e.g., with the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention and the National Homelessness Initiative).

The Family Violence Initiative will advance collaboration with potential partners and place renewed emphasis on strengthening existing links, including those with provincial and territorial governments. Provincial and territorial governments make an important contribution to efforts to reduce the occurrence of family violence. The Interdepartmental Working Group will meet annually with its provincial and territorial counterparts at the working level. As well, Family Violence Initiative member departments will seek further opportunities to work with relevant provincial and territorial partners through formal federal-provincial-territorial fora (for example, through meetings of the Ministers Responsible for Seniors) in the interest of collaborating on various projects. They will also, where appropriate, liaise bilaterally with selected provincial and territorial Ministries. For example, Health Canada will expand its efforts to liaise with Ministries of Health to promote recognition of family violence as a health issue.

Given the added emphasis on the family violence concerns related to special populations (Aboriginal people, people living in rural and remote communities, people with disabilities and ethnocultural populations), the Family Violence Initiative will strengthen ties with national and community-based organizations that represent those specific populations, with the view to increase partnerships. These efforts will entail interdepartmental collaboration, especially involving Family Violence Initiative members with a special interest in these issues.

Since its establishment, the **National Clearinghouse on Family Violence** has formed valuable partnerships (e.g., with affiliates of the Canadian Health Network and with the National Film Board) to facilitate the dissemination of research findings and other information on behalf of the Family Violence Initiative. It will strengthen partnerships with the federal departments on whose behalf it functions. As mentioned above, the Family

Violence Initiative will establish mechanisms to facilitate ongoing member department input to and guidance of National Clearinghouse on Family Violence activities. Steps will be taken to increase use of the NCFV by all Family Violence Initiative member departments as a vehicle for dissemination of their publications related to family violence. The NCFV advisory committee — comprised of federal, provincial and territorial government officials and representatives of NGOs — will be revived, to ensure that the NCFV has access to advice from external partners.

The challenges of horizontally managing an initiative that spans 12 very distinct departments are amplified by the fact that horizontal management still remains largely in its infancy and there are no tested guidebooks to follow. While not all of the steps suggested above may be developed to perfection over the coming five years, the Family Violence Initiative expects to make significant progress and learn valuable lessons for the benefit of other multidepartmental initiatives.

Considerations for Continual Improvement and Responding to Diversity

While the Year Five Report confirms the continued relevance of the Family Violence Initiative, it has also pointed to areas of core activities requiring enhanced concentration to improve the operations and efficiencies of the Family Violence Initiative.

The Family Violence Initiative will work to increase its responsiveness to the diversity of the Canadian population by continuing to seek opportunities to address the family violence concerns and needs of special populations through programming, research and data collection.

The National Clearinghouse on Family Violence — Dissemination

The National Clearinghouse on Family Violence will continue to build on its success in response to the increasing demands of its clients and the evolving opportunities for diversified dissemination through an electronic platform. The Family Violence Initiative will regularly review NCFV operations to ensure that it continues to provide leading edge products and services and that it does so in the most effective and cost efficient fashion possible.

The public awareness research and evaluation presented in this Year Five Report points to the need to refine information dissemination strategies for particular audiences, especially within specific population sectors and professional groupings. New ways of extending the reach of dissemination tools will be developed. The Family Violence Initiative will also guard against the fragmentation of federal government sources of information on family violence. The NCFV will enhance its position as a single source for one-stop shopping for information on family violence.

Accountability and Reporting

In keeping with contemporary Treasury Board requirements regarding formats and standards for reporting and accountability procedures, the Family Violence Initiative's Accountability Framework and Reporting Framework will be replaced with a Results-based Management and Accountability Framework (RMAF). Appropriate reporting time lines will be established in consultation with central agencies.

Evaluation

Family Violence Initiative member departments which receive funding through the ongoing $7 million additional allocation will evaluate, with portions of that funding, department-specific initiative programming. As well, the Family Violence Initiative will evaluate selected interdepartmental activities. This requirement and the evaluation strategy will be specified in the RMAF.

Reconfiguration of Activities

One of the purposes of this Year Five Report, as specified when the Family Violence Initiative was approved in 1996, is to "recommend whether a reconfiguration among activities is required to address what may have emerged as priorities/gaps" after five years. The review and planning which Family Violence Initiative members have carried out together in preparing this Year Five Report leads to the conclusion that, for many sound reasons, a reconfiguration of activities would not be appropriate at this time. Those reasons include the facts that member departments act on the basis of given and appropriate mandates that will not change, that there have been no indications that the activity being carried out under those mandates is inappropriate or non-productive in addressing family violence, and that there is no expectation of additional funding for this Family Violence Initiative in the immediate future.

With regard to the related question of resource allocation, however, the information on performance and the results of evaluations for the 1997–2002 period show that, with increased funding beyond the current $7 million allocated to seven departments, the Family Violence Initiative could have broader coverage and reach. The possibility of seeking additional funding may be considered in the course of the next phase, depending on the nature of productive developments and the enhancement to the business case that may result.

In the meantime, the Family Violence Initiative will partially address the needs identified in interdepartmental discussions through cooperative cost-sharing arrangements between member departments. Discussions for this purpose will be concluded in the near future so as to support projects of mutual benefit.

APPENDIX A

Family Violence Initiative: Coordination Mechanism, 1997–2002

Federal: Interdepartmental

Family Violence Initiative Directors General Steering Committee

- Supports, advises and gives direction to the Interdepartmental Working Group

Family Violence Initiative Interdepartmental Working Group

- Manages the Family Violence Initiative

Family Violence Initiative Interdepartmental Evaluation Working Group

- Coordinates reporting requirements for the Family Violence Initiative

***Ad hoc* Groups**

Family Violence Initiative Interdepartmental Research Working Group

- Coordinates the Family Violence Initiative research activities

Family Violence Initiative Public Awareness Research Group

- Develops and implements research strategy for Family Violence Initiative Key Results

Family Violence Initiative Interdepartmental Child Abuse Working Group

- Identifies common areas of interest and develops joint plans

Some departments also have coordinating mechanisms for their respective activities. In addition, member departments of the Family Violence Initiative address related issue activities through mechanisms such as the Interdepartmental Working Group on Female Genital Mutilation, the Federal-provincial-territorial Working Group on New Identities for Victims in Life-threatening Relationships (NIVA), and the Metropolis Project.

Family Violence Initiative: Federal-provincial-territorial Mechanisms

Federal-provincial-territorial *Ad Hoc* Working Groups

- Address issues of mutual concern (e.g. criminal law reform, national data collection, public awareness) (established as required) for example, the *Ad Hoc* Federal-Provincial-Territorial Working Group Reviewing Spousal Abuse Policies and Legislation's mandate is to review the status and effects of the spousal abuse police charging and prosecutorial policies implemented across the country since 1983, as well as review a number of proposed legislative reforms.

Family violence issues intersect with and are addressed through many other FPT mechanisms associated with other strategies and initiatives and through FPT ministerial mechanisms such as meetings of ministers responsible for sector or population specific issues, including the Status of Women, Justice, and Health.

Other Mechanisms that include External Members

National Clearinghouse on Family Violence Advisory Committee

- Advises NCFV on strategic direction

National Multiculturalism Program Family Violence Advisory Committee

- Led by the Department of Canadian Heritage, advises and assists in the delivery of Multiculturalism Program family violence prevention activities for ethnocultural communities

Departments consult and partner with a range of external players and frequently establish working committees.

ENDNOTES

[1] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2000*, edited by Valerie Pottie Bunge and Daisy Locke (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2000, Cat. No. 85-224-X1E), p.11.

[2] N. Trocmé, D. Wolfe, *Child Maltreatment in Canada: Selected Results from the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect* (Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 2001), pp. 11-13, 22.

[3] N. Trocmé, D. Wolfe, *Child Maltreatment in Canada: Selected Results from the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect* (Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 2001), p. 19.

[4] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 27.

[5] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2001*, edited by Catherine Trainor and Karen Mihorean (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2001, Cat. No. 85-224-X1E), p. 29.

[6] For ease of reference, the departments, agencies and corporations are collectively referred to as departments in this report. All of the above, except the Department of National Defence, which rejoined the Family Violence Initiative in 1998/99, are signatories to the *Family Violence Initiative Accountability Framework* and to the *Reporting Framework* established in 1997/98.

[7] The other areas of focus are improving women's economic status and achieving social justice.

[8] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), pp. 8-9. In addition, because women experience more severe, injurious and frequent violence than men, there may also be a higher tendency among women to report to police than among men.

[9] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2000*, edited by Valerie Pottie Bunge and Daisy Locke (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2000, Cat. No. 85-224-X1E), p.11.

[10] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 7.

[11] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 6.

[12] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 7.

[13] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 8.

[14] Statistics Canada, "Homicides: 2001," *The Daily*, September 25, 2002.

[15] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 9.

[16] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 9.

[17] Statistics Canada, "Homicides: 2001," *The Daily*, September 25, 2002. In 2001, police classified a total of 183 homicides as family-related (52 more than in 2000). The 2001 figures are only slightly higher than the average of 175 family-related homicides per year from 1991 to 2000.

[18] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 11.

[19] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile*, 2002, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 10.

[20] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, "National Trends in Intimate Partner Homicides, 1974–2000," *Juristat*, Valerie Pottie Bunge (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-002-X1E) 22:5, p. 10.

[21] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 34.

[22] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 34.

[23] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 36.

[24] N. Trocmé, D. Wolfe, *Child Maltreatment in Canada: Selected Results from the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect* (Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 2001), p. 19.

[25] N. Trocmé, D. Wolfe, *Child Maltreatment in Canada: Selected Results from the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect* (Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 2001), pp. 11-13, 22.

[26] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, "Children Witnessing Family Violence," *Juristat* Mia Dauvergne and Holly Johnson (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2000, Cat. No. 85-002-X1E) 21:6, p. 3.

[27] Health Canada, *Dating Violence and Dating Abuse: Information from the National Clearinghouse on Family Violence* (Ottawa: Health Canada, forthcoming). See also Helene Berman and Yasmin Jiwani, *In the Best Interests of the Girl Child: Phase II Report*, January 2002; and Yasmin Jiwani et al. *Violence Prevention and the Girl Child: Final Report*, December 1999.

[28] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 27.

[29] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 29.

[30] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 29.

[31] Department of Justice Canada, *Spousal Abuse: A Fact Sheet from the Department of Justice Canada*. Available on-line: http://Canada.justice.gc.ca/en/ps/fm/spouseafs.html Department of Justice Canada, *Child Abuse: A Fact Sheet from the Department of Justice Canada*. Available on-line: http://Canada.justice.gc.ca/en/ps/fm/childafs.html. Health Canada, *Woman Abuse: Information from the National Clearinghouse on Family Violence* (Ottawa: Health Canada, 2002). Available on-line: http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/femabus_e.html.

[32] Department of Justice Canada, *Spousal Abuse: A Fact Sheet from the Deparment of Justice Canada*. Available on-line: http://Canada.justice.gc.ca/en/ps/fm/spouseafs.html.

[33] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2001*, edited by Catherine Trainor and Karen Mihorean (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2001, Cat. No. 85-224-X1E), pp. 28-29.

[34] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2001*, edited by Catherine Trainor and Karen Mihorean (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2001, Cat. No. 85-224-X1E), p. 29.

[35] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2001*, edited by Catherine Trainor and Karen Mihorean (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2001, Cat. No. 85-224-X1E), pp. 30-31.

[36] Royal Commission on Aboriginal Peoples, *Gathering Strength: Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples*, Vol. 3 (Ottawa: Supply and Services, 1996).

[37] Statistics Canada, data tabulations using 2001 Census and OECD definition of "rural."

[38] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile* (Ottawa: Statistics Canada, 1998).

[39] Bridget Rivers-Moore, *Family Violence Against Women with Disabilities: Information from the National Clearinghouse on Family Violence* (Ottawa: Health Canada, 1993).

[40] Dick Sobsey, *Violence and Abuse in the Lives of People with Disabilities: The End of Silent Acceptance* (Baltimore: Paul H. Brookes Publishing Co., 1994).

[41] Department of Justice Canada, *Spousal Abuse: A Fact Sheet from the Deparment of Justice Canada.* Available on-line: http://Canada.justice.gc.ca/en/ps/fm/spouseafs.html.

[42] The Task Force on the Health Effects of Woman Abuse, *The Health Effects of Woman Abuse: The Routine Universal Comprehensive Screening (RUCS) Protocol* (London, Ontario: Middlesex-London Health Unit, 2000).

[43] Department of Justice Canada, National Crime Prevention Centre, *Personal Security Issues Concerning Women and Girls.* Available on-line: http://www.prevention.gc.ca/en/library/publications/fact_sheets/security/personE.pdf Department of Justice Canada, National Crime Prevention Centre, *Policy Framework for Addressing Personal Security Issues Concerning Women and Girls.* Available on-line: http://www.prevention.gc.ca/en/library/publications/women/policy/index.html.

[44] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 14.

[45] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 15-16.

[46] United Nations, Special Rapporteur on Violence Against Women. Health Consequences of Violence Against Women, edited by Angela Hawke (Italy: UNICEF Innocenti ResearchCentre, 2000).

[47] Health Canada, *Responding to Abuse during Pregnancy - Information from the National Clearinghouse on Family Violence* (Ottawa: Health Canada, 2001).

[48] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 38. See also J. Latimer, *The Consequences of Child Maltreatment: A Reference Guide for Health Practitioners.* (Ottawa: Health Canada, 1998). Available on-line: http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/html/98gd057e(d).html, and M. Suderman and P. Jaffe, *A Handbook for Health and Social Service Providers and Educators on Children Exposed to Woman Abuse/Family Violence* (Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 1999).

[49] N. Trocmé, D. Wolfe, *Child Maltreatment in Canada: Selected Results from the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect* (Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 2001), p. 28.

[50] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002*, edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), pp. 30-31.

[51] T. Day, *The Health-Related Costs of Violence Against Women in Canada: The Tip of the Iceberg* (London, Ontario: Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995); L. Greaves et al., *Selected Estimates of the Costs of Violence Against Women* (London, Ontario: Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995); R. Kerr and J. McLean, *Paying for Violence—Some of the Costs of Violence Against Women in B.C.* (British Columbia Ministry of Women's Equality, 1996).

[52] L. Greaves et al., *Selected Estimates of the Costs of Violence Against Women* (London, Ontario: Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995)

[53] EKOS Research Associates, *Public Attitudes Toward Family Violence: A Syndicated Study. Final Report* (Ottawa: EKOS Research Associates, 2002).

[54] EKOS Research Associates, *Public Attitudes Toward Family Violence: A Syndicated Study. Final Report* (Ottawa: EKOS Research Associates, 2002).

[55] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan.* (Toronto, 2002 revised version September 16, 2002). Prepared under contract to Health Canada, on behalf of the Family Violence Initiative.

[56] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan.* (Toronto, 2002 revised version September 16, 2002). Prepared under contract to Health Canada, on behalf of the Family Violence Initiative.

[57] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002,* edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 18.

[58] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002.* Edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 18.

[59] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan.* (Toronto, 2002 revised version September 16, 2002). Prepared under contract to Health Canada, on behalf of the Family Violence Initiative.

[60] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002,* edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), pp. 13-14.

[61] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan.* (Toronto, 2002 revised version September 16, 2002). Prepared under contract to Health Canada, on behalf of the Family Violence Initiative.

[62] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002,* edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 18.

[63] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2001.* Edited by Catherine Trainor and Karen Mihorean (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2001, Cat. No. 85-224-X1E), p. 30.

[64] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan.* (Toronto, 2002 revised version September 16, 2002). Prepared under contract to Health Canada, on behalf of the Family Violence Initiative.

[65] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002,* edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 18.

[66] Federal, Provincial and Territorial Ministers Responsible for Social Services, *In Unison: A Canadian Approach to Disability Issues* (Ottawa: Human Resources Development Canada, 1998), http://socialunion.gc.ca/pwd/unison/unison_e.html.

[67] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan* (Toronto, 2002 revised version September 16, 2002). Prepared under contract to Health Canada, on behalf of the Family Violence Initiative.

[68] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan* (Toronto, 2002 revised version September 16, 2002). Prepared under contract to Health Canada, on behalf of the Family Violence Initiative.

[69] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan* (Toronto, 2002 revised version September 16, 2002). Prepared under contract to Health Canada, on behalf of the Family Violence Initiative.

[70] Department of Justice Canada. *Child Abuse: A Fact Sheet from the Department of Justice Canada.* Available on-line: http://Canada.justice.gc.ca/en/ps/fm/childafs.html.

[71] Indian and Northern Affairs Canada, *Gathering Strength: Canada's Aboriginal Action Plan.* Available on-line: http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/index_e.html.

[72] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Family Violence In Canada: A Statistical Profile, 2002,* edited by Catherine Trainor (Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, 2002, Cat. No. 85-224-X1E), p. 31.

[73] David Wolfe, *Canadian Family Violence Statistics 2002: A Discussion Paper on Current Findings, Gaps and Future Directions.* Unpublished discussion paper for the Family Violence Initiative, 2002. *Canadian Family Violence Statistics 2002.* SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan* (Toronto, 2002 revised version September 16, 2002). Prepared under contract to Health Canada, on behalf of the Family Violence Initiative.

[74] Consulting and Audit Canada, *Horizontal Management Issues Study.* Prepared for the Family Violence Initiative Working Group, Health Canada (Ottawa: Health Canada, 2002), p. 3.

[75] Office of the Auditor General of Canada, "Managing Departments for Results and Managing Horizontal Issues for Results," *Report of the Auditor General of Canada — December 2000,* chapter 20. (Ottawa: Office of the Auditor General of Canada, 2000). This chapter is based on case studies of horizontally managed initiatives, including the Family Violence Initiative.

[76] Consulting and Audit Canada. *Horizontal Management Issues Study*. Prepared for the Family Violence Initiative Working Group, Health Canada (Ottawa: Health Canada, 2002) and Office of the Auditor General of Canada. "Managing Departments for Results and Managing Horizontal Issues for Results." *Report of the Auditor General of Canada — December 2000*, chapter 20. (Ottawa: Office of the Auditor General of Canada, 2000).

[77] Department of Justice Canada, Evaluation Division. *Summary of Evaluation Studies and Performance Information on the Department of Justice Component of the Interdepartmental Family Violence Initiative—Final Report*. (Ottawa: 2002).

[78] EKOS Research Associates. *Public Attitudes Toward Family Violence: A Syndicated Survey—Final Report* (Ottawa: Ekos Research Associates, 2002).

[79] An International Project Team is developing and coordinating this survey. It includes representatives from UNICRI (the United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute), HEUNI (the European Institute for Crime Prevention and Control) and Statistics Canada.

[80] For example, **Canada Mortgage and Housing Corporation** has undertaken a research program funded through provisions of the *National Housing Act* to explore issues that directly or indirectly relate to family violence and homelessness. For example, published studies that directly relate include: *Children and Youth in Homeless Families; Shelter Spaces and Services; Enhancing Transition Shelters through Renovations: Case Studies*; and *Documentation of Best Practices addressing Homelessness*. Research studies indirectly related to family violence included studies on *Cases and Conditions Contributing to Family Homelessness and Approaches to Addressing Family Homelessness; Effects of Urban Aboriginal Residential Mobility*.

[81] **Status of Women Canada** supported the Alliance of Five Research Centres on Violence to develop a national strategy to address violence prevention and the girl child. An in-depth description of the research, its findings and recommendations are presented in the Alliance report entitled *In the Best Interests of the Girl Child* (January 2002). **Status of Women Canada**'s Policy Research Fund supports independent, nationally relevant policy research. Six publications on issues of violence have been supported; they addressed such topics as young women and homelessness in Canada, trafficking in women (the Canadian dimension), custody and access disputes, and access to justice for abused immigrant women in New Brunswick.

[82] N. Troemé, D. Wolfe. *Child Maltreatment in Canada: Selected Results from the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect* (Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 2001).

[83] *Child Welfare in Canada 2000*, released May 2002.

[84] SPR Associates, Inc. *Family Violence Initiative Environmental Scan* (Toronto, 2002 revised version September 16, 2002). Prepared under contract to Health Canada, on behalf of the Family Violence Initiative.

[85] Research on such topics as civil legislation relating to domestic violence (the results of this study are being applied to the development of civil legal policies concerning violence in Manitoba); sexual exploitation of youth; as well as the viability of second-stage housing. Health Canada. *Innovation/Knowledge Development: Alliance for Research Centres on Family Violence Policy Development among NGO's and all Levels of Government* (Ottawa: Health Canada, 2002). Case study commissioned on behalf of the Family Violence Initiative.

[86] Initially funded by the Family Violence Initiative in 1992. Janet Currie, *Evaluation of the Domestic Violence Program* (Ottawa: Health Canada, 2001).

[87] Catherine Swift, *The Family Violence Initiative Contribution to Community Capacity Building through Community-based Programming to Reduce Family Violence* (Ottawa: Health Canada, 2002).

[88] Catherine Swift, *The Family Violence Initiative Contribution to Community Capacity Building through Community-based Programming to Reduce Family Violence* (Ottawa: Health Canada, 2002).

[89] Quoted in Catherine Swift, *The Family Violence Initiative Contribution to Community Capacity Building through Community-based Programming to Reduce Family Violence* (Ottawa: Health Canada, 2002). The network was originally funded through Health Canada; the 2001 evaluation was funded through the Family Violence Initiative.

[90] Department of Canadian Heritage, *Aboriginal Women's Program Family Violence Initiative Evaluation Study—Final Report* (Ottawa: Department of Canadian Heritage, 2002).

[91] Learning Circle participant, quoted in Department of Canadian Heritage, *Aboriginal Women's Program Family Violence Initiative Evaluation Study—Final Report*.

[92] This includes financial assistance for the construction and acquisition of shelters and second-stage housing under the Non-Profit Housing Programs of the *National Housing Act*, and, since the late 1980s, through programs such as Project Haven, Next Step, and most recently, the Shelter Enhancement Program which also provides funding for repairs and improvements in existing shelters and second-stage housing.

[93] Since 1999, through the National Homelessness Initiative (led by **Human Resources Development Canada**), an additional $43 million was provided to the SEP over four years (1999/00 to 2002/03) to expand support for shelters and second-stage housing for youth escaping family violence situations. The reported commitment was partially funded through the National Homelessness Initiative's enhancement to the SEP. In addition, CMHC provided funding from its own resources.

[94] SPR Associates, Inc., *Shelter Enhancement Program Evaluation* (Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation, 2002). Note that this evaluation was completed in 2001 covering the period from 1995/96 to 2000/01 and does not include data from the 2001/02 fiscal year of SEP program activity.

[95] This information is based on inspections that used the standards for the rental and rooming house Residential Rehabilitation Assistance Program as the basis for assessment.

[96] The actual number of accessible shelters has doubled since 1994 from 146 to 305 shelters; this included an increase from 44% in 1993/94 to 64% in 1997/98 to 68% in 1999/2000. New shelters have been designed for wheelchair accessibility; improvements in wheelchair accessibility are a high priority for the future.

[97] This estimate includes additional repairs and enhancements for shelters that have received SEP funding in the past; it does not include additional repairs that might arise in future years or increasing costs of repairs over time related to inflation or any escalating costs associated with delayed repairs and/or deteriorating conditions.

[98] D. Kraus et al., *Environmental Scan on Youth Homelessness, Final Report* (Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation, 2001) p. 3. As cited in SPR Associates, Inc., *Evaluation of the Youth Component of the Shelter Enhancement Program* (Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation, 2002).

[99] SPR Associates, Inc., *Evaluation of the Youth Component of the Shelter Enhancement Program* (Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation, 2002).

[100] For example, one shelter created usable space in a basement area that could be used for a new skills training program with funding for staff from Human Resources Development Canada programs. Another shelter used SEP funding for improvements that enabled them to meet municipal community care funding to hire more staff and improve their services for clients. Another shelter used SEP funding in combination with Indian and Northern Affairs Canada funding and provincial solicitor general funding to cover different aspects of its services.

[101] See earlier references to the the *Ad Hoc* Federal-Provincial-Territorial Working Group Review Spousal Abuse Policies and Legislation. Research includes assessing the impact of 1994 peace bond reforms; collecting data from the Family Violence Court (Ottawa) to obtain demographic information and processing variables for approximately 500 cases; examining spousal homicide trends through the analysis of Statistics Canada data; and examining child victimization data that provides information on the extent of offences involving children, victim and accused characteristics and case outcomes in terms of dispositions and sentences.

[102] Abuse is Wrong in Any Language (1995); Stalking is a Crime Called Criminal Harassment (1996) and Peace Bonds (1996).

[103] This included the Iowa Department of Correction; Her Majesty's Prison Service in the United Kingdom and consultations with the British Columbia Ministry of Corrections. Consultation with the Ontario Ministry of Corrections and Victims' Services will take place in fall 2002.

[104] Topics included relationship violence; abuse of older adults; sexual assault; shaken baby syndrome; bullying; crisis intervention; trauma, grieving, victims issues; court support; and suicide prevention.

[105] Between 1999/2000 and 2001/02, approximately 180 officers and social workers were trained in the Sexual Assault Investigators Course.

[106] Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, *Five Year Performance Review of the National Clearinghouse on Family Violence* (Ottawa: Health Canada, April 2002).

[107] Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, *Effectiveness of Handbooks in Addressing Issues of Family Violence* (Ottawa: Health Canada, March 2002).

[108] Health Canada, *Evaluation of the Abuse Prevention in Long Term Care Project* (Ottawa: Health Canada, March 2002).

[109] Department of Justice Canada, Evaluation Division *Summary of Evaluation Studies and Performance Information on the Department of Justice Component of the Interdepartmental Family Violence Initiative—Final Report* (Ottawa: 2002).

[110] Available in English, Spanish and Vietnamese.

[111] Available in Hungarian, Serbian, Czech, and Romanian in addition to English, French, Chinese, Punjabi, Spanish, Albanian. The brochure is also available in Braille and on audio-cassette.

[112] Department of Justice Canada, Evaluation Division (August 13, 2002) *Summary of Evaluation Studies and Performance Information on the Department of Justice Component of the Interdepartmental Family Violence Initiative—Final Report* which summarizes the findings a PLEI needs assessment Department of Justice Canada. *Public Legal Education (PLEI) Family Violence Materials Needs Assessment Report* and the *Review of Effectiveness of the Department of Justice Canada Public Legal Education Publications.*

[113] Department of Canadian Heritage, *Evaluation of the Family Violence Initiative—Multiculturalism Program. Final Report* (Ottawa).

[114] Catherine Swift, *The Family Violence Initiative Contribution to Community Capacity Building through Community-based Programming to Reduce Family Violence* (Ottawa: Health Canada, 2002).

[115] Aboriginal Nurses Association of Canada, *Family Violence in Aboriginal Communities: A Review* (2001).

[116] EKOS Research Associates, *Public Attitudes Toward Family Violence: A syndicated Study—Final Report,* (Ottawa: EKOS Research Associates, 2002).

[117] EKOS Research Associates, *Public Attitudes Toward Family Violence: A syndicated Study—Final Report,* (Ottawa: EKOS Research Associates, 2002).

[118] EKOS Research Associates, *Public Attitudes Toward Family Violence: A Syndicated Study—Final Report* (Ottawa: EKOS Research Associates, 2002).

[119] *Speech from the Throne*, January 30, 2001, http://www.sft-ddt.gc.ca/sftddt_e.htm.

[120] *Speech from the Throne*, 2001.

[121] Office of the Prime Minister, www.pm.gc.ca.

[122] *Family Violence Initiative Interdepartmental Accountability Framework*, 1997.

[123] *Speech from the Throne*, 2001.

[124] *Speech from the Throne*, 2001.

[125] Liberal Party of Canada, *The Liberal Plan* (Ottawa: Liberal Party of Canada, 2000), http://206.191.18.18/pdf/platform_eng.pdf

[126] Office of the Prime Minister, *The Canadian Way in the 21st Century*, 2000, www.pm.gc.ca.

[127] *Speech from the Throne*, 2001.

[128] Office of the Auditor General of Canada, "Managing Departments for Results and Managing Horizontal Issues for Results" *Report of the Auditor General of Canada*, 2000.

REFERENCES

Aboriginal Nurses Association of Canada. Family Violence in Aboriginal Communities: A Review. Ottawa, 2001.

Berman, Helene and Yasmin Jiwani . *In the Best Interests of the Girl Child: Phase II Report.* N.P. The Alliances of Five Research Centres on Violence, January 2002.

Canada. Consulting and Audit Canada. *Horizontal Management Issues Study.* Prepared for the Family Violence Initiative Working Group, Health Canada. Ottawa: Health Canada, 2002.

Canada. Department of Canadian Heritage. *Aboriginal Women's Program Family Violence Initiative Evaluation Study—Final Report.* Ottawa: Department of Canadian Heritage, 2002.

Canada. Department of Canadian Heritage. *Evaluation of the Family Violence Initiative—Multiculturalism Program. Final Report.* Ottawa: Department of Canadian Heritage, 2002.

Canada. Department of Justice Canada. *Child Abuse: A Fact Sheet from the Department of Justice Canada.* Available on-line: http://Canada.justice.gc.ca/en/ps/fm/childafs.html.

Canada. Department of Justice Canada. *Spousal Abuse: A Fact Sheet from the Department of Justice Canada.* Available on-line: http://Canada.justice.gc.ca/en/ps/fm/spouseafs.html.

Canada. Department of Justice Canada. National Crime Prevention Centre. *Personal Security Issues Concerning Women and Girls.* Available on-line: http://www.prevention.gc.ca/en/library/publications/fact_sheets/security/personE.pdf.

Canada. Department of Justice Canada, National Crime Prevention Centre. *Policy Framework for Addressing Personal Security Issues Concerning Women and Girls.* Available on-line: http://www.prevention.gc.ca/en/library/publications/women/policy/index.html.

Canada. Department of Justice Canada, Evaluation Division. *Summary of Evaluation Studies and Performance Information on the Department of Justice Component of the Interdepartmental Family Violence Initiative—Final Report.* Ottawa: Department of Justice Canada, 2002.

Canada. Family Violence Initiative. *Family Violence Initiative Interdepartmental Accountability Framework.* Ottawa: Health Canada, 1997.

Canada. Federal, Provincial and Territorial Ministers Responsible for Social Services. *In Unison: A Canadian Approach to Disability Issues.* Ottawa: Human Resources Development Canada, 1998. Available on-line: http://socialunion.gc.ca/pwd/unison/unison_e.html.

Canada. Health Canada. *Responding to Abuse during Pregnancy - Information from the National Clearinghouse on Family Violence.* Ottawa: Health Canada, 2001.

Canada. Health Canada. *Innovation/Knowledge Development: Alliance for Research Centres on Family Violence Policy Development among NGO's and all Levels of Government.* Ottawa: Health Canada, 2002.

Canada. Health Canada. *Evaluation of the Abuse Prevention in Long Term Care Project.* Ottawa: Health Canada, 2002.

Canada. Health Canada. *Woman Abuse: Information from the National Clearinghouse on Family Violence.* Ottawa: Health Canada, 2002. Available on-line: http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/femabus_e.html.

Canada. Health Canada. *Dating Violence and Dating Abuse: Information from the National Clearinghouse on Family Violence.* Ottawa: Health Canada, (revised) forthcoming.

Canada. Indian and Northern Affairs Canada. *Gathering Strength: Canada's Aboriginal Action Plan.* Available on-line: http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/index_e.html.

Canada. Office of the Auditor General of Canada. "Managing Departments for Results and Managing Horizontal Issues for Results," *Report of the Auditor General of Canada,* 2000. Ottawa: Office of the Auditor General of Canada, 2000.

Canada. Office of the Prime Minister. *The Canadian Way in the 21st Century.* Available on-line: www.pm.gc.ca.

Canada. *Speech from the Throne*, January 30, 2001.Available on-line: http://www.sft-ddt.gc.ca/sftddt_e.htm.

Canada. *Speech from the Throne*, September 30, 2002. Available on-line: http://www.sft-ddt.gc.ca/sft.htm.

Canada. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics. *Family Violence in Canada: A Statistical Profile.* Ottawa: Statistics Canada, 1998.

Canada. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics. *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2000.* Edited by Valerie Pottie Bunge and Daisy Locke. Ottawa: Statistics Canada, 2000.

Canada. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics. *Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2001.* Edited by Catherine Trainor and Karen Mihorean. Ottawa: Statistics Canada, 2001.

Canada. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics. "Children Witnessing Family Violence," *Juristat* 21.6 (2001).

Canada. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics. "National Trends in Intimate Partner Homicides," *Juristat* 22.5 (2002).

Canada. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics. *Family Violence in Canada: A Statistical Profile, 2002.* Edited by Catherine Trainor. Ottawa: Statistics Canada, 2002.

Canada. Statistics Canada. "Homicides: 2001," *The Daily*, September 25, 2002.

Currie, Janet. *Evaluation of the Domestic Violence Program*. Ottawa: Health Canada, 2001.

Day, T. *The Health-Related Costs of Violence Against Women in Canada: The Tip of the Iceberg*. London, Ontario: Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995.

EKOS Research Associates. *Public Attitudes Toward Family Violence: A Syndicated Study. Final Report.* Ottawa: EKOS Research Associates, 2002.

Greaves, L., et al. *Selected Estimates of the Costs of Violence Against Women.* London, Ontario: Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995.

Jiwani, Yasmin, et al. *Violence Prevention and the Girl Child: Final Report.* The Alliance of Five Research Centres on Violence. N.P. 1999.

Kerr, R. and J. McLean. *Paying for Violence—Some of the Costs of Violence Against Women in B.C.* Victoria, British Columbia: British Columbia Ministry of Women's Equality, 1996.

Kraus, D. et al. *Environmental Scan on Youth Homelessness, Final Report.* Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation, 2001. As cited in SPR Associates, Inc. *Evaluation of the Youth Component of the Shelter Enhancement Program*. Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation, 2002.

Latimer, J. *The Consequences of Child Maltreatment: A Reference Guide for Health Practitioners*. Ottawa: Health Canada, 1998. Available on-line: http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/html/98p057e0.html

Liberal Party of Canada, *The Liberal Plan*. Ottawa: Liberal Party of Canada, 2000. Available on-line: http://206.191.18.18/pdf/platform_eng.pdf

Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research. *Effectiveness of Handbooks in Addressing Issues of Family Violence.* Ottawa: Health Canada, 2002.

Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research. *Five Year Performance Review of the National Clearinghouse on Family Violence*. Ottawa: Health Canada, 2002.

Rivers-Moore, Bridget. *Family Violence Against Women with Disabilities: Information from the National Clearinghouse on Family Violence.* Ottawa: Health Canada, 1993.

Royal Commission on Aboriginal Peoples, *Gathering Strength: Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples*, Vol. 3. Ottawa: Supply and Services, 1996.

Sobsey, Dick. *Violence and Abuse in the Lives of People with Disabilities: The End of Silent Acceptance.* Baltimore: Paul H. Brookes Publishing Co., 1994.

SPR Associates, Inc. *Family Violence Initiative Environmental Scan.* Toronto: revised version September 16, 2002.

SPR Associates, Inc. *Enhancement Shelter Program Evaluation*. Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation, 2002.

SPR Associates, Inc. *Evaluation of the Youth Component of the Shelter Enhancement Program.* Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation, 2002.

Suderman, M. and P. Jaffe. *A Handbook for Health and Social Service Providers and Educators on Children Exposed to Woman Abuse/Family Violence.* Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 1999.

Swift, Catherine. *The Family Violence Initiative Contribution to Community Capacity Building through Community-based Programming to Reduce Family Violence.* Ottawa: Health Canada, 2002.

Task Force on the Health Effects of Woman Abuse. *The Health Effects of Woman Abuse: The Routine Universal Comprehensive Screening (RUCS) Protocol.* London, Ontario: Middlesex-London Health Unit, 2000.

Trocmé, N. and D. Wolfe. *Child Maltreatment in Canada: Selected Results from the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect.* Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 2001.

United Nations, Special Rapporteur on Violence Against Women. *Health Consequences of Violence Against Women.* Edited by Angela Hawke. Italy: UNICEF Innocenti ResearchCentre, 2000.

Wolfe, David. "Canadian Family Violence Statistics 2002: A Discussion Paper on Current Findings, Gaps and Future Directions." Unpublished discussion paper for the Family Violence Initiative, 2002.

Santé Canada Health Canada

Family Violence Initiative
Initiative de lutte contre la violence familiale

L'Initiative de lutte contre la violence familiale

Rapport de l'an cinq

Décembre 2002

Canada

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la violence familiale, veuillez communiquer avec le Centre national d'information sur la violence dans la famille à l'adresse suivante :

Centre national d'information sur la violence dans la famille
Santé Canada
Direction générale de la santé de la population et de la santé publique
Centre du développement humain en santé
Indice de l'adresse : 1907D1
7^{e} étage, Immeuble Jeanne Mance, Pré Tunney
Ottawa ON K1A 1B4
Téléphone : (613) 957-2938 ou 1-800-267-1291 Télécopieur : (613) 941-8930
FaxLink : (613) 941-7285 ou 1-888-267-1233
ATS : (613) 952-6396 ou 1-800-561-5643
Page d'accueil Internet : http://www.hc-sc.gc.ca/nc-cn
Courriel : National_Clearinghouse@hc-sc.gc.ca

On peut obtenir gratuitement nombre de rapports et de ressources mentionnés dans ce rapport auprès du Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Pour des renseignements supplémentaires au sujet des programmes connexes des ministères, organismes et sociétés de la Couronne participant à l'Initiative de lutte contre la violence familiale, veuillez consulter leur site Web respectif.

Société canadienne d'hypothèques et de logement	**http://www.cmhc-schl.gc.ca**
Citoyenneté et Immigration Canada	**http://www.cic.gc.ca**
Service correctionnel du Canada	**http://www.csc-scc.gc.ca**
Ministère du Patrimoine canadien	**http://www.pch.gc.ca**
Ministère de la Justice Canada	**http://www.canada.justice.gc.ca**
Ministère de la Défense nationale	**http://www.dnd.ca**
Santé Canada	**http://www.hc-sc.gc.ca**
Développement des ressources humaines Canada	**http://www.hrdc-drhc.gc.ca**
Affaires indiennes et du Nord canadien	**http://www.inac.gc.ca**
Gendarmerie royale du Canada	**http://www.rcmp-grc.gc.ca**
Statistique Canada	**http://www.statcan.ca**
Condition féminine Canada	**http://www.swc-cfc.gc.ca**

N° de cat. H72-2/2004
ISBN 0-662-68032-4

ADDENDA

Nous vous prions de prendre note des changements suivants apportés à la présentation du rapport intitulé *L'Initiative de lutte contre la violence familiale: Rapport de l'an cinq* (décembre 2002) depuis sa distribution aux ministres.

- Ajout de la note en fin de document n° 124 (qui renvoie au discours du Trône de 2001) supprimée d'une version antérieure du rapport. Les autres notes en fin de document (qui portaient les numéros 124 à 127), ont été modifiées pour correspondre à la numération des notes en fin de document du présent texte.

- Suppression de la mention « PROTÉGÉ » du titre du bas de page du rapport.

De plus, le texte ci-contre ajoute des précisions au contenu de la page 32 du rapport :

> Jusqu'en 2002, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) a versé plus de 40 millions de dollars à 39 refuges autochtones. Entre 1997/1998 et 2001/2002, ces refuges ont, chaque année, porté secours à en environ 3 700 personnes de deux cents collectivités des Premières nations. Les refuges créés au sein de ces collectivités ont permis aux Autochtones d'accéder plus facilement à des services pertinents au plan culturel. Les refuges représentent une option acceptable pour les victimes de violence familiale qui se trouve au coeur même de la collectivité. Pour de plus amples renseignements au sujet du Programme pour la prévention de la violence familiale des AINC, nous vous invitons à communiquer avec votre bureau régional des services sociaux ou la Direction générale de la justice autochtone qui se trouve dans les bureaux de l'administration centrale des AINC.

Sommaire

INTRODUCTION

Le Rapport de l'an cinq de *l'Initiative de lutte contre la violence familiale* donne un aperçu des réalisations découlant de l'investissement fédéral en matière de prévention de la violence familiale pour la période d'avril 1997 à mars 2002. Il présente :

- un aperçu de l'Initiative de lutte contre la violence familiale;
- une synthèse des résultats relatifs au rendement de résultats clés précis, pour la période d'avril 1997 à mars 2002, fondés sur les rapports de rendement des ministères, les études de cas commandées ainsi que l'information tirée de l'évaluation et de l'examen; et
- un aperçu du « chemin à parcourir » par l'Initiative de lutte contre la violence familiale, à compter d'avril 2002.

CADRE

L'Initiative de lutte contre la violence familiale, lancée en 1988, constitue un engagement à long terme du gouvernement fédéral par rapport à un problème sociétal à long terme aux dimensions multiples pour la société, la justice et la santé. Depuis 1996, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a représenté un engagement continu doté d'un financement annuel de 7 millions $ partagés par sept ministères. Ces fonds s'ajoutent aux dépenses prévues pour cette question dans les budgets permanents de ces ministères, et d'autres ministères, organismes et sociétés de la Couronne. Ce financement sert à coordonner l'Initiative de lutte contre la violence familiale, à recueillir des données nationales, à corriger les lacunes recensées et à assurer le fonctionnement du Centre national d'information sur la violence dans la famille. On a intégré aux activités permanentes et aux budgets des ministères plusieurs programmes lancés dans les premières tranches de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

MANDAT

De 1997-1998 à 2001-2002, le mandat de l'Initiative de lutte contre la violence familiale a été le suivant :

- sensibiliser le public aux facteurs de risque de la violence familiale et à la nécessité de l'engagement du public contre la violence;
- renforcer le système de justice pénale et les réseaux d'hébergement des victimes;

☐ appuyer les efforts de collecte de données, de recherche et d'évaluation visant à déterminer les interventions efficaces.

GESTION

On gère l'Initiative de lutte contre la violence familiale d'une façon horizontale afin d'assurer une perspective fédérale partagée, de favoriser la collaboration, de créer des partenariats et d'offrir des possibilités d'action commune, augmentant ainsi la capacité fédérale d'atteindre des résultats. Santé Canada est responsable de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Douze (12) ministères, organismes et sociétés de la Couronne y participent. De ce nombre, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le ministère du Patrimoine canadien, le ministère de la Justice Canada, Santé Canada, la Gendarmerie royale du Canada, Statistique Canada et Condition féminine Canada partagent les 7 millions $ annuels et consacrent également à l'Initiative de lutte contre la violence familiale des fonds qui ont été alloués à leurs budgets ministériels. Citoyenneté et Immigration Canada, Service correctionnel du Canada, le ministère de la Défense nationale, Développement des ressources humaines Canada et Affaires indiennes et du Nord canadien y affectent des fonds à même leurs budgets ministériels.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale œuvre avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Premières nations, les organisations non gouvernementales et une variété d'autres intervenants. Sans la participation, la coopération et la collaboration de ces autres intervenants, de nombreux ministères fédéraux seraient incapables de réaliser des activités dans le domaine de la violence familiale ou d'assurer la prestation de programmes.

PRINCIPALES STATISTIQUES

La violence familiale, — englobant une gamme de comportements violents qui surviennent dans les relations fondées sur la parenté, l'intimité, la dépendance ou la confiance —, continue de se produire à une fréquence inquiétante dans la vie des Canadiens, à toutes les étapes de la vie. Au cours des cinq ans qui ont précédé l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999, 8 % (690 000) des femmes et 7 % (549 000) des hommes qui avaient un partenaire ou un ancien partenaire ont signalé au moins un incident violent — allant de menaces à une agression sexuelle.[1] En 1998, l'Étude canadienne sur l'incidence (ECI) des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants a mis en lumière un taux de près de 10 cas fondés de mauvais traitements infligés à des enfants par 1 000 enfants au Canada.[2] Les membres de la famille et d'autres personnes apparentées constituaient la grande majorité (93 %) des auteurs allégués des mauvais traitements fondés.[3] Environ 7 % des personnes âgées ont signalé qu'elles avaient éprouvé une certaine forme de violence psychologique ou d'exploitation financière par un enfant adulte, un conjoint ou une personne soignante au cours des cinq années qui ont précédé l'ESG de 1999.[4] Les femmes et les hommes autochtones connaissent des taux de violence conjugale plus élevés que les non autochtones (20 % comparativement à 7 %). Les femmes autochtones sont deux fois plus susceptibles que les hommes autochtones — et trois fois plus susceptibles que les femmes et les hommes non autochtones — d'avoir été agressées par leur conjoint actuel ou leur ancien conjoint au cours des cinq années qui ont précédé l'ESG de 1999.[5]

> *En raison des connaissances accrues au sujet de la dynamique et des conséquences de la violence familiale, de nouvelles sources de préoccupations sont apparues concernant la variété des formes, des contextes et des conséquences de la violence familiale. Ces statistiques accentuent la nécessité de mettre encore davantage l'accent sur les facteurs qui contribuent au problème et sur des stratégies efficaces de prévention de la violence familiale et de lutte contre la violence familiale. Un des défis les plus urgents consiste à trouver des moyens de lutter de façon appropriée contre la violence familiale par rapport aux expériences, aux circonstances et aux besoins de la population ainsi que des collectivités diversifiées du Canada.*

RÉALISATIONS : PRINCIPAUX RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Même s'il est évident qu'il faudra du temps pour réduire la violence familiale, le Rapport de l'an cinq démontre que l'Initiative de lutte contre la violence familiale a répondu aux attentes en matière de rendement pour la période visée. Ainsi, des progrès ont été faits en vue de l'adoption d'une approche coordonnée et de plus en plus concertée en matière de violence familiale. Les points saillants suivent ci-dessous.

Résultats en matière de rendement : Création de politiques et de programmes fédéraux efficaces, efficients et coordonnés dans le domaine de la violence familiale

Au cours des cinq dernières années, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a réussi concrètement à faire progresser la coordination et la collaboration à l'échelle nationale en matière de création de politiques et de programmes dans le domaine de la violence familiale. Le fait de s'engager dans un dialogue continu sur les politiques avec les contreparties provinciales et territoriales — y compris des efforts multilatéraux et bilatéraux — s'est avéré bénéfique dans divers domaines tels que la progression de la réforme du droit pénal et les recherches dans ce domaine, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de politiques et de pratiques connexes, la promotion de l'échange d'information et du transfert des connaissances dans des domaines comme les conséquences sur la santé de la violence familiale, l'élaboration de stratégies et de cadres d'action visant à enrayer des formes particulières de la violence familiale (telles que la violence envers les fillettes), et l'établissement de partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux dans le but de construire des maisons d'hébergement ou d'améliorer les maisons existantes pour des victimes de violence familiale.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale a continué de jouer un rôle de premier plan dans l'élargissement de la base d'information sur la violence familiale, grâce à la création de données nationales, de la recherche et de l'évaluation pertinentes en matière de politiques dans le but d'aider les personnes chargées de l'élaboration des politiques. Par le biais de l'investissement fédéral dans la collecte de données nationales, les Canadiens ont maintenant accès à des données sur les tendances en matière de violence conjugale, des données nationales de base sur les cas de mauvais traitements et de négligence signalés aux organismes d'aide à l'enfance et à de l'information sur la violence envers les personnes âgées. On a produit de l'information de référence sur les attitudes du public à l'égard de la violence familiale. Ces sources d'information appuient largement l'élaboration des politiques à tous les paliers de gouvernement. La recherche indépendante dans le domaine des politiques, financée par l'Initiative de lutte contre la violence familiale, a également apporté d'importantes contributions à la collectivité et au dialogue national en matière de politiques.

> *Ces résultats de rendement indiquent qu'il y a continuellement un besoin et une demande d'information pertinente sur la violence familiale, — en particulier pour l'information qui jette un éclairage nouveau sur les formes, la dynamique et les conséquences de la violence familiale, tout comme celle permettant de mieux comprendre les expériences particulières, les préoccupations et les besoins de certaines populations à l'égard des questions liées à la violence familiale. Il y a une demande constante pour la recherche et l'évaluation en matière de politiques liées à la violence familiale. Cette information contribue également à accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard de la violence familiale.*

Résultats relatifs au rendement : Amélioration de la prévention et de l'intervention communautaire ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'activités communautaires

Renforcement de l'intervention communautaire

Au cours des cinq dernières années, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a suscité d'importants progrès dans l'amélioration de l'efficacité en matière de prévention et d'interventions contre la violence familiale par ses activités de recherche à plusieurs volets, d'évaluation et de synthèse des connaissances. Ces activités ont fourni de l'information très utile à tous les paliers de gouvernement pour l'amélioration des politiques, des programmes et des pratiques dans divers secteurs, dont ceux de la santé, des services sociaux, de la justice et du logement. L'Initiative de lutte contre la violence familiale a également appuyé une gamme d'activités communautaires qui ont contribué à accroître la capacité, les réseaux et les partenariats communautaires visant à lutter contre la violence familiale. Ceci comprend la production ainsi que la diffusion de ressources et d'outils accessibles.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale a appuyé les collectivités autochtones (à la fois l'intérieur et à l'extérieur des réserves) dans leurs efforts pour résoudre les questions liées à la violence familiale par une variété de moyens, y compris l'utilisation d'approches holistiques qui , entre autres, mettent l'accent sur l'importance d'enseigner les valeurs, la culture et les pratiques traditionnelles.

> *Ces résultats de rendement donnent à penser que les efforts dans les domaines de la recherche, de l'essai et de l'amélioration de l'efficacité des mesures de prévention et d'interventions en matière de violence familiale devraient être permanents et qu'un accent accru sur l'apprentissage et l'échange d'information pourrait entraîner un plus grand foisonnement d'idées et d'approches. Ces résultats soulignent également l'importance des approches communautaires en matière de violence familiale, en particulier en ce qui concerne les collectivités autochtones, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, les collectivités rurales et éloignées ainsi que les collectivités ethnoculturelles; et aussi, l'importance des approches communautaires pour répondre aux besoins des populations particulières, telles que des personnes handicapées.*

Accroissement de la capacité du réseau des maisons d'hébergement de lutter contre la violence familiale

Les améliorations au réseau des maisons d'hébergement, un aspect essentiel de la lutte contre la violence familiale au Canada, ont résulté de l'appui de l'Initiative de lutte contre la violence familiale et d'autres ressources, dont l'Initiative nationale pour les sans-abri. Les points saillants en sont les suivants :

- On a créé 50 nouvelles maisons d'hébergement, comptant 677 unités supplémentaires, et réparé ou amélioré 380 maisons d'hébergement existantes, comptant 2 100 unités pour les victimes de violence familiale. Les clientes des maisons d'hébergement ont indiqué que les améliorations aux maisons d'hébergement avaient été des « facteurs de réussite » qui les ont aidées à faire face à leur situation de violence familiale. Les améliorations ont également permis aux maisons d'hébergement de mieux répondre aux besoins des enfants et d'améliorer l'accès pour les personnes handicapées.
- On a construit14 nouvelles maisons d'hébergement dans les collectivités des Premières nations, entre 1997-1998 et 2001-2002. Il y a maintenant environ 50 maisons d'hébergement et de services connexes disponibles aux victimes de violence familiale dans les collectivités des Premières nations. Et l'on a fondé un cercle autochtone contre la violence familiale, composé de représentants de maisons d'hébergement, pour lutter contre la violence familiale dans les collectivités autochtones.

> *Ces résultats de rendement indiquent que la contribution de l'Initiative de lutte contre la violence familiale au Programme d'amélioration des refuges a entraîné des retombées positives sur le renforcement et l'expansion du réseau des maisons d'hébergement. Par ailleurs, des réparations et des améliorations sont continuellement nécessaires dans les maisons d'hébergement existantes (en 2001, le*

> *coût des réparations et des améliorations a été estimé à 27 millions de dollars). Il existe un besoin continu pour des unités ou des maisons d'hébergement supplémentaires partout au Canada, dans de nombreuses collectivités des Premières nations et pour les jeunes.*

Réceptivité accrue du système de justice pénale à la violence familiale

Au cours des cinq dernières années, des changements importants sont survenus dans la façon dont le droit pénal traite la violence familiale. Des modifications importantes au *Code criminel* ont permis d'améliorer de manière significative le cadre juridique de la justice pénale concernant la violence familiale : une meilleure protection pour la sûreté et la sécurité des victimes, une protection accrue des enfants contre l'exploitation sexuelle, un renforcement des dispositions relatives à la détermination des peines (tel qu'exiger que les tribunaux tiennent compte de la violence envers un conjoint ou un enfant comme circonstance aggravante en matière de détermination des peines) et renforçement des sanctions liées aux dispositions législatives concernant le harcèlement criminel, adoptées en 1993. Ces efforts s'avèrent le fruit de la coopération, de la coordination et de la collaboration accrues avec les fonctionnaires provinciaux et territoriaux; et ce, dans les domaines de la recherche et de l'évaluation de l'efficacité de nouvelles dispositions législatives ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures et d'instruments adéquats visant améliorer l'administration de la justice dans les cas de violence familiale. Un certain nombre de retombées positives ont résulté des efforts visant à assurer l'éducation juridique du public et à fournir de l'information sur la violence familiale, dans les langues autres que l'anglais ou le français, ainsi que des projets novateurs destinés aux Canadiens vivant dans les régions rurales.

Au cours des cinq dernières années, on a élaboré, mis à l'essai et mis en œuvre des programmes empiriques de prévention de la violence familiale et de traitement pour les contrevenants fédéraux. Les évaluations préliminaires laissent entrevoir des résultats prometteurs. La sensibilisation et la formation continues en matière de violence familiale du personnel de la justice pénale, — y compris de la Gendarmerie royale du Canada, la police militaire et d'autres —, ont augmenté la capacité du système de justice pénale et de ses partenaires intersectoriels à réagir efficacement à la violence familiale.

> *Ces résultats de rendement indiquent l'importance de poursuivre les efforts de collaboration dans le but d'accroître la réceptivité du système de justice pénale et des autres mesures législatives par rapport aux enjeux actuels et nouveaux, en matière de violence familiale.*

Résultats relatifs au rendement : Sensibilisation accrue du public aux questions de violence familiale et tolérance moindre à l'égard de la violence familiale

Les résultats de sondages d'opinion publique réalisés en 2002 indiquent que, conformément à la définition fédérale de la violence familiale, les Canadiens ont une conception générale de la violence qui englobe la violence parmi les membres de la famille immédiate et la violence dans les relations entre parents et enfants parvenus à l'âge adulte, et la plupart incluent également la violence qui survient dans une relation de confiance. Plus des trois quarts de la population canadienne croient que la violence familiale doit constituer *une priorité urgente* pour le gouvernement fédéral et la collectivité.

Au cours des cinq dernières années, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a fait la promotion de la sensibilisation du public à l'égard de la violence familiale en fournissant aux Canadiens de l'information sur les facteurs de risque liés à la violence familiale, les facteurs systémiques qui la sous-tendent, les diverses conséquences de la violence sur la santé et ses conséquences sociales et économiques, ainsi que la façon de prévenir la violence et de mieux protéger les victimes lorsque la violence survient. Cette information est principalement diffusée ou rendue accessible aux Canadiens par le Centre national d'information sur la violence dans la famille. L'Initiative de lutte contre la violence familiale a aussi suscité des occasions pour stimuler le débat et le dialogue publics, y compris des efforts visant des groupes particuliers, comme les professionnels de la santé et des services sociaux et les populations particulières.

L'importance de l'engagement de la collectivité, comme stratégie de sensibilisation du public, est ressortie des résultats d'un partenariat avec les diffuseurs ethniques et les collectivités ethnoculturelles visant à accroître la sensibilisation du public à l'égard de la violence familiale au sein des collectivités ethnoculturelles au Canada. Une évaluation a confirmé que les médias ethniques constituent un moyen efficace d'atteindre les collectivités particulières. Cette approche peut être utilisée par d'autres ministères qui participent à l'Initiative de lutte contre la violence familiale pour atteindre le public au-delà des barrières linguistiques et culturelles.

> *Les résultats relatifs au rendement donnent à penser que les divers efforts visant à accroître la sensibilisation du public ont un effet sur la sensibilisation du public à l'égard de la violence familiale et qu'ils contribuent à réduire la tolérance à la violence familiale dans la société canadienne. S'avèrent importants aussi bien les efforts nationaux visant des auditoires particuliers, tels que les professionnels et la population générale, que les efforts communautaires pour inciter les membres de la collectivité à participer à la conception, à l'élaboration et à la diffusion des messages de sensibilisation du public. Les résultats de rendement indiquent également qu'une variété de stratégies dans les domaines de la promotion de l'information, des technologies d'information et de la diffusion pourraient étendre la portée du message et accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard de la violence familiale. C'est que de meilleurs résultats sont possibles lorsque la diffusion de l'information est complète, qu'elle fait l'objet d'une promotion active, qu'elle est ciblée et partagée à l'aide de méthodes interactives, — des groupes de discussion, des ateliers et des séances de formation.*

Résultats relatifs au rendement : Réduction du nombre de cas de violence familiale

L'Initiative de lutte contre la violence familiale continue de faire des progrès significatifs vers l'atteinte du très important résultat principal de la réduction, à long terme, du nombre de cas de violence familiale. Au cours des cinq dernières années, toutes les activités de l'Initiative de lutte contre la violence familiale ont contribué à accroître la sensibilisation du public à l'égard de la violence familiale; à améliorer la base d'information nationale; à créer et à assurer l'accès aux connaissances, aux outils et aux ressources ainsi qu'à mettre en œuvre des réformes particulières, des programmes et d'autres mesures visant à accroître la réceptivité du système de justice et du secteur du logement. Même s'il n'est pas toujours possible de cerner les retombées de l'investissement fédéral, ce sommaire des cinq années indique clairement que l'investissement fédéral entraîne un effet cumulatif positif sur la capacité du Canada de réagir face à cette question, de l'échelon communautaire jusqu'au niveau national. Par ailleurs, il est largement reconnu que la réduction de l'incidence de la violence familiale au Canada sera un processus lent, à long terme et progressif qui exigera un investissement fédéral continu.

DÉFIS

On gère l'Initiative de lutte contre la violence familiale d'une façon horizontale dans le but de favoriser, entre autres, la création de politiques et de programmes fédéraux efficaces et coordonnés en matière de violence familiale. La gestion horizontale s'avère une façon appropriée pour le gouvernement fédéral de gérer efficacement les questions liées à la violence familiale, compte tenu de la complexité des politiques, de l'importance de l'établissement d'un partenariat intersectoriel et interdisciplinaire, de la diversité des populations à risque ainsi que des différents degrés de sensibilisation de la collectivité et des capacités de faire face à la violence familiale au Canada. Il existe des défis continus liés à la nature *unique* de la violence familiale. Ceux-ci comprennent la nature systémique et les multiples facettes de la question ainsi que la nécessité d'une approche multisectorielle en matière de politiques (dont la participation des secteurs de la santé, de la justice, des services sociaux et du logement); le contexte des *politiques* qui reflète un certain nombre de différences dans les lois et les mandats des administrations, les difficultés intersectorielles et intergouvernementales — dont les contraintes sur le plan des ressources — visant l'élaboration et la mise sur pied de partenariats; la diversité des populations à risque et les différents degrés de sensibilisation de la collectivité et des capacités de lutter contre la violence familiale. Le perfectionnement des outils et des mécanismes de gestion horizontale, afin de coordonner efficacement les activités parmi 12 ministères, offre des défis d'ordre opérationnel à l'Initiative de lutte contre la violence familiale; et ceci, en raison de la portée et de la nature très larges des questions liées à la violence familiale ainsi que des ressources et des contraintes existantes.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale continuera de parfaire et d'améliorer son fonctionnement et son efficacité dans le but d'accroître sa capacité d'atteindre ses objectifs de rendement.

LE CHEMIN À PARCOURIR

L'Initiative de lutte contre la violence familiale — l'élément principal de la stratégie fédérale pour lutter contre la violence familiale au Canada — poursuit un cheminement stable et les résultats de rendement démontrent une progression vers un changement positif. Les résultats de rendement de l'an cinq indiquent le succès de la gamme d'activités au palier fédéral, qui mettent l'accent sur la coordination, la sensibilisation du public et la prévention et la lutte. Par ailleurs, on est sensible au fait qu'il est nécessaire d'aborder les questions liées à la violence familiale qui préoccupent les peuples autochtones, les personnes vivant dans les collectivités rurales et éloignées, les personnes handicapées et les populations ethnoculturelles. Grâce à une meilleure connaissance de la dynamique et des conséquences de la violence familiale, de nouvelles sources de préoccupation sont apparues concernant la variété de formes, de contextes et de conséquences de la violence familiale. Ceci renforce également la nécessité de se concentrer encore davantage sur les facteurs qui contribuent au problème et sur les stratégies efficaces pour le prévenir et y répondre.

Objectif et résultats attendus

L'objectif de l'Initiative de lutte contre la violence familiale est de réduire le nombre de cas de violence familiale dans la société canadienne.

Stratégie

L'Initiative de lutte contre la violence familiale atteindra son objectif en poursuivant ses activités visant à accroître la sensibilisation du public, à renforcer la capacité des systèmes de la justice pénale, du logement et de la santé de faire face à la violence familiale et à continuer d'étendre les connaissances de base au moyen de la collecte de données et de la recherche. Les activités proposées sont conformes aux priorités et aux thèmes actuels du gouvernement fédéral.

Approche de gestion horizontale : Un accent accru sur la collaboration

L'Initiative de lutte contre la violence familiale revitalisera son approche en matière de gestion horizontale en mettant un accent accru sur des activités collectives qui donnent des résultats et sur des ressources qui reflètent une collaboration fructueuse. Des études sur la gestion horizontale — dont une sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale — semblent indiquer que des liens plus étroits entre le niveau opérationnel et les échelons supérieurs de la fonction publique contribueraient à accroître l'efficacité de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

Avec le soutien continu des agences centrales, le perfectionnement de la gestion horizontale ainsi que des mécanismes et des outils de direction et de coordination permettra d'améliorer à la fois le processus et les résultats.

Dans le but de favoriser la collaboration, l'Initiative de lutte contre la violence familiale renforcera également les partenariats existants et appuiera la collaboration auprès de partenaires potentiels, y compris les relations multilatérales et bilatérales avec les partenaires provinciaux et territoriaux. Elle renforcera les liens avec les organismes nationaux et communautaires qui représentent des populations particulières (les Autochtones, les personnes vivant dans les collectivités rurales et éloignées, les personnes handicapées et les populations ethnoculturelles) dans le but d'établir de nouveaux partenariats.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale favorisera la collaboration avec les partenaires possibles et mettra un accent accru sur le renforcement des liens existants, y compris ceux avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces derniers font une importante contribution aux efforts visant à réduire l'incidence de la violence familiale. Le Groupe de travail interministériel se réunira annuellement avec ses homologues provinciaux et territoriaux au niveau opérationnel. En outre, les ministères participant à l'Initiative de lutte contre la violence familiale, afin de collaborer à divers projets, chercheront de nouvelles occasions de travailler avec des partenaires provinciaux et territoriaux pertinents dans le cadre des rencontres officielles fédérales-provinciales-territoriales (comme par exemple, les rencontres des ministres responsables des Affaires des personnes âgées). Ils établiront également, le cas échéant, des liaisons bilatérales avec certains ministères provinciaux et territoriaux. Par exemple, Santé Canada accroîtra ses efforts afin d'avoir des échanges avec les ministères de la Santé pour faire en sorte que la violence familiale soit reconnue comme un problème de santé.

Réorganisation des activités

Un des buts du Rapport de l'an cinq, tel que précisé au moment de son approbation, consiste à « recommander si une réorganisation des activités est nécessaire afin de tenir compte des priorités ou des lacunes qui peuvent être apparues » après une période de cinq ans. La planification que les membres de l'Initiative ont réalisée ensemble, dans le cadre de la préparation du Rapport de l'an cinq, a conduit à la conclusion que, pour plusieurs bonnes raisons, une réorganisation des activités ne serait pas indiquée à l'heure actuelle.

Toutefois, en ce qui concerne la question connexe de l'affectation des ressources, il est évident qu'avec un financement accru, l'Initiative de lutte contre la violence familiale pourrait avoir une ampleur et une portée accrues et accomplir davantage pour lutter contre ce problème social répandu. À court terme, l'Initiative de lutte contre la violence familiale tentera de répondre aux besoins par le biais d'ententes de collaboration à frais partagés entre les mininistères membres.

Table des matières

Page

INTRODUCTION 1
  But du Rapport de l'an cinq 1
  Présentation du rapport 1
L'INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE 1
  Cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale 1
  Mandat 2
  Ministères membres 2
  Approche de gestion 2
  Liens fédéraux-provinciaux-territoriaux 3
  Ressources 3
  Mécanismes de coordination 5
  Principaux résultats attendus 5
TENDANCES DANS LE DOMAINE DE LA VIOLENCE FAMILIALE AU CANADA 7
  Portée, étendue et nature de la violence familiale 7
  Conséquences de la violence familiale 12
  Interventions en matière de violence familiale 13
ATTENTES ET RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RENDEMENT 17
Résultat attendu : Création de politiques et de programmes fédéraux efficaces, efficients et coordonnés dans le domaine de la violence familiale 17
  Aperçu général 17
  Attentes relatives au rendement 18
  Résultats relatifs au rendement 19
  Constatations : Gestion horizontale 19
  Constatations : Élaboration d'une politique et d'un programme coordonnés concernant la violence familiale 23
  Constatations : Base d'information améliorée 25
Résultat attendu : Meilleures préventions et interventions communautaires et élaboration et mise en œuvre d'activités communautaires **25**
  Aperçu général 25
  Attentes relatives au rendement 26
  Résultats relatifs au rendement 26
  Constatations : Recherche et synthèse des connaissances visant à soutenir mesures de prévention et d'intervention en matière de violence familiale 27
  Constatations : Ressources, outils et réseaux permettant de renforcer la capacité communautaire de lutter contre la violence familiale 28
  Constatations : Collectivités autochtones - renforcer la prévention de la violence familiale 30
Résultat attendu : Meilleures préventions et interventions communautaires ainsi qu'élaboration et mise en œuvre d'activités communautaires - Capacité renforcée du réseau de maisons d'hébergement de lutter contre la violence familiale **30**
  Aperçu général 30
  Attentes relatives au rendement 31

Table des matières (suite)

Page

Résultats relatifs au rendement 31
Constatations : Capacité renforcée du réseau de maisons d'hébergement de lutter contre la violence familiale 35

Résultat attendu : Meilleures préventions et interventions communautaires ainsi qu'élaboration et mise en oeuvre d'activités communautaires — Renforcement de l'intervention du système de justice pénale face à la violence familiale 35

Aperçu général 35
Attentes relatives au rendement 36
Résultats relatifs au rendement 36
Constatations : Renforcement des mesures d'intervention du système de justice pénale relatives à la violence familiale 39

Résultat attendu : Meilleure sensibilisation du public à l'égard de la violence familiale et réduction de la tolérance envers la violence familiale 40

Aperçu général 40
Attentes relatives au rendement 40
Résultats relatifs au rendement 40
Constatations : Centre national d'information sur la violence dans la famille 42
Constatations : Meilleure sensibilisation du public à la violence familiale et réduction de la tolérance envers la violence familiale 47

Résultat attendu : Réduction du nombre de cas de violence familiale 47

Attentes relatives au rendement 47
Résultats relatifs au rendement 47
Constatations : Réduction du nombre de cas de violence familiale 48

ALLER DE L'AVANT : LE CHEMIN À PARCOURIR 48

Problèmes et défis 48
À propos des populations spécifiques 49
Objectifs et résultats attendus de la prochaine étape 49
Résultats attendus 49
Stratégie 50
Responsabilités ministérielles 51
Approche axée sur la gestion horizontale : accent accru sur la collaboration 52
À propos de l'amélioration continuelle et du respect de la diversité 54
Le Centre national d'information sur la violence dans la famille — Diffusion des informations 54
Reddition de comptes et établissements de rapports 55
Évaluation 55
Réorganisation des activités 55

ANNEXE A 56

NOTES EN FIN DE TEXTE 57

BIBLIOGRAPHIE 67

INTRODUCTION

But du Rapport de l'an cinq

Le Groupe de travail interministériel de l'Initiative de lutte contre la violence familiale a le plaisir de présenter le *Rapport de l'an cinq de l'Initiative de lutte contre la violence familiale*. Ce rapport donne un aperçu des réalisations découlant de l'investissement fédéral en matière de prévention de la violence familiale pour la période d'avril 1997 à mars 2002.

Présentation du rapport

Le rapport présente :

- un aperçu de l'Initiative de lutte contre la violence familiale;
- une synthèse des résultats en matière de rendement concernant des résultats clés précis, pour la période d'avril 1997 à mars 2002, selon les rapports de rendement des ministères, les études de cas commandées et l'information découlant de l'évaluation et de l'examen;
- un aperçu du « chemin à parcourir » par l'Initiative de lutte contre la violence familiale, pour la période commençant en avril 2002.

L'INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE

Cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale

L'Initiative de lutte contre la violence familiale constitue un engagement à long terme du gouvernement fédéral par rapport à un problème sociétal à long terme aux dimensions multiples pour la société, la justice et la santé.

- ❑ En 1988, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a reçu un montant de 40 millions $, limité dans le temps, dans le but de mettre sur pied des maisons d'hébergement pour héberger les femmes victimes de violence et leurs enfants ainsi que d'établir un processus visant à élaborer une approche fédérale à long terme en matière de prévention de la violence familiale.
- ❑ En 1991, on a porté le financement de l'Initiative de lutte contre la violence familiale à 136 millions $, encore une fois limité dans le temps, dans le but d'accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard de la violence familiale; de renforcer le cadre juridique de la justice pénale; d'assurer des services de prévention, de protection et de traitement aux collectivités autochtones et inuites; d'offrir des refuges et du logement à long terme; et d'améliorer l'échange d'information et la coordination à l'échelle nationale.
- ❑ Depuis 1996, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a consisté en un engagement continu doté d'un financement annuel de 7 millions $ partagés par sept ministères. Ces fonds s'ajoutent aux dépenses prévues dans les budgets permanents de ces ministères, et d'autres ministères, organismes et sociétés de la Couronne, consacrées à cette question.

Ces fonds servent à coordonner l'Initiative de lutte contre la violence familiale, à recueillir des données nationales, à corriger les lacunes recensées et à assurer le fonctionnement du Centre national d'information sur la violence dans la famille. Les autres activités qui étaient financées auparavant ont été intégrées aux activités permanentes et aux budgets des ministères.

Depuis les cinq dernières années, le mandat de l'Initiative de lutte contre la violence familiale a été le suivant :

S'acquitter de ce mandat exigera du temps. Ce sommaire de cinq ans explique les importants jalons qui ont été atteints sur ce chemin.

Santé Canada est responsable de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Douze (12) ministères, organismes et sociétés d'État y participent. Le ministère du Solliciteur général du Canada et l'Agence canadienne de développement international y sont à titre d'observateurs.

Initiative de lutte contre la violence familiale : Ministères membres

Société canadienne d'hypothèques et de logement
Citoyenneté et Immigration Canada
Service correctionnel du Canada
Ministère du Patrimoine canadien
Ministère de la Justice Canada
Ministère de la Défense nationale
Santé Canada
Développement des ressources humaines Canada
Affaires indiennes et du Nord canadien
Gendarmerie royale du Canada
Statistique Canada
Condition féminine Canada

On gère l'Initiative de lutte contre la violence familiale d'une façon horizontale afin d'assurer une perspective fédérale partagée, de favoriser la collaboration, de créer des partenariats et d'offrir des possibilités d'action commune, augmentant ainsi la capacité fédérale d'obtenir des résultats. La gestion horizontale s'avère appropriée parce que les questions relatives à la violence familiale comportent de nombreuses facettes, recoupent tous les mandats fédéraux et sont liées aux compétences et aux responsabilités fédérales, provinciales, territoriales et autochtones.

Ces fonds servent à coordonner l'Initiative de lutte contre la violence familiale, à recueillir des données nationales, à corriger les lacunes recensées et à assurer le fonctionnement du Centre national d'information sur la violence dans la famille. Les autres activités qui étaient financées auparavant ont été intégrées aux activités permanentes et aux budgets des ministères.

Mandat

Depuis les cinq dernières années, le mandat de l'Initiative de lutte contre la violence familiale a été le suivant :

- sensibiliser le public aux facteurs de risque de la violence familiale et à la nécessité de l'engagement du public contre la violence;
- renforcer le système de justice pénale et les réseaux d'hébergement des victimes;
- appuyer les efforts de collecte de données, de recherche et d'évaluation visant à déterminer les interventions efficaces.

S'acquitter de ce mandat exigera du temps. Ce sommaire de cinq ans explique les importants jalons qui ont été atteints sur ce chemin.

Ministères membres

Santé Canada est responsable de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Douze (12) ministères, organismes et sociétés d'État y participent.[6] Le ministère du Solliciteur général du Canada et l'Agence canadienne de développement international y sont à titre d'observateurs.

Initiative de lutte contre la violence familiale : Ministères membres	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	Santé Canada
Citoyenneté et Immigration Canada	Développement des ressources humaines Canada
Service correctionnel du Canada	Affaires indiennes et du Nord canadien
Ministère du Patrimoine canadien	Gendarmerie royale du Canada
Ministère de la Justice Canada	Statistique Canada
Ministère de la Défense nationale	Condition féminine Canada

Approche de gestion

On gère l'Initiative de lutte contre la violence familiale d'une façon horizontale afin d'assurer une perspective fédérale partagée, de favoriser la collaboration, de créer des partenariats et d'offrir des possibilités d'action commune, augmentant ainsi la capacité fédérale d'obtenir des résultats. La gestion horizontale s'avère appropriée parce que les questions relatives à la violence familiale comportent de nombreuses facettes, recoupent tous les mandats fédéraux et sont liées aux compétences et aux responsabilités fédérales, provinciales, territoriales et autochtones.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale est reliée à d'autres stratégies, activités et mécanismes interministériels fédéraux qui touchent à la violence familiale. Tous contribuent à des changements sociaux positifs à l'égard de problèmes sociaux profondément enracinés, y compris la violence familiale.

Liens fédéraux-provinciaux-territoriaux

Les questions relatives à la violence familiale sont à l'ordre du jour des réunions ministérielles fédérales-provinciales-territoriales, comme celles des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables de la Justice et des ministres fédérale-provinciaux-territoriaux responsables de la Condition féminine. Les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables de la sûreté et de la sécurité des personnes âgées abordent également les questions relatives à la violence familiale touchant les personnes âgées. Les membres du Groupe de travail interministériel sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale consultent leurs homologues provinciaux et territoriaux, coordonnent leurs activités et collaborent avec eux au niveau opérationnel. Des groupes de travail spéciaux, tels que le Groupe de travail spécial fédéral-provincial-territorial chargé de revoir les politiques et les textes législatifs qui traitent de la violence conjugale, se penchent sur des questions particulières liées à la violence familiale. Par le biais de son Programme d'amélioration des refuges, la Société canadienne d'hypothèques et de logement collabore à des partenariats et en met sur pied avec des gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les collectivités des Premières nations.

Exemples de mesures fédérales connexes contribuant à la prévention de la violence familiale

- *Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime*
- *Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes*
- *Centre de la politique concernant les victimes*
- *Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones*
- *Fondation pour la guérison des Autochtones*
- *Initiative nationale pour les sans-abri*
- *Programme de prévention de la violence familiale, Affaires indiennes et du Nord canadien*
- *Services à l'enfance et à la famille, Affaires indiennes et du Nord canadien*
- *Projet Metropolis*

Ressources

L'Initiative de lutte contre la violence familiale englobe une vaste gamme d'activités fédérales allant bien au-delà de celles soutenues par l'affectation de 7 millions $. En fait, certains ministères fédéraux qui ne participent pas officiellement à l'Initiative de lutte contre la violence familiale administrent aussi des programmes qui visent à lutter, d'une façon ou d'une autre, contre la violence familiale. Même s'il est extrêmement difficile de déterminer avec exactitude le montant que le gouvernement consacre à la lutte contre la violence familiale, il est considérablement plus élevé que 7 millions $.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire pour cinq ans, par élément de mandat, de la façon dont on a réparti l'affectation *supplémentaire* de 35 millions $ sur cinq ans (7 millions $ par année), de 1997-1998 à 2001-2002. Ces données se rapportent à l'affectation et ne reflètent pas nécessairement la répartition réelle des dépenses.

Affectation ministérielle supplémentaire pour l'Initiative de lutte contre la violence familiale, par élément de mandat (1997-2002)

Ministère	*Sensibilisation du public*	*Justice*	*Logement*	*Données nationales*	*ETP*
Société canadienne d'hypothèques et de logement			9,5		
Ministère du Patrimoine canadien	2,3				
Ministère de la Justice Canada		7,25			4,64
Santé Canada - Centre national d'information sur la violence dans la famille	6,2				0,8
Santé Canada - Coordination	1,75				3
Santé Canada - Recherche				2,7	
Gendarmerie royale du Canada		2,25			
Statistique Canada				1,75	2,8
Condition féminine Canada	1,25				
Total	**11,5**	**9,5**	**9,5**	**4,45**	**18,44**

Sensibilisation du public : comprend la promotion de la sensibilisation du public aux facteurs de risque de la violence familiale et à la nécessité de l'engagement du public contre la violence.
Justice : comprend les mesures visant à renforcer la réponse du système de justice pénale à la violence familiale.
Logement : comprend les efforts visant à améliorer et à étendre les maisons d'hébergement pour les femmes, les enfants et les jeunes qui sont victimes de violence familiale, de même que les fonds pour des maisons d'hébergement et des refuges de deuxième étape supplémentaires. Le budget de la SCHL comprend un montant annuel de 200 000 $ en frais d'administration.
Collecte de données nationales : comprend les efforts visant à établir le tableau de la situation de la violence familiale au Canada.
Remarques : La fonction de coordination de Santé Canada comprend le secrétariat, la coordination des rapports, l'aide visant à mesurer le rendement et la promotion du dialogue entre les participants au Groupe de travail interministériel et les autres gouvernements et ONG participants.
En raison de l'approche interdisciplinaire et intersectoriel en matière de prévention de la violence familiale, il existe de solides points de rencontre entre chaque élément de mandat. Les ministères peuvent cofinancer des activités dans d'autres éléments de mandat. Les activités d'élaboration des politiques et des programmes, de recherche et d'évaluation et de diffusion de l'information sont intégrées à tous les éléments. Des activités supplémentaires peuvent être financées par le biais des budgets ministériels. **ETP** : Il s'agit d'équivalents à temps plein.

Tel que mentionné précédemment, le financement fédéral relatif à la prévention de la violence familiale dépasse l'affectation de 35 millions $ accordée au sept ministères qui ont participé à cette initiative de 1997-1998 à 2001-2002. Les affectations connexes qui ont été intégrées aux budgets ministériels et signalées par les ministères qui participent à l'Initiative de lutte contre la violence familiale comprennent, notamment, les exemples présentés ci-dessous.

- Service correctionnel du Canada a investi 9,1 millions de dollars dans des programmes de prévention et de traitement de la violence familiale.
- Condition féminine Canada a accordé, dans le cadre du Programme de promotion de la femme, un montant de 8 018 715 $ à des initiatives visant l'élimination de la violence systémique envers les femmes et les fillettes. On a alloué un montant supplémentaire de 6 014 941 $ à des initiatives visant l'élimination de la violence systémique et touchant à un ou aux deux autres volets du Programme de promotion de la femme.[7]

☐ Développement des ressources humaines Canada, par l'entremise de son Initiative nationale pour les sans-abri, a engagé 43 millions $, sur une période de quatre ans, dans le but de bonifier le Programme d'amélioration des refuges, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Mécanismes de coordination

De 1988 à 1996, l'Initiative de lutte contre la violence familiale était dirigée par le Comité directeur interministériel des sous-ministres adjoints, présidé par Santé Canada. De 1996 à 2001, elle était dirigée par un groupe de travail interministériel présidé par Santé Canada. Depuis 2002, le Groupe de travail interministériel sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale est appuyé, conseillé et dirigé par un comité directeur interministériel des directeurs généraux, présidé par Santé Canada. On décrit à l'Annexe A le rôle des autres mécanismes de coordination, y compris celui du groupe de travail sur l'évaluation interministérielle et des groupes de travail spéciaux.

Principaux résultats attendus

Le modèle d'intervention de l'Initiative de lutte contre la violence familiale donne un aperçu des principaux résultats que l'Initiative de lutte contre la violence familiale espère susciter ou atteindre, avec le temps.

Modèle d'intervention de l'Initiative de lutte contre la violence familiale

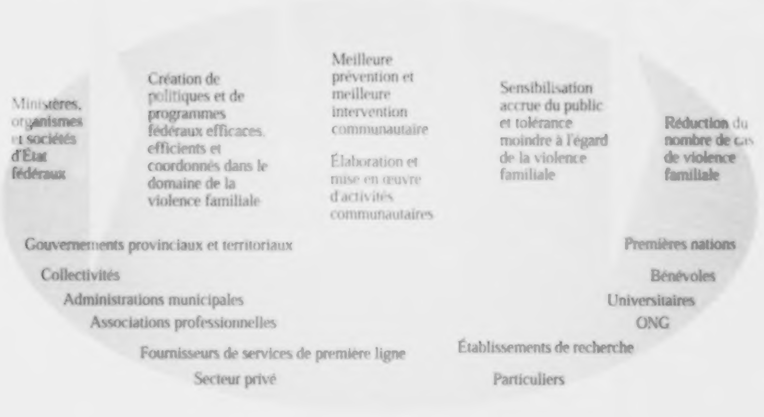
Ministères, organismes et sociétés d'État fédéraux
Création de politiques et de programmes fédéraux efficaces, efficients et coordonnés dans le domaine de la violence familiale
Meilleure prévention et meilleure intervention communautaire
Élaboration et mise en œuvre d'activités communautaires
Sensibilisation accrue du public et tolérance moindre à l'égard de la violence familiale
Réduction du nombre de cas de violence familiale
Gouvernements provinciaux et territoriaux
Collectivités
Administrations municipales
Associations professionnelles
Fournisseurs de services de première ligne
Secteur privé
Premières nations
Bénévoles
Universitaires
ONG
Établissements de recherche
Particuliers

Adapté du Cadre interministériel de reddition des comptes de l'Initiative de lutte contre la violence familiale

Il est important de reconnaître que l'investissement fédéral est complémentaire aux efforts des gouvernements provinciaux et territoriaux. Compte tenu qu'ils assument la principale responsabilité en matière de prestation des services, l'éventail d'activités offertes par ces gouvernements, pour prévenir et lutter contre la violence familiale, est très large. Par ailleurs, on ne peut minimiser les efforts à l'échelon communautaire, — entrepris dans de nombreux cas par des bénévoles qui demandent un soutien financier limité dans le temps auprès d'une variété de sources, y compris le secteur privé. L'investissement fédéral offre souvent un

Affectation ministérielle supplémentaire pour l'Initiative de lutte contre la violence familiale, par élément de mandat (1997-2002)

Ministère	*Sensibilisation du public*	*Justice*	*Logement*	*Données nationales*	*ETP (√)*
Société canadienne d'hypothèques et de logement			9,5		
Ministère du Patrimoine canadien	2,3				
Ministère de la Justice Canada		7,25			4,64
Santé Canada - Centre national d'information sur la violence dans la famille	6,2				8
Santé Canada - Coordination	1,75				3
Santé Canada - Recherche				2,7	
Gendarmerie royale du Canada		2,25			
Statistique Canada				1,75	2,8
Condition féminine Canada	1,25				
Total	11,5	9,5	9,5	4,45	18,44

Sensibilisation du public : comprend la promotion de la sensibilisation du public aux facteurs de risque de la violence familiale et à la nécessité de l'engagement du public contre la violence.
Justice : comprend les mesures visant à renforcer la réponse du système de justice pénale à la violence familiale.
Logement : comprend les efforts visant à améliorer et à étendre les maisons d'hébergement pour les femmes, les enfants et les jeunes qui sont victimes de violence familiale, de même que les fonds pour des maisons d'hébergement et des refuges de deuxième étape supplémentaires. Le budget de la SCHL comprend un montant annuel de 200 000 $ en frais d'administration.
Collecte de données nationales : comprend les efforts visant à établir le tableau de la situation de la violence familiale au Canada.
Remarques : La fonction de coordination de Santé Canada comprend le secrétariat, la coordination des rapports, l'aide visant à mesurer le rendement et la promotion du dialogue entre les participants au Groupe de travail interministériel et les autres gouvernements et ONG participants.
En raison de l'approche interdisciplinaire et intersectoriel en matière de prévention de la violence familiale, il existe de solides points de rencontre entre chaque élément de mandat. Les ministères peuvent cofinancer des activités dans d'autres éléments de mandat. Les activités d'élaboration des politiques et des programmes, de recherche et d'évaluation et de diffusion de l'information sont intégrées à tous les éléments. Des activités supplémentaires peuvent être financées par le biais des budgets ministériels. **ETP** : Il s'agit d'équivalents à temps plein.

Tel que mentionné précédemment, le financement fédéral relatif à la prévention de la violence familiale dépasse l'affectation de 35 millions $ accordée au sept ministères qui ont participé à cette initiative de 1997-1998 à 2001-2002. Les affectations connexes qui ont été intégrées aux budgets ministériels et signalées par les ministères qui participent à l'Initiative de lutte contre la violence familiale comprennent, notamment, les exemples présentés ci-dessous.

- Service correctionnel du Canada a investi 9,1 millions de dollars dans des programmes de prévention et de traitement de la violence familiale.
- Condition féminine Canada a accordé, dans le cadre du Programme de promotion de la femme, un montant de 8 018 715 $ à des initiatives visant l'élimination de la violence systémique envers les femmes et les fillettes. On a alloué un montant supplémentaire de 6 014 941 $ à des initiatives visant l'élimination de la violence systémique et touchant à un ou aux deux autres volets du Programme de promotion de la femme.

- Développement des ressources humaines Canada, par l'entremise de son Initiative nationale pour les sans-abri, a engagé 43 millions $, sur une période de quatre ans, dans le but de bonifier le Programme d'amélioration des refuges, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Mécanismes de coordination

De 1988 à 1996, l'Initiative de lutte contre la violence familiale était dirigée par le Comité directeur interministériel des sous-ministres adjoints, présidé par Santé Canada. De 1996 à 2001, elle était dirigée par un groupe de travail interministériel présidé par Santé Canada. Depuis 2002, le Groupe de travail interministériel sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale est appuyé, conseillé et dirigé par un comité directeur interministériel des directeurs généraux, présidé par Santé Canada. On décrit à l'Annexe A le rôle des autres mécanismes de coordination, y compris celui du groupe de travail sur l'évaluation interministérielle et des groupes de travail spéciaux.

Principaux résultats attendus

Le modèle d'intervention de l'Initiative de lutte contre la violence familiale donne un aperçu des principaux résultats que l'Initiative de lutte contre la violence familiale espère susciter ou atteindre, avec le temps.

Modèle d'intervention de l'Initiative de lutte contre la violence familiale

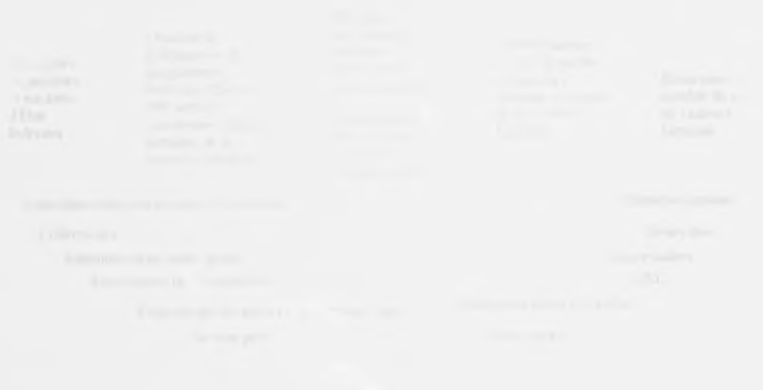

Il est important de reconnaître que l'investissement fédéral est complémentaire aux efforts des gouvernements provinciaux et territoriaux. Compte tenu qu'ils assument la principale responsabilité en matière de prestation des services, l'éventail d'activités offertes par ces gouvernements, pour prévenir et lutter contre la violence familiale, est très large. Par ailleurs, on ne peut minimiser les efforts à l'échelon communautaire, entrepris dans de nombreux cas par des bénévoles qui demandent un soutien financier limité dans le temps auprès d'une variété de sources, y compris le secteur privé. L'investissement fédéral offre souvent un soutien partiel ou indirect à ces efforts et sert fréquemment de déclencheur qui stimule l'appui et l'action d'autres sources. Le rôle fédéral — qui consiste à rassembler, à faire la synthèse et à diffuser les nouvelles connaissances sur la nature du problème et sur les moyens d'y réagir — est habituellement bien accueilli par nos collègues provinciaux et territoriaux. En outre, nous accomplissons ces activités dans le contexte d'une consultation continue avec les représentants du palier de gouvernement concerné.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale tient compte du premier résultat clé attendu — **création de politiques et de programmes fédéraux efficaces, efficients et coordonnés dans le domaine de la violence familiale** — par le biais d'une approche de gestion horizontale des questions liées à la violence familiale et par le développement, la synthèse et la diffusion des connaissances sur la violence familiale dans le but d'informer et d'influencer le travail de tous les intervenants.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale cherche à atteindre le deuxième résultat clé attendu — **meilleure prévention et intervention communautaire accrue ainsi que l'élaboration et mise en œuvre d'activités communautaires** — en renforçant les liens avec les autres intervenants, en influençant l'élaboration et l'adoption de politiques et de programmes efficaces en matière de violence familiale, en appuyant l'action communautaire et en encourageant l'affectation de ressources à la lutte contre la violence familiale.

Le troisième résultat clé attendu — **sensibilisation accrue du public aux questions de violence familiale et tolérance moindre à l'égard de la violence familiale** — est cumulatif, à long terme et fondé sur une action concertée à tous les niveaux de la société canadienne. Ce résultat sera atteint lorsque les Canadiens seront de plus en plus nombreux à juger que la violence familiale est inacceptable et à soutenir les efforts communautaires visant à la prévenir et à l'enrayer.

L'atteinte du très important dernier résultat clé attendu — **réduction du nombre de cas de violence familiale** — exigera de la collaboration, de la détermination, de la persévérance et des investissements à tous les niveaux de la société. L'atteinte à long terme de cet ultime résultat clé dépendra du changement de comportement et des normes de la société et de l'atteinte des autres résultats clés.

Le leadership fédéral et l'établissement de partenariats – deux pierres angulaires de l'Initiative de lutte contre la violence familiale – contribuent à la création d'une approche nationale concertée en matière de violence familiale. En travaillant avec tous les secteurs de la société canadienne, l'Initiative de lutte contre la violence familiale accroît les occasions d'action commune et les possibilités de changement. Progressivement, mais sûrement, l'investissement fédéral fait une contribution importante à la réduction de la violence familiale.

TENDANCES DANS LE DOMAINE DE LA VIOLENCE FAMILIALE AU CANADA

Portée, étendue et nature de la violence familiale

La violence familiale englobe une gamme de comportements violents qui surviennent dans les relations fondées sur la parenté, l'intimité, la dépendance ou la confiance. L'information disponible à l'heure actuelle révèle que la violence familiale continue de se produire à une fréquence inquiétante dans la vie des Canadiens, à toutes les étapes de la vie. La violence dans les relations peut comprendre l'agression physique ou sexuelle, telle que définie par le *Code criminel du Canada*, et d'autres formes de mauvais traitements et d'exploitation physiques et sexuels, la négligence, la violence psychologique et les mauvais traitements économiques, financiers ou spirituels. La violence familiale peut n'être qu'un seul incident violent, mais elle consiste habituellement en un comportement violent ou abusif.

Les questionnaires d'enquête remplis par les victimes, les données relatives aux crimes signalés à la police et les rapports d'incidents d'autres organismes permettent d'estimer l'incidence de la violence familiale; mais en raison des difficultés à interviewer les victimes à ce sujet, ils ne permettent peut-être pas d'établir un tableau complet de la situation. Les personnes qui ont été victimes de violence ne sont peut-être pas en mesure de signaler l'incident ou elles ne veulent peut-être pas le faire. Elles sont peut-être dépendantes de l'agresseur, elles craignent peut-être de subir des conséquences ou elles ne savent peut-être pas que de l'aide est disponible. L'acceptation de signaler ces incidents est peut-être à la hausse, entre autres, parce que les victimes et les personnes qui recherchent de l'aide font moins l'objet de stigmates sociaux, la sensibilisation du public s'est accrue et la formation liée aux services de soutien aux victimes offerts par la police et les tribunaux s'est améliorée.[8]

Diminution des taux d'homicides entre conjoints, 1974-2000 [1,2]

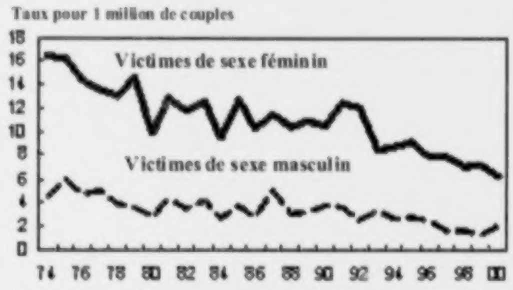

[1] Taux pour 1 million d'hommes et de femmes légalement mariés, séparés, divorcés ou vivant en union libre.
Fondé sur des estimations démographiques, Division de la démographie, 1er juillet 2001.
Les taux d'homicides pour 1999 ont été rectifiés.

[2] Quatre partenaires du même sexe ont été exclus de l'analyse parce que les données du recensement sur les couples homosexuels n'étaient pas disponibles et, par conséquent, les taux ne peuvent être calculés.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'homicide.

Violence conjugale

Selon l'Enquête sociale générale de 1999 (ESG), les hommes et les femmes sont victimes de la violence conjugale dans une même proportion. L'ESG de 1999 a révélé que 8 % (690 000) des femmes et 7 % (549 000) des hommes qui avaient un partenaire ou un ex-partenaire ont signalé au moins un incident violent — allant des menaces jusqu'à l'agression sexuelle — au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête.[9] Toutefois, la violence envers les femmes a tendance à être plus grave et plus fréquente que celle envers les hommes. Le fait d'être un jeune homme ou une jeune femme constitue un risque plus élevé d'être victime de violence conjugale. Selon l'ESG de 1999, les femmes âgées de 15 à 24 ans et les hommes âgés de 25 à 34 ans ont signalé les taux d'augmentation de violence conjugale les plus élevés au cours d'une seule année.[10]

En 2000, selon des données provenant d'un sous-ensemble de 166 services policiers, représentant plus de la moitié (53 %) du nombre de crimes signalés au Canada à l'échelle nationale, 85 % des victimes des cas de violence conjugale signalés à la police étaient des femmes (28 633 sur près de 34 000 victimes).[11] La surreprésentation des femmes dans les statistiques de la police peut s'expliquer en partie par des données qui indiquent que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de signaler à la police les incidents de violence conjugale. Selon l'ESG de 1999, 37 % des femmes victimes de violence conjugale, comparativement à 29 %, dans l'Enquête de 1993 sur la violence envers les femmes, ont fait un signalement à la police au cours des cinq années précédentes, comparativement à 15 % des victimes de sexe masculin.[12] Entre 1995 et 2000, le nombre de victimes de violence conjugale qui ont été portées à l'attention d'un sous-ensemble de 106 corps policiers a augmenté de 27 %, passant de 21 733 à 27 663 victimes.[13]

Diminution de l'utilisation des armes à feu dans les homicides entre conjoints, 1974-2000 [1]

Victimes de sexe féminin

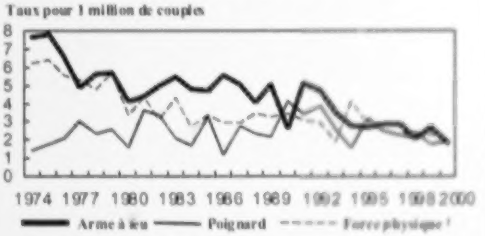

Victimes de sexe masculin

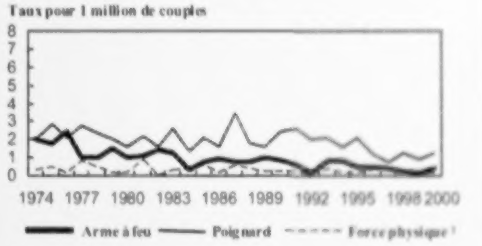

[1] Taux pour 1 million d'hommes et de femmes légalement mariés, séparés, divorcés ou vivant en union libre. Les taux sont fondés sur des estimations démographiques, Division de la démographie, 1er juillet 2001.
Les taux d'homicides pour 1999 ont été rectifiés.

[2] La force physique comprend les coups, l'étranglement, l'asphyxie et la compression.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'homicide.

Taux de harcèlement criminel par les partenaires intimes [1]

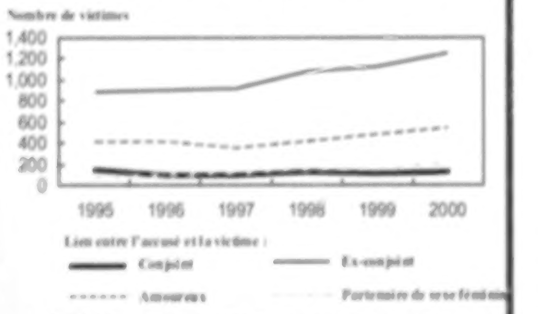

[1] Taux fondés sur les données que 106 corps policiers ont signalé au Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité, de 1995 à 2000. Ces 106 corps policiers représentent 41 % de tous les incidents en vertu du Code criminel signalés à la police en 2000. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

[2] En raison de leur petit nombre, les partenaires de sexe féminin ne peuvent faire l'objet d'une catégorie plus précise et comprennent les conjointes actuelles, les ex-conjointes et les amoureuses.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité

Même si le taux général d'homicides entre conjoints a diminué ces dernières années, les femmes sont tuées par leur conjoint à un taux beaucoup plus élevé que celui des hommes.[14] Entre 1974 et 2000, le taux d'homicides entre conjoints a diminué de 62 % pour les femmes et de plus de la moitié pour les hommes. Depuis 1974, la majorité des homicides entre conjoints perpétrés au Canada l'ont été contre des femmes.[15] En 2000, trois victimes sur quatre d'homicides entre conjoints ont été des femmes.[16] Cependant, les homicides entre conjoints ont augmenté en 2001 — la première augmentation en six ans.[17] Bien que les armes à feu soient les armes utilisées le plus souvent dans les cas d'homicides entre conjoints contre les femmes, le taux auquel les épouses et les époux ont été tués par des armes à feu a diminué entre 1974 et 2000 — une diminution de 77 % pour les femmes et de 80 % pour les hommes.[18] Entre 1991 et 2000, le risque d'homicides entre conjoints était le plus élevé chez les jeunes femmes (de 15 à 24 ans) qui étaient séparées de leur conjoint. Il était 12 fois plus élevé que celui des femmes séparées âgées de 55 ans et plus. Pour les hommes, le taux d'homicides des jeunes (15 à 24 ans) hommes séparés était élevé (44,1 hommes par million de couples séparés, de 15 à 24 ans).[19]

Le harcèlement criminel par les partenaires intimes fait également l'objet d'une préoccupation croissante. En 2000, les trois quarts des incidents de harcèlement criminel qui ont été signalés à la police visaient des femmes. Le nombre d'anciens conjoints et de partenaires intimes dont les activités de harcèlement criminel sont connues de la police a augmenté entre 1995 et 2000. Le nombre de femmes continue de représenter un petit pourcentage du nombre de personnes accusées de harcèlement criminel.[20]

Violence envers les enfants

Dans les cas d'agression sexuelle et physique signalés à 166 corps de police en 2000, près du quart (23 %) de toutes les victimes étaient des enfants et des jeunes âgés de moins de 18 ans.[21] Les enfants et les jeunes sont victimisés le plus souvent par une connaissance : 52 % des enfants et des jeunes victimes d'actes d'agression signalés à la police en 2000 ont été agressés par une connaissance, comparativement à 19 % qui ont été agressés par un étranger et 23 % qui ont été agressés par un membre de la famille. Dans les familles, les parents sont les plus susceptibles d'être les auteurs d'actes violents contre les enfants et les jeunes.[22] Les enfants et les jeunes sont plus susceptibles d'être tués par leurs parents ou une autre personne qui est près d'eux. Entre 1974 et 2000, près des deux tiers (63 %) des homicides d'enfants et de jeunes (garçons et filles) ont été commis par un membre de la famille.[23]

En 1998, on a réalisé la première étude nationale sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants à avoir fait l'objet d'enquêtes par les services canadiens d'aide à l'enfance. L'Étude canadienne sur l'incidence (ÉCI) des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants a scruté un échantillon de services d'aide à l'enfance partout au Canada, au cours d'une période de trois mois, en 1998. Cette étude a révélé un taux de près de 10 cas fondés de mauvais traitements infligés à des enfants par 1 000 enfants au Canada. Dans les quatre catégories de mauvais traitements fondés, soit la négligence, la violence physique, la violence sexuelle et la violence affective, la grande majorité (93 %) des agresseurs allégués étaient des membres de la famille ou d'autres personnes apparentées à l'enfant victime.[24]

La violence physique était le principal motif d'environ le tiers des enquêtes. La plupart (69 %) des cas fondés de violence physique consistaient en des châtiments inappropriés, comme frapper un enfant avec la main ou avec un objet de manière à causer un dommage corporel, ou placer un enfant à risque de subir un dommage corporel. Durant cette période, environ une enquête sur dix portait sur des agressions sexuelles. Les attouchements et les caresses des parties génitales représentaient la forme la plus courante d'agression sexuelle (68 % des cas), tandis que les rapports sexuels tentés et complétés sont survenus dans plus du tiers des cas fondés.[25] Un grand nombre d'enfants et de jeunes entendent ou sont témoins lorsqu'un parent est agressé par un autre parent ou sont témoins d'une telle agression. L'ESG de 1999 a constaté que, dans environ 461 000 ménages au Canada, les enfants ont entendu lorsqu'un parent est agressé ou ont été témoins d'une telle agression au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête.[26]

Violence envers les adolescents

En 2000, selon les données signalées à la police, le risque que les enfants et les adolescents soient victimes de violence physique par des membres de leur famille et des étrangers augmente au fur et à mesure que l'enfant vieilli. Toutefois, en vieillissant et en devenant plus autonomes, les enfants ont des relations plus étendues et le taux des agressions physiques commises par des étrangers devient beaucoup plus élevé que celui des agressions physiques commises par des membres de leur famille. La comparaison des taux d'agression physique commises par les membres de leur famille et les étrangers permet de constater que les jeunes enfants de 5 ans et moins étaient deux fois plus susceptibles d'être victimes d'une agression physique par un membre de sa famille que par un étranger (48 et 63 comparativement à 20 et 31 par 100 000 enfants). Par contre dans le cas des enfants âgés de 6 ans et plus, c'est l'inverse puisqu'ils sont plus susceptibles d'être agressés physiquement par des étrangers que par des membres de leur famille. Bien qu'aucune donnée nationale ne soit disponible à ce sujet, la recherche indique que la violence dans les fréquentations chez les adolescents est un problème sérieux.[27]

Violence envers les personnes âgées

Les personnes âgées sont également la cible de la violence familiale, en particulier la violence psychologique ou l'exploitation financière. Environ 7 % des personnes âgées ont signalé qu'elles avaient éprouvé une certaine forme de violence psychologique ou d'exploitation financière par un enfant adulte, un conjoint ou une personne soignante au cours des cinq années qui ont précédé l'Étude sociale générale de 1999. Très peu de personnes âgées ont signalé être l'objet de violence physique ou sexuelle.[28] En 2000, les données signalées à la police indiquaient que les personnes âgées de 65 ans et plus sont les moins à risque d'être victimes d'un crime violent. Lorsque des personnes âgées sont victimisées, elles sont deux fois plus susceptibles de l'être par des personnes qui ne sont pas membres de leur famille. Dans les cas de violence familiale envers les personnes âgées, les agressions sont plus susceptibles d'être commises par les enfants qui sont parvenus à l'âge adulte ou les conjoints.[29] En 2000, les hommes plus âgés qui ont signalé à la police un cas de violence familiale étaient plus susceptibles d'avoir été victimisés par leurs enfants qui sont parvenus à l'âge adulte, tandis que les femmes plus âgées, étaient tout aussi susceptibles d'avoir été victimisées par leur conjoint (36 %) ou leurs enfants qui sont parvenus à l'âge adulte (37 %).[30] Entre 1974 et 2000, les femmes plus âgées étaient beaucoup plus à risque d'être victimes d'un homicide entre conjoints (52 % des femmes plus âgées victimes d'un homicide familial ont été tuées par leur conjoint comparativement à 25 % pour les hommes plus âgés). Avec l'augmentation rapide de la proportion de personnes âgées au sein de la population canadienne, on craint un accroissement de la violence envers les personnes âgées.

Populations particulières

On reconnait de plus en plus que la vulnérabilité d'une personne à l'égard de la violence familiale peut être accrue par des facteurs, tels que la dislocation, la colonisation, le racisme, l'homophobie, l'incapacité, la pauvreté, et l'isolement social et géographique.[31] En outre, l'incapacité d'avoir accès aux services et au soutien peut accroître la vulnérabilité d'une personne à l'égard des mauvais traitements ou accentuer les effets des mauvais traitements.[32]

Autochtones

Selon l'ESG de 1999, les femmes et les hommes autochtones éprouvent des taux de violence conjugale plus élevés que les non autochtones (20 % comparativement à 7 %). Les victimes autochtones de la violence conjugale étaient également plus susceptibles de faire l'objet de formes plus graves de violence conjugale (être battues, étranglées, menacées avec une arme ou un couteau ou agressées sexuellement) que les victimes non autochtones (48 % comparativement à 31 %).[33] En particulier, les femmes autochtones ont indiqué qu'elles faisaient l'objet de taux beaucoup plus élevés de violence conjugale. Selon l'ESG de 1999, les femmes autochtones sont deux fois plus susceptibles que les hommes autochtones — et trois fois plus susceptibles que les femmes et les hommes non autochtones — d'avoir été agressées par leur conjoint actuel ou leur ancien conjoint au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête.[34] Entre 1991 et 1999, les taux d'homicides entre conjoints ont été plus de huit fois plus élevés chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones au Canada (47,2 par million comparativement à 5,8 par million). Le taux d'homicides entre conjoints a été de dix-huit fois supérieurs chez les hommes autochtones que chez les hommes non autochtones (27,6 par million comparativement à 1,5 par million).[35] Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones a énuméré un certain nombre de facteurs qui sont liés à la violence dans les collectivités autochtones, y compris le déclin économique et social, l'alcoolisme et la toxicomanie, le cycle de la violence entre les générations, l'effondrement de la vie familiale saine provoquée par un séjour dans les pensionnats, la perte des valeurs traditionnelles et le logement surpeuplé et non conforme aux normes.[36]

Personnes vivant dans les collectivités rurales et éloignées

En 2001, 30,4 % des Canadiens vivaient dans les collectivités rurales, éloignées ou nordiques.[37] L'endroit où les gens vivent peut avoir une influence sur leur décision de rechercher de l'aide et la façon de le faire. Les solutions disponibles aux victimes ou aux victimes potentielles de la violence familiale peuvent varier selon leur milieu géographique et social. Toutefois, selon l'ESG de 1999, on a observé peu de différences entre les femmes des milieux urbains et ruraux en ce qui concerne les taux de violence conjugale.[38]

Personnes handicapées

La recherche préliminaire sur la violence dans les familles et envers les personnes handicapées indique que les femmes et les enfants handicapés font partie des groupes les plus victimisés au sein de la société canadienne.[39] La recherche effectuée au Canada semble indiquer que le risque que les personnes handicapées soient victimes de mauvais traitements peut être jusqu'à cinq fois plus élevé que celui de la population générale.[40]

Population ethnoculturelle

La diversité a donné au Canada de nombreux avantages, mais elle a également forcé les institutions à répondre à une gamme complexe de besoins liés à l'intégration des populations ethnoculturelles dans la société canadienne. Les questions relatives à la violence familiale dans les familles ethnoculturelles comprennent ceux-ci : les facteurs de stress supplémentaires, le peu de ressources sociales, les pressions financières, les conflits entre les générations, les traumatismes provoqués par la séparation, le racisme, les obstacles linguistiques, l'isolement, les risques de déportation et les risques de séparation avec les enfants. Les femmes nées à l'étranger, lorsqu'elles sont maltraitées par leur partenaire, peuvent être moins susceptibles de signaler les mauvais traitements parce qu'elles peuvent ne pas savoir où rechercher de l'aide ou ne pas être certaines si elles recevront de l'aide. Les difficultés à aborder la question de la violence familiale, au sein de certaines communautés ethnoculturelles, peuvent être accentuées par l'absence de services adaptés sur le plan culturel et le fait de ne pas connaître les services qui sont disponibles.

Couples homosexuels

Aucune donnée nationale n'est disponible sur la prévalence de la violence conjugale dans les couples homosexuels. Toutefois, il y a un nombre croissant de recherches qui indiquent que la violence conjugale est un problème sérieux parmi les couples de lesbiennes et de gais.[41]

Conséquences de la violence familiale

La violence familiale cause un tort considérable aux victimes, aux agresseurs, à leur famille et à la collectivité. Les victimes de la violence familiale peuvent éprouver de la douleur et des souffrances qui touchent tous les aspects de leur vie, y compris des conséquences graves pour leur santé physique et mentale.[42] Pour de nombreuses victimes, les dommages psychologiques qu'elles éprouvent peuvent s'avérer plus nuisibles et profonds que les blessures physiques. Dans certains cas, les victimes y perdent la vie. Les agresseurs doivent aussi subir des conséquences négatives qui peuvent comprendre, par exemple, la honte, le rejet, la dépression, la toxicomanie ou l'incarcération. Les enfants qui sont exposés à la violence familiale courent un risque élevé d'avoir des troubles affectifs et comportementaux. Le cycle de la violence peut toucher des générations au sein d'une famille. Les personnes et les familles dont la vie est perturbée par la violence familiale et la peur peuvent être moins susceptibles de participer et de contribuer à la vie communautaire.[43]

Les conséquences de la violence familiale varient pour les femmes, les enfants et les personnes âgées.

- Selon l'ESG de 1999, les femmes étaient trois fois plus susceptibles que les hommes de signaler avoir été blessées physiquement lors d'agressions par leur conjoint.[44] Les femmes victimes ont indiqué qu'elles subissaient plus fréquemment des conséquences psychologiques de la violence familiale. Elles ont aussi signalé qu'elles utilisaient deux fois plus de médicaments et de drogues que les victimes de sexe masculin.[45] D'autres recherches indiquent que la violence sexuelle envers une femme partenaire peut entraîner une grossesse non prévue [46] et que des mauvais traitements durant la grossesse peuvent avoir de graves conséquences pour la santé de la femme et de son bébé.[47]
- Les enfants victimes de violence, et ceux qui sont témoins de la violence conjugale, peuvent subir des blessures physiques ainsi que d'autres troubles physiques, psychologiques et comportementaux qui peuvent perdurer durant leur adolescence et leur vie adulte.[48] Selon l'ÉCI, les enfants qui ont été agressés sexuellement peuvent éprouver une dépression ou de l'anxiété, avoir un comportement sexuel inapproprié pour leur âge, avoir des troubles de comportement, des rapports négatifs avec leurs pairs et une assiduité scolaire irrégulière.[49]
- Chez les personnes âgées, les blessures corporelles peuvent aggraver des problèmes de santé existants ou chroniques et rendre plus difficile la vie autonome.[50]

Sur le plan économique, les coûts de la violence familiale sont astronomiques. Des études ont tenté d'évaluer les coûts de la violence envers les femmes. Chacune d'entre elles a constaté que les coûts liés aux soins de santé, à la justice pénale, aux services sociaux et au fonctionnement des maisons d'hébergement, pour ne nommer que ces services, sont de l'ordre de plusieurs milliards de dollars.[51] Greaves et al. (1995) a estimé que les coûts partiels sur les plans des services sociaux, de l'éducation, de la justice pénale, de la main-d'œuvre, de l'emploi et les coûts médicaux liés à la violence envers les femmes étaient évalués à au moins 4,2 milliards $ par année.[52]

Interventions en matière de violence familiale

La violence familiale n'est plus un problème caché. Elle touche les Canadiens de tous les milieux, tout au long de leur vie. En raison des connaissances plus répandues au sujet de la violence familiale et de ses conséquences, les Canadiens sont plus sensibilisés et plus préoccupés par cette question. Dans un récent sondage national au sujet des attitudes du public à l'égard de la violence familiale, 62 % des Canadiens croyaient que la violence familiale était maintenant devenue un problème plus grave qu'il y a dix ans. Pour deux Canadiens sur cinq (41 %), la violence envers les enfants était la principale source de préoccupation, et 57 % estimaient que les enfants âgés de moins de 12 ans sont ceux qui sont le plus à risque de subir la violence familiale.[53]

Attentes du public

Les résultats d'un sondage national sur la sensibilisation du public, effectué en 2002, indiquent que les Canadiens sont préoccupés par la violence familiale et qu'environ 75 % jugent que les gouvernements et les collectivités devraient y porter une attention prioritaire.[54]

Ce que les Canadiens disent de la violence familiale

- En accord avec la définition fédérale de la violence familiale, les Canadiens ont une conception générale de la violence qui englobe la violence parmi les membres de la famille immédiate et la violence dans les relations entre parents et enfants parvenus à l'âge adulte, et la plupart incluent également la violence qui survient dans une relation de confiance. Les Canadiens qui retiennent la définition la plus englobante de la violence familiale sont âgés de 25 à 44 ans, connaissent une victime de violence familiale, ont lu ou entendu des informations sur la violence familiale et ceux qui ont des enfants à la maison et occupent un emploi. Les Canadiens ont indiqué que la violence la plus préoccupante est celle dont souffrent les enfants, en particulier les enfants de moins de 12 ans.
- Plus des trois quarts des Canadiens croient que la violence familiale doit constituer une priorité urgente pour le gouvernement fédéral et la collectivité. La majorité est d'avis que la violence familiale est plus grave aujourd'hui qu'il y a dix ans; et l'opinion selon laquelle ni les médias ni les groupes de défense des femmes n'exagèrent la gravité de la violence familiale est assez répandue. De l'avis des Canadiens, les facteurs qui influent sur l'incidence de la violence familiale comprennent le stress, l'alcool et la drogue, les antécédents en matière de violence familiale, le manque de communication et le besoin de contrôler les autres. Ils estiment qu'elle a des conséquences directes sur la santé ainsi que des effets psychologiques. On admet de façon générale les effets intergénérationnels de la violence familiale, notamment le retard dans le développement des enfants, la criminalité juvénile et l'intimidation dans la cour d'école.
- Huit Canadiens sur dix affirment avoir lu au sujet de la violence familiale ou en avoir entendu parler au cours des 12 derniers mois. Quatre personnes sur cinq se disent assez bien informées à propos de la violence familiale. Celles qui ne le sont pas suffisamment sont surtout intéressées à obtenir de l'information sur la façon de reconnaître les situations de violence familiale et comment y réagir.
- Six Canadiens sur dix affirment qu'ils connaissent ou qu'ils ont déjà connu une victime de violence familiale.
- Lorsqu'on vérifie la tolérance de la société à l'égard de diverses formes de violence familiale, la préoccupation la plus vive est exprimée en ce qui concerne les scénarios comportant coups de pied, coups de poing ou agression sexuelle, et lorsque la victime est un enfant.
- Près de trois Canadiens sur quatre estiment qu'ils ont au moins une certaine responsabilité personnelle d'aider à réduire la violence familiale dans leur collectivité. L'hésitation à se mêler des « affaires de la famille » et le fait de ne pas savoir ce qu'il faut faire sont les obstacles les plus courants à l'intervention.
- Les Canadiens estiment que les professionnels de la santé et les travailleurs communautaires sont les mieux renseignés et les plus aptes à assumer une obligation légale de signaler les cas de violence familiale.
- Deux Canadiens sur trois croient que les tribunaux traitent les cas de violence familiale trop à la légère, et un peu moins de la moitié des Canadiens trouvent que la police réagit trop faiblement aux situations de violence familiale. Un Canadien sur deux trouve les policiers sensibles et compatissants envers les victimes.
- Les participants aux groupes de discussion ont indiqué qu'ils hésiteraient à porter des accusations criminelles contre l'auteur d'un acte de violence familiale. Parmi les circonstances où l'on juge qu'il y aurait lieu de porter des accusations, il y a les situations avec blessures graves, celles qui surviennent à répétition et mettant en cause des enfants.
- La majorité des Canadiens estiment que la réaction la plus propice et efficace à la violence familiale est le counselling et la thérapie. Les programmes d'éducation et de sensibilisation du public sont également perçus comme des moyens de faire face à la violence familiale. Une faible proportion de répondants estiment que des sanctions plus sévères est la façon la plus propice et efficace de réagir à la violence familiale.

Source : EKOS Research Associates, Attitudes du public à l'égard de la violence familiale : Étude groupée sur la violence familiale – Rapport final (Ottawa: EKOS Research Associates, 2002).

Travailler ensemble pour lutter contre la violence familiale

La violence familiale continue d'être une question importante pour des gouvernements et les collectivités. Les personnes et les organismes, à tous les niveaux et dans de nombreux secteurs, — notamment dans l'éducation et la sensibilisation du public, la santé, le logement, les services sociaux et la justice —, travaillent ensemble pour lutter contre la violence familiale par le biais de l'élaboration de politiques et de programmes, de la réforme législative, des services à l'intention des victimes, de la recherche et de l'éducation du public. En raison des ressources consacrées à la violence familiale au cours des trois dernières décennies, les innovations intersectorielles et interdisciplinaires dans le domaine de la prévention ainsi que les mesures adoptées par les institutions et les collectivités contribuent au changement.

- ❑ Dans le secteur de l'éducation, on a mis l'accent sur les programmes scolaires de lutte contre la violence, les programmes d'éducation de la petite enfance et la formation des professionnels et du personnel de première ligne. Partout au Canada, on a insisté sur la sensibilisation du public combinée à des efforts visant à établir des partenariats ainsi qu'à accroître la coordination des programmes et des services à l'échelon communautaire.[55]
- ❑ Dans le secteur de la santé, on est de plus en plus conscient des liens entre la violence familiale et la santé, — y compris les effets de la violence sur la santé physique et mentale, et sur le développement de l'enfant —, et de l'importance des soins de santé comme point d'intervention.[56]
- ❑ Dans les secteurs du logement et des services sociaux, les réseaux de maisons d'hébergement demeurent la principale activité. Au 17 avril 2000, un total de 508 maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence existaient dans les provinces et les territoires canadiens.[57] De ce nombre, seulement 18 existaient avant 1975, et 57 ont ouvert leurs portes entre 1975 et 1979. Le nombre de maisons d'hébergement a augmenté rapidement pendant les années 1980. Pendant les années 1990, des maisons d'hébergement supplémentaires ont été construites, y compris dans les collectivités autochtones et rurales; et le nombre d'admissions dans les maisons d'hébergement est passé de 78 429 femmes et enfants en 1991-1992, à 96 359 en 1999-2000.[58] De nombreuses maisons d'hébergement dispensent maintenant des services spécialisés à l'intention des femmes plus âgées et des services adaptés sur le plan culturel à l'intention des femmes autochtones et ethnoculturelles. Les maisons d'hébergement et les collectivités offrent également une gamme plus vaste de traitements, de programmes de counselling ainsi que de services d'intervention et de soutien à l'intention des victimes et des témoins de la violence familiale de tous les âges.[59]
- ❑ Dans le secteur de la justice, certaines des principales initiatives des deux dernières décennies incluent l'adoption de politiques concernant les accusations et les poursuites obligatoires dans les cas de violence conjugale, l'inclusion du harcèlement criminel comme infraction en vertu du Code criminel, l'adoption de dispositions législatives au sujet de la violence familiale, dans un certain nombre d'administrations, afin d'assurer la protection des victimes en vertu de la loi civile, et la création de tribunaux spécialisés dans la violence familiale.[60]

Répondre aux besoins des groupes de la population et des contextes particuliers

Il est de plus en plus important de répondre aux besoins des groupes particuliers de la population. Quelques exemples de ces efforts sont décrits ci-dessous.

- Les stratégies holistiques communautaires visant à promouvoir la guérison individuelle et familiale contribuent à raviver la vie communautaire dans les collectivités autochtones.[61] Entre 1989 et 1998, la construction des maisons d'hébergement dans les collectivités autochtones a augmenté.[62] En 1999-2000, 63 % des maisons d'hébergement pour femmes battues au Canada ont indiqué qu'elles offraient des services adaptés sur le plan culturel à l'intention des femmes autochtones, y compris la reconnaissance des méthodes traditionnelles de guérison, le recours aux aînés spirituels et aux enseignants, l'accès à des interprètes et à de la documentation en langue autochtone, ainsi que la reconnaissance et la compréhension des normes et des croyances culturelles des Autochtones.[63] Par exemple, on a également amélioré la disponibilité de services sécuritaires et appropriés sur le plan culturel à l'intention des victimes de violence familiale dans les réserves.
- Dans le cadre de son engagement envers les collectivités rurales, le gouvernement du Canada a adopté la pratique d'utiliser une perspective rurale afin de comprendre les questions à la manière des Canadiens vivant en milieu rural. Des maisons d'hébergement et, dans certaines provinces, des centres de prévention de la violence familiale ont vu le jour dans les collectivités rurales et éloignées.[64] Entre 1989 et 1998, le nombre de maisons d'hébergement construites dans des collectivités rurales et autochtones s'est accru.[65]
- En 1996, les premiers ministres ont accepté d'accorder une attention prioritaire aux questions touchant les personnes handicapées et de collaborer dans le but de répondre efficacement aux besoins des personnes handicapées.[66] Des améliorations aux maisons d'hébergement existantes ont permis d'améliorer l'accès aux services par les personnes handicapées.[67]
- On constate une amélioration des services d'interprétation et des services adaptés sur le plan culturel visant à réduire les obstacles aux services à l'intention des immigrants et des nouveaux Canadiens qui sont victimes de violence familiale.[68]
- Des stratégies visant à lutter contre la violence dans les relations homosexuelles sont en voie d'élaboration.[69]

Au Canada, les lois sur l'enfance exigent, dans tous les cas de violence soupçonnée envers les enfants, une enquête visant à déterminer si l'enfant a besoin de protection. Si l'enfant s'avère avoir besoin de protection, les services d'aide à l'enfance peuvent, par exemple, offrir du counselling et un soutien à la famille, retirer (de manière temporaire ou définitive) l'enfant de chez lui ou retirer l'agresseur ou les agresseurs de la maison. Des sanctions criminelles peuvent également s'appliquer dans les cas de violence sexuelle ou physique. Au cours des 40 dernières années, la lutte contre la violence envers les enfants a donné lieu notamment au dépôt de lois rendant le signalement obligatoire, à la création de registres de violence envers les enfants, à des changements au Code criminel et à la Loi sur la preuve au Canada, au prolongement des délais pour le dépôt de plaintes dans les cas de violence sexuelle envers les enfants et au transfert par les provinces, aux collectivités des Premières nations, de l'administration des lois de protection de l'enfance dans le cas des enfants vivant dans les réserves.[70] Comme l'a entendu la Commission royale sur les peuples autochtones durant ses consultations communautaires, l'effondrement des structures et des fonctions familiales autochtones a contribué à de graves problèmes sociaux. La guérison des personnes et des familles ouvre la voie à la guérison communautaire. Le gouvernement fédéral a appuyé la mise en œuvre d'une stratégie de guérison communautaire pour aider les peuples et les collectivités autochtones à faire face aux séquelles de la violence physique et sexuelle dans les pensionnats.[71]

La plupart des provinces et des territoires disposent maintenant de mesures législatives spéciales en matière de protection ou de tutelle des adultes dans le but de protéger les personnes âgées qui sont victimes de violence ou de négligence.[72] Toutefois, des préoccupations subsistent au sujet de la nécessité d'assurer, dans le cadre de ces mesures législatives, un équilibre avec respect de l'autonomie des personnes âgées.

Avancement des connaissances, innovation et collaboration

Il reste nécessaire d'avancer les connaissances en matière de violence familiale[73], y compris celles du risque et des facteurs de protection liés à la violence, et des répercussions liées à l'exposition à la violence au cours de la vie de l'ensemble de la population générale et des populations particulières à risque.

Les efforts visant à améliorer l'efficacité des stratégies de prévention et de lutte exigent un soutien continu. Les interventions concertées, innovatrices, intégrées, multisectorielles et interdisciplinaires continuent d'être importantes.

ATTENTES ET RÉSULTATS EN MATIÈRE DE REND

RÉSULTAT ATTENDU : CRÉATION DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES FÉDÉRAUX EFFICACES, EFFICIENTS ET COORDONNÉS DANS LE DOMAINE DE LA VIOLENCE FAMILIALE

Aperçu général

Depuis sa création, on a géré horizontalement l'Initiative de lutte contre la violence familiale afin d'assurer la création de politiques et de programmes fédéraux efficaces, efficients et coordonnés dans le domaine de la violence familiale. La gestion horizontale est le « processus qui consiste à gérer le travail au-delà des cadres organisationnels d'une manière coordonnée et concertée dans le but d'atteindre des objectifs communs ».[74]

Le Bureau du vérificateur général du Canada a constaté que les processus de gestion horizontale reposent sur un ensemble d'objectifs communs, appliquent des stratégies de mesure du rendement axées sur les résultats, utilisent l'information pour préparer les rapports sur le rendement et améliorer le rendement et fonctionnent à l'aide de structures de coordination efficaces.[75] Même si elle possède ces éléments fondamentaux, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a connu, comme la plupart des initiatives gérées horizontalement, quelques défis de mise en œuvre. Certains de ces défis sont liés à la nature largement *unique* de la violence familiale, telle que la nature systémique et les multiples facettes de la question, et la nécessité d'une approche multisectorielle en matière de politiques (santé, justice, services sociaux, logement). D'autres sont liés aux politiques qui reflètent un certain nombre de différences dans les lois et les mandats des administrations, aux difficultés intersectorielles et intergouvernementales— dont les contraintes sur le plan des ressources — visant l'élaboration et la mise sur pied de partenariats, à la diversité des populations à risque, et aux différents degrés de sensibilisation de la collectivité et des capacités de lutter contre la violence familiale.

D'autres difficultés sont plutôt de nature *opérationnelle*. Par exemple, la structure actuelle de l'Initiative de lutte contre la violence familiale comprend des activités entièrement financées par l'affectation annuelle de fonds qui est sienne ainsi que d'autres activités financées entièrement ou partiellement par des programmes ministériels. L'Initiative doit avoir recours à la consultation et à la coordination auprès des ministères et des initiatives connexes pour élaborer des stratégies et tenir compte des innombrables facteurs interreliés qui contribuent à la violence familiale. De plus, le roulement du personnel a également constitué un défi constant au cours des cinq dernières années. Cette approche en matière de financement ainsi que le nombre de ministères et de liens stratégiques requis, combinés au maintien des liens hiérarchiques verticaux d'autorité et de responsabilité, ajoutent un degré de complexité à la planification stratégique. Ce qui a également eu tendance à brouiller les responsabilités en matière de reddition des comptes. La simplification du processus de planification stratégique, la clarification des exigences en matière de reddition des comptes et la simplification des exigences relatives aux rapports sur le rendement sont des défis continus. La recherche de mécanismes et d'outils appropriés pour coordonner efficacement les activités à l'intérieur des ressources existantes est également un défi constant.

Le Groupe de travail interministériel demeure persuadé que la gestion horizontale est une façon appropriée pour le gouvernement fédéral de traiter les questions liées à la violence familiale. La bonification continue des mécanismes et des outils de direction et de coordination de la gestion horizontale, avec l'aide des agences centrales, permettra de poursuivre l'amélioration du processus et des résultats.

Attentes relatives au rendement

L'Initiative de lutte contre la violence familiale a prévu coordonner efficacement, dans la mesure de ses ressources, les activités de prévention de la violence familiale de tous les ministères fédéraux dont les programmes touchent directement ou indirectement cette question. Pour atteindre ce résultat, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a entrepris :

- de bonifier les mécanismes et les processus de gestion horizontale;
- de faciliter la création de politiques et de programmes coordonnés et de veiller à maintenir des occasions de consultations sur les questions liées à la violence familiale dans le but de faciliter la coopération, la coordination et la collaboration;
- d'étendre la base nationale d'information pertinente en matière de politiques.

Gestion horizontale : Bonifier les mécanismes et les processus

En 1996, le Groupe de travail interministériel s'est vu confier la responsabilité de gérer l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Depuis lors, deux études de cas sur les processus de gestion horizontale au sein du gouvernement (dont une spécifiquement commandée par l'Initiative de lutte contre la violence familiale)[76] ont constaté que les stratégies de gestion horizontale efficaces comportent des liens plus étroits avec le domaine de la politique, les échelons supérieurs de la fonction publique et le niveau opérationnel. On a constaté que la haute direction interministérielle assure un degré élevé de direction et d'orientation facilitant la prise de décisions concernant les priorités et l'affectation des ressources. Ceci contribue à établir et à maintenir l'élan de l'initiative et à assurer la présence de cet enjeu dans le programme d'action. Ces études ont indiqué que la participation de la haute direction est particulièrement importante pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes et d'initiatives axées sur la prestation, tels que l'Initiative de lutte contre la violence familiale, qui doivent transcender les obstacles verticaux pour atteindre des résultats. Pour faciliter l'appui de la haute direction à cette initiative, on a établi le Comité directeur des directeurs généraux, à l'hiver 2002, pour renforcer les liens entre le niveau opérationnel et la haute direction.

Constatations : Gestion horizontale

- **La gestion horizontale est une façon appropriée pour le gouvernement fédéral de gérer efficacement les questions liées à la violence familiale, compte tenu de la complexité des politiques, de l'importance de l'établissement d'un partenariat intersectoriel et interdisciplinaire, de la diversité des populations à risque et des différents degrés de sensibilisation de la collectivité et des capacités de faire face à la violence familiale.**
- **La gestion horizontale de la violence familiale pose des défis constants. La direction et la coordination efficaces des questions liées à la violence familiale exigent du temps, un engagement continu, des ressources, des structures et des processus. Les liens hiérarchiques verticaux d'autorité et de responsabilité restent en place. L'approche en matière de financement de la lutte contre la violence familiale, combinée au nombre de ministères et de liens stratégiques requis pour traiter les questions, ajoute un degré de complexité à la planification stratégique, aux exigences en matière de reddition des comptes et aux rapports sur le rendement.**
- **Le soutien des agences centrales est essentiel à la bonification des mécanismes, des processus et des outils nécessaires à la gestion horizontale de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.**
- **Des liens plus étroits, entre le niveau opérationnel et la haute direction de la fonction publique fédérale, permettraient d'accroître l'efficacité de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.**
- **Les efforts continus visant à renforcer les liens entre le gouvernement fédéral et ses partenaires favorisent les possibilités d'élaboration d'une approche fédérale grâce à l'établissement de partenariats et d'actions communes.**

Coordination des politiques et du développement des programmes liés aux problèmes de la violence familiale

L'Initiative de lutte contre la violence familiale fait l'objet de plusieurs types de coordination, dont la coordination interministérielle visant à promouvoir le modèle de l'Initiative de lutte contre la violence familiale en matière de partenariat et de collaboration intersectorielle et pluridisciplinaire. De plus, la coordination au sein de chaque ministère participant à l'Initiative de lutte contre la violence familiale est nécessaire afin d'assurer que les politiques et les programmes de chaque ministère soient coordonnés par rapport au mandat et aux objectifs de l'Initiative de lutte contre la violence familiale; et ce, afin que les fonds puissent être utilisés d'une manière efficiente et efficace. Il y a également une coordination entre l'Initiative de lutte contre la violence familiale et les politiques, les programmes et les services connexes des provinces et des territoires. La coordination s'avère essentielle à l'atteinte des principaux résultats de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

Parallèlement à la compréhension accrue de la nature, de l'ampleur, de la dynamique et des conséquences de la violence familiale, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a joué un rôle important dans l'orientation de l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux liés à la violence familiale. Ceci comprend un rôle direct dans les domaines législatifs et stratégiques relevant de la compétence fédérale, comme la réforme du droit pénal, ainsi qu'un rôle de facilitation et d'influence dans le domaine des politiques, comme dans les secteurs de la santé et des services sociaux. Par conséquent, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à renforcer la prévention de la violence familiale et la lutte contre la violence familiale, en particulier dans les secteurs de la santé, de la justice et du logement.

Un examen du volet de l'Initiative de lutte contre la violence familiale relevant du **ministère de la Justice Canada** a permis de constater que les participants à 37 entrevues de spécialistes étaient largement en faveur d'une approche interministérielle coordonnée, en matière de violence familiale. Ils ont indiqué que la question était « complexe », qu'elle avait de multiples causes et conséquences, et donc, qu'elle devrait faire l'objet d'une réaction holistique. Les spécialistes ont aussi jugé que l'approche interministérielle était un moyen pour le gouvernement fédéral d'élaborer une approche solide, cohérente et uniforme en matière de violence familiale et une façon d'éviter le double emploi.[77]

L'Initiative de lutte contre la violence familiale maintient un dialogue permanent sur les politiques avec les principaux intervenants et groupes concernés. Entre 1997 et 2001, ceci a donné lieu à quatre consultations (**tous les ministères**) au niveau opérationnel avec des homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux, lesquelles ont permis d'échanger des connaissances et de favoriser une approche intergouvernementale complémentaire en matière de politiques et de programmes concernant la violence familiale. Voici d'autres exemples :

- **Santé Canada** a accueilli des groupes d'experts en matière de politiques pour obtenir des conseils au sujet des approches à adopter concernant les questions de santé liées à la violence envers les femmes, les enfants et les personnes âgées.
- Le **ministère de la Justice Canada** a organisé deux forums fédéraux, provinciaux, territoriaux sur la violence conjugale, lesquels ont regroupé de hauts dirigeants de la justice pénale de partout au pays dans le but de discuter et de faire la mise à jour des meilleures pratiques dans les domaines du maintien de l'ordre, des poursuites judiciaires, des services aux victimes, des services correctionnels et des politiques sur la violence conjugale. Selon 31des 34 participants qui ont répondu au questionnaire de suivi du deuxième forum, la documentation et les rencontres ont été bénéfiques et le forum a atteint

ses objectifs concernant l'échange d'information sur la recherche, les meilleures pratiques et les idées novatrices en matière de violence conjugale.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale a réussi à établir une collaboration à l'échelle nationale, dont une qui a permis d'optimiser des ressources et d'accroître ainsi la capacité fédérale de lutter contre la violence familiale. Par exemple, des partenariats de collaboration ont facilité l'Enquête sociale générale de 1999 — Cycle des risques (**ministère de la Justice Canada, Santé Canada, Développement des ressources humaines Canada, Condition féminine Canada** et **Statistique Canada**), l'Enquête sur les maisons d'hébergement pour les femmes battues (**Statistique Canada**) et une étude nationale groupée sur les attitudes à l'égard de la violence familiale [78] (**ministère de la Justice Canada, Santé Canada, Gendarmerie royale du Canada, Conseil canadien de développement social** et le **Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants**). Des améliorations ont également été apportées à la surveillance fédérale des nouveaux enjeux et tendances dans les domaines de la prévention de la violence familiale et de la lutte contre la violence familiale au pays. Ceci comprend la coordination de réunions fédérales-provinciales-territoriales sur la violence familiale ainsi que la commande d'études spéciales sur les lacunes en matière d'information, l'analyse des médias imprimés, un sondage d'opinion publique sur la violence familiale et une analyse de la conjoncture concernant les activités liées à la violence familiale au Canada, qui ont servi à appuyer l'élaboration des politiques et des programmes.

La consultation, la coopération et la collaboration fédérales-provinciales-territoriales sur des questions particulières liées à la justice pénale ont aussi donné des résultats positifs. Ainsi, on a mis sur pied, en 2000, le Groupe de travail spécial fédéral-provincial-territorial chargé de revoir les politiques et les textes législatifs qui traitent de la violence conjugale, présidé par le **ministère de la Justice Canada** et le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse. La **Gendarmerie royale du Canada** et **Statistique Canada** ont également participé à ce groupe de travail. En septembre 2001, le groupe de travail a soumis son premier rapport aux ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables de la Justice. Un second rapport, examinant les politiques et les dispositions législatives en matière de violence conjugale, sera soumis en novembre 2002. Le rapport final portera essentiellement sur les politiques. Les résultats des activités et les recommandations du groupe de travail formeront la base à partir de laquelle il sera possible de renforcer davantage la réaction du système de justice pénale à la violence familiale.

Le **ministère de la Justice Canada**, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, a aussi coordonné l'élaboration de politiques sur une question clé, le harcèlement criminel; ce qui a conduit à l'adoption d'une nouvelle disposition au *Code criminel* et à la publication du *Manuel sur le harcèlement criminel*, qui offre un soutien pratique aux policiers et aux procureurs de la Couronne chargés des enquêtes et des poursuites liées au harcèlement criminel. De plus, le *projet Les enfants victimes dans le système de justice pénale*, en consultation avec d'autres représentants et experts fédéraux, provinciaux et territoriaux, se penche sur les possibilités de renforcer la réaction du système de justice pénale à l'exploitation et aux mauvais traitements des enfants : il examine diverses questions, telles que le témoignage des enfants, l'âge de consentement à des activités de nature sexuelle et la détermination de la peine dans le but de protéger les enfants.

La collaboration fédérale-provinciale-territoriale axée sur les populations à risque a également fait des progrès. En juillet 1999, les ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la Condition féminine (**Condition féminine Canada**) ont publié un document intitulé *Cadre stratégique pour prévenir la violence contre les femmes*. Celui-ci énumère les meilleures pratiques et les programmes novateurs de lutte contre la violence de toutes les administrations. En septembre 2000, les ministres responsables de la Condition féminine ont de plus accepté d'élaborer, en collaboration avec Statistique Canada, des indicateurs de la violence envers les femmes qui pourraient fournir des données de base permettant de suivre les tendances relatives à la prévalence et à la gravité de la violence envers les femmes.

À l'échelle internationale, les membres de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale continuent de jouer un rôle en contribuant aux efforts que déploie le gouvernement du Canada pour éliminer la violence contre les femmes et les enfants. Par exemple, aux Nations Unies, **Condition féminine Canada** collabore avec la Commission de la Condition de la femme (CCF), la Commission des droits de l'homme (CDH) et l'Assemblée générale à propos de questions liées à l'élimination de la violence contre les femmes, notamment des fillettes. En 1998, durant la 42^e séance de CCF, le gouvernement du Canada a obtenu un accord entre les États membres au sujet de la nécessité d'évaluer l'efficacité et les répercussions des politiques, lois et programmes existants qui visent à éliminer la violence contre les femmes. Le **ministère de la Justice du Canada** a aussi participé à la négociation du *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*, adopté en mai 2000. **Statistique Canada** a fourni d'importantes compétences techniques à de nombreux pays qui ont subséquemment adopté et mis en œuvre les méthodes élaborées grâce à l'*Enquête sur la violence envers les femmes (1993)*. À l'heure actuelle, l'Initiative de lutte contre la violence familiale (**Statistique Canada, Justice Canada, Santé Canada, Gendarmerie royale du Canada, Condition féminine Canada**) participent également à la première enquête internationale sur la violence envers les femmes[illegible] en fournissant une compétence technique. Cette enquête permettra d'améliorer les comparaisons à l'échelle du pays, et la contribution du Canada fournira à de nombreux pays en voie de développement des méthodes et outils permettant d'estimer l'importance des problèmes associés à la violence envers les femmes.

Constatations : Élaboration d'une politique et d'un programme coordonnés concernant la violence familiale

- **Un dialogue stratégique continuel avec les homologues provinciaux et territoriaux — y compris des mesures multilatérales et bilatérales — s'est révélé bénéfique et peut contribuer à l'évolution d'une approche nationale intégrée à l'égard de la violence familiale et renforcer la collaboration et les partenariats.**
- **Un dialogue stratégique continuel avec des intervenants internationaux contribue à améliorer le rôle de chef de file du Canada et sa contribution dans le domaine de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la violence faite aux femmes.**

Base d'information nationale améliorée

Recherche pertinente en politiques, collecte et analyse de données nationales

De 1997-1998 à 2001-2002, l'Initiative de la lutte contre la violence familiale a permis des progrès considérables en améliorant la capacité nationale de recueillir et d'analyser des données stratégiques, ainsi que les compétences du Canada en matière de recherche et d'évaluation. Par conséquent, les décideurs disposent plus rapidement d'informations plus accessibles et pertinentes permettant de soutenir des mesures stratégiques et des programmes liés à la lutte contre la violence familiale. Cette capacité améliorée a aussi permis de répondre à bon nombre des besoins en information d'autres gouvernements, de chercheurs, de groupes communautaires et d'autres intervenants, et a contribué à sensibiliser le public.

Points saillants :

Des ministères qui participent à l'Initiative de la lutte contre la violence familiale ont effectué des recherches de base comme la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur les valeurs repères et tendances de la violence familiale (**Statistique Canada, Santé Canada**). Ils ont aussi commandé des recherches sur des questions stratégiques comme les conséquences que la violence familiale a sur la santé des victimes ou des témoins (**Santé Canada**) ainsi que les conséquences sur la santé du harcèlement criminel (**ministère de la Justice**), de la violence familiale et de l'itinérance (**Société canadienne d'hypothèques et de logement**[10]) et d'autres problèmes, y compris la violence envers les fillettes (**Condition féminine Canada**[11]). Les résultats de ces études ont permis des réformes législatives spécifiques (du droit criminel, notamment) et l'élaboration de programmes à propos de questions comme l'itinérance (l'Initiative nationale pour les sans-abri, **Développement des ressources humaines Canada**) et de politiques concernant la violence envers les fillettes (**Condition féminine Canada**) et des questions liées à la sécurité personnelle des femmes et des fillettes (**ministère de la Justice, Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime**).

Précisons au passage que **Statistique Canada** a entrepris l'élaboration de concepts et de données, la collecte et le traitement de données, ainsi que les activités d'analyse, de publication et de diffusion afin d'enrichir les données nationales sur les valeurs repère et tendances de la violence familiale; et ce, grace à la collaboration du Centre canadien de la statistique juridique avec ses partenaires et d'autres intervenants de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Depuis 1998, les résultats clés de ces activités ont été publiés dans la série annuelle intitulée *La violence familiale au Canada : un profil statistique*. Depuis avril 1998, grâce à l'*Entreprise nationale relative à la statistique juridique* (ENSJ), les partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux ont pu avoir accès, par l'entremise du site Extranet de **Statistique Canada**, site Internet protégé, à cette publication (et à tout autre produit de statistique du Centre canadien de la statistique juridique). Les besoins en données sur la violence familiale des membres de l'ENSJ sont élevés : ces derniers ont téléchargé *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000* à 1 720 reprises. Cette publication, ainsi que l'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes battues et les fiches de renseignements nationales/provinciales sont aussi accessibles au public dans le site Web de **Statistique Canada**. En avril 2002, le public avait téléchargé *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000* à 45 755 reprises. En 2001, **Statistique Canada** a entrepris des consultations à propos de l'évaluation du rendement : 96 % des répondants ont indiqué qu'ils étaient « plutôt » « ou très satisfaits » des activités et produits associés à la lutte contre la violence familiale de **Statistique Canada**. Selon presque tous les répondants (93 %), il est très important que ces activités se poursuivent et que ces publications continuent d'être accessibles. Presque la moitié des répondants (44 %) ont affirmé qu'ils n'avaient aucune autre source de données quantitative sur la violence familiale. Chaque année, la publication de *La violence familiale au Canada* a fait l'objet d'une couverture médiatique, qui a aussi contribué à sensibiliser davantage le public à ces questions.

L'information au palier national sur la violence et la négligence envers les enfants s'est aussi améliorée. En 2001, en collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux et après consultation des organismes et chercheurs qui ont à coeur le bien-être des enfants, **Santé Canada** a publié l'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants*[82]. Cette étude fournit, pour la première fois, des estimations nationales des cas de violence et de négligence envers les enfants signalés par des services de protection de l'enfance au Canada qui ont effectué une enquête à ce sujet. Elle fournit les fondements d'un système national de surveillance de la violence envers les enfants.

Le Projet d'information sur les services à l'enfance et à la famille, initiative fédérale-provinciale-territoriale codirigée par **Développement des ressources humaines Canada**, élabore et distribue des informations complètes sur les services et programmes provinciaux et territoriaux destinés aux enfants et à la famille. On utilise ce projet pour soutenir l'élaboration de politiques fédérales-provinciales-territoriales. La publication *Bien-être de l'enfance au Canada 2000*[83] fournit des informations sur les programmes de protection de l'enfance qu'on trouve partout au Canada, en mettant l'accent sur les allégations de violence envers les enfants.

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (**Développement des ressources humaines Canada**) fournit une base de données nationales sur les caractéristiques ainsi que les expériences de vie des enfants et des jeunes à mesure qu'ils grandissent au Canada. On utilise les résultats de cette enquête et d'autres études sur des sujets comme les caractéristiques des environnements sociaux (styles de parents, revenu familial, garderies) et des comportements (comportement agressif, intimidation), afin de soutenir l'élaboration de diverses politiques et stratégies associées aux jeunes.

Infrastructure de recherche améliorée
L'Initiative de la lutte contre la violence familiale a contribué à l'élaboration d'une infrastructure de recherche pancanadienne sur la violence familiale et d'une masse critique de compétences en recherche sur la violence familiale[44], ce qui permet de faciliter l'élaboration de politiques et de programmes. En 1992, l'Initiative de la lutte contre la violence familiale et le Conseil des sciences sociales et des ressources humaines ont établi cinq centres de recherche afin de « stimuler et de soutenir la recherche dans le secteur de la violence familiale et de la violence faite aux femmes — dont les résultats peuvent s'appliquer au processus d'élaboration de politiques [...] ». Depuis 1997, les centres de recherche forment une « Alliance », effectuant des recherches stratégiques, intégrées et axées sur la participation qui intéressent toute une gamme d'intervenants. Ils sont affiliés à plus de 600 organismes gouvernementaux et communautaires situés partout au pays. Les travaux de l'Alliance ont permis une orientation et un dialogue stratégiques nationaux en ce qui concerne la prévention de la violence et la violence envers les fillettes (**Condition féminine Canada**). Le **ministère de la Défense nationale et Condition féminine Canada** ont collaboré à un partenariat avec un Centre de recherche afin d'étudier la violence familiale dans les familles de militaires. Ces travaux ont aussi fourni des informations stratégiques sur une diversité de sujets[45]. Le Conseil des recherches en sciences humaines s'est servi du modèle de partenariat de l'Alliance pour élaborer son programme d'associés en recherches communautaires/universitaires.

Constatations : Base d'information améliorée

- **Il existe une demande continuelle en recherches stratégiques nationales, en collecte, analyse et évaluation des données. Ces informations sont essentielles à une prise de décisions éclairée. L'accès rapide du public à des renseignements quantitatifs et qualitatifs fiables sur la violence familiale contribue à sensibiliser la population canadienne au problème de violence familiale.**
- **Des recherches stratégiques indépendantes contribuent de façon considérable au dialogue stratégique national et communautaire à propos de la violence familiale au Canada.**

RÉSULTAT ATTENDU : MEILLEURES PRÉVENTIONS ET INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES ET ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Aperçu général

Depuis le début, l'Initiative de la lutte contre la violence familiale met l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des mesures de prévention de la violence familiale grâce à la recherche et au développement ainsi qu'à l'évaluation de stratégies de prévention et d'intervention. En améliorant l'accès aux connaissances, ressources et outils les plus perfectionnés, l'Initiative de la lutte contre la violence familiale a permis de renforcer la capacité communautaire d'aborder la violence familiale de façon à provoquer des changements positifs et durables. Chez les Autochtones et dans d'autres collectivités culturelles, l'initiative a contribué à renforcer l'identité et les pratiques culturelles qui contribuent au ressourcement et au développement positif.

Attentes relatives au rendement

De 1997-1998 à 2001-2002, les objectifs de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale étaient les suivants :

- recueillir, synthétiser et diffuser des connaissances de pointe qui peuvent aider les collectivités canadiennes à prendre des mesures de prévention et d'intervention en matière de violence familiale;
- élaborer et échanger avec des collectivités une gamme de ressources et d'outils visant à faciliter le renforcement des capacités communautaires liées à la lutte contre la violence familiale; et
- soutenir les efforts communautaires déployés par les collectivités autochtones pour prendre des mesures de prévention et d'intervention en matière de violence.

Résultats relatifs au rendement

Synthèse des recherches et connaissances visant à soutenir les mesures de prévention et d'intervention en matière de violence familiale

L'Initiative de la lutte contre la violence familiale a soutenu une gamme d'activités d'évaluation et de recherche interdisciplinaires et intersectorielles qui ont fourni aux Canadiens et à leurs collectivités des renseignements sur les facteurs de risque associés à la violence familiale, les facteurs systémiques qu'elle sous-tend et les conséquences de la violence, ainsi qu'un aperçu des politiques et pratiques exemplaires qui permettront d'améliorer des mesures de prévention de la violence familiale et de mieux protéger les personnes victimes de violence. L'évaluation d'un modèle d'intervention a permis d'améliorer divers aspects des mesures de prévention et d'intervention. Par exemple, en 2001, **Santé Canada** a financé une évaluation du *Domestic Violence Program* (service d'urgence de l'Hôpital général de Vancouver, hôpitaux St. Paul et Mount Joseph, à Vancouver, Colombie-Britannique), un programme hospitalier de sélection et de suivi des victimes de violence familiale[56]. Cette évaluation a permis de constater que le programme contribuait à la sensibilisation des médecins à l'égard de la violence familiale, qu'il a entraîné l'introduction de protocoles de sélection et de divulgation appropriés et qu'il a fourni soutien et assistance à un groupe diversifié de clients. Le **ministère de la Justice** a produit une série d'outils de recherche et d'évaluation qui contribuent à améliorer l'efficacité de la politique et des programmes relatifs à la lutte contre la violence familiale et au système de justice pénale.

Les investissements de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale ont aussi contribué aux innovations méthodologiques associées aux recherches communautaires axées sur la participation effectuée dans les régions urbaines et rurales (**Santé Canada, ministère de la Justice, Condition féminine Canada**). Ces innovations ont souligné la valeur des approches communautaires à l'égard de la recherche et fourni des méthodes et protocoles appropriés permettant de convaincre en douceur les victimes de violence familiale de participer avec les chercheurs communautaires et d'autres intervenants au processus de recherche.

Les ressources du **Centre national d'information sur la violence dans la famille**, dont des fiches de renseignements faciles à lire, des dépliants et des vidéos destinés aux victimes de violence familiale —, se sont aussi révélées utiles pour les collectivités. Les employés sont également en mesure d'aiguiller des clients qui veulent obtenir des services (consultation, assistance judiciaire, renseignements juridiques, maisons d'hébergement et programmes de traitement) vers des programmes et services de leurs collectivités.

De plus, le soutien fédéral d'ateliers, de séminaires et de programmes communautaires concernant la violence familiale a favorisé le dialogue communautaire, l'élaboration de réseaux et la participation (**ministère du Patrimoine canadien, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère de la Justice, Santé Canada, Gendarmerie royale du Canada, Condition féminine Canada**).

Constatations : Recherche et synthèse des connaissances visant à soutenir mesures de prévention et d'intervention en matière de violence familiale

- **Les investissements et le leadership du gouvernement fédéral en recherche, l'évaluation et le synthèse des connaissances dans le domaine de la lutte contre la violence familiale ont fourni de précieuses informations qui peuvent entraîner l'amélioration des politiques, programmes et pratiques.**

Ressources, outils et réseaux permettant de renforcer la capacité communautaire de lutter contre la violence familiale

Par capacité communautaire, on entend la combinaison des engagements, ressources et compétences communautaires qui permettent de tirer profit des forces de la collectivité et de régler les problèmes de cette dernière[87].

De 1997-1998 à 2001-2002, l'Initiative de la lutte contre la violence familiale a contribué à la création d'une gamme de ressources et d'outils permettant d'aider les collectivités à aborder les problèmes de violence familiale : lignes directrices sur les pratiques fondées sur des données probantes, modèles d'intervention, programmes de formation et autres outils créés à l'intention des travailleurs de la santé, des travailleurs sociaux, des policiers, des procureurs et des travailleurs qui soutiennent les victimes de violence (**Santé Canada, ministère de la Justice, Service correctionnel du Canada, Gendarmerie royale du Canada**). Les évaluations d'un certain nombre de ces ressources révèlent que bon nombre d'entre elles et de ces outils sont considérés comme des produits de grande qualité; mais, le plus important, c'est qu'ils servent à améliorer les pratiques et à renforcer les mesures de prévention et d'intervention communautaires en matière de violence familiale.

En outre, une étude de cas sur des projets sélectionnés[88], en 2002, par l'Initiative de la lutte contre la violence familiale, révèle que cette dernière a contribué au renforcement des capacités en favorisant le sens des responsabilités et l'engagement en matière de violence familiale, que la collectivité soit définie par la géographie ou soit une communauté d'intérêt (linguistique, culturelle, ethnique). On a appuyé le leadership et le talent locaux, et dans de nombreux cas, mis à contribution des ressources concrètes et financières.

Plusieurs nouveaux réseaux trouvent des solutions innovatrices et appropriées aux problèmes de violence familiale. **Santé Canada** a financé le *Circle of Prevention*, réseau visant à prévenir la violence familiale dans la région de l'Atlantique; une évaluation du *Circle* révèle qu'il a surtout permis de forger et de maintenir des réseaux et des liens ainsi que de réduire l'isolement des personnes qui luttent contre la violence familiale dans la région[59]. Le **ministère de la Justice** a aussi soutenu un projet entrepris par l'Association canadienne des centres contre le viol; celui-ci favorisait l'établissement de communications et de liens informatiques entre les maisons d'hébergement pour femmes et les centres contre le viol en vue de normaliser et d'améliorer les services aux victimes.

Réseaux communautaires permettant de maintenir les compétences en matière de lutte contre la violence familiale et l'intérêt à cet égard

- Circle of Prevention - a Network to Prevent Family Violence in Atlantic Canada
- Alliance de cinq centres de recherche sur la violence
- Comité national sur les mauvais traitements infligés aux aînés
- Création d'un lien national entre les éducateurs juridiques de première ligne et les chercheurs étudiant les centres de lutte contre la violence.
- National Aboriginal Circle Against Family Violence

Constatations : Ressources, outils et réseaux permettant de renforcer la capacité communautaire de lutter contre la violence familiale

- **Le leadership et les investissements fédéraux en matière de ressources, d'outils et de réseaux ont contribué à renforcer la capacité communautaire de lutter contre la violence familiale et permis de mobiliser les collectivités canadiennes en faveur du changement.**

Collectivités autochtones : Améliorer la prévention de la violence familiale

Durant ses audiences publiques, la Commission royale sur les peuples autochtones a entendu de nombreux intervenants. Ceux-ci ont affirmé que l'effondrement de la structure et des fonctions familiales traditionnelles des peuples autochtones constitue le principal facteur des problèmes sociaux auxquels font face les Autochtones et leurs collectivités. Selon la Commission, les mauvais traitements et la violence, au sein de la famille, ne constituent que la pointe de l'iceberg qui s'est formé lorsque les collectivités autochtones ont perdu leur indépendance et que les familles autochtones ont perdu l'autorité et l'influence sur leurs enfants. L'Initiative de la lutte contre la violence familiale aide les collectivités autochtones à lutter contre la violence familiale. Elle leur fournit les ressources qui leur permettent d'entreprendre des projets communautaires de prévention de la violence familiale.

Au cours des cinq dernières années, le **ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien** a soutenu 335 projets communautaires de prévention de la violence familiale dans des collectivités des Premières nations. Les fonds ont servi à des ateliers, à des séances d'information et à des services de counselling axés sur toutes sortes de sujets, notamment :

- les méthodes d'enseignement et de guérison traditionnelles : port de peintures traditionnelles, actions de grâce traditionnelles, ressourcement, enseignement des aînés, enseignements culturels, danse du cerceau, camp culturel, sueries, etc.;
- la maîtrise de la colère et du stress, règlement de différends et violence/mauvais traitements familiaux;
- la toxicomanie et l'alcoolisme;
- les enfants et les jeunes : syndrome d'alcoolisme foetal et effets de l'alcoolisme foetal, compétences parentales, violence dans les fréquentations des jeunes/adolescents et violence à l'école, intimidation, etc.;
- le deuil, la mort et le stress causé par les morts violentes;
- l'effondrement culturel, y compris la colonisation et les effets des internats;
- la prévention du suicide.

L'élément Initiative de lutte contre la violence familiale — dans le Programme de promotion des femmes autochtones du **ministère du Patrimoine canadien** — permet à des groupes de femmes autochtones résidant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves de lutter contre la violence familiale. Ce faisant, il souligne le rôle unique que jouent les femmes autochtones dans la santé et la vitalité de leur famille et de leurs collectivités; de plus, cet élément reconnaît comme essentiels à la prévention et à la réduction de la violence familiale le caractère distinct de la culture autochtone et la préservation de l'identité culturelle. Nombre de ces activités intègrent des approches traditionnelles comme les méthodes de guérison holistiques, ainsi que des approches innovatrices comme l'utilisation des œuvres artistiques. Une évaluation de l'élément Initiative de la lutte contre la violence familiale du Programme de promotion des femmes autochtones a mis en lumière de nombreux progrès positifs à court terme[90].

> Par-dessus tout, il est important que les gens reconnaissent et comprennent que la façon autochtone de voir et d'interpréter le monde est différente de celle de la plupart des Canadiens. Cette reconnaissance est essentielle au règlement de problèmes comme la violence familiale. L'utilisation de traditions et de pratiques holistiques et la nécessité de renforcer les liens entre les femmes, leur famille et leurs collectivités sont primordiales. Nous améliorons la santé de nos collectivités en adoptant une perspective holistique[91].

Bon nombre des projets de lutte contre la violence familiale du Programme de promotion des femmes autochtones ont contribué directement ou indirectement à la sensibilisation du public; ils ont permis de mettre en lumière la sensibilisation à l'égard de la violence familiale et de renforcer les liens entre les générations dans les collectivités. D'autres projets ont fait appel à des méthodes de guérison et à des traitements traditionnels; ceux-ci ont permis à des femmes victimes de violence ou des effets de mauvais traitements passés de renforcer leurs liens sociaux, d'acquérir de nouvelles compétences, de nouer des relations positives avec leurs partenaires, leurs enfants et leur famille et de devenir autonomes. Des projets de formation et de perfectionnement des compétences ont contribué à l'enrichissement des ressources auxquelles les collectivités ont accès pour lutter contre la violence familiale, comme les connaissances et les compétences (p. ex. le leadership, le règlement de différends, la gestion des crises). Enfin, des projets de collecte d'information, de planification et d'élaboration de stratégies ont permis de renforcer la capacité communautaire de cerner les problèmes, d'amorcer un dialogue communautaire, d'élaborer des plans et des solutions et de mobiliser les membres de la collectivité.

L'évaluation a aussi révélé qu'il existe de plus en plus de connaissances sur les approches autochtones à l'égard de la violence familiale, et qu'on devrait les échanger afin d'établir des pratiques prometteuses. L'échange d'informations peut inspirer, soutenir et motiver d'autres personnes ainsi que favoriser l'innovation continuelle.

Constatations : Collectivités autochtones - renforcer la prévention de la violence familiale

- **Adopter une approche positive et holistique à l'égard de la lutte contre la violence familiale dans les collectivités autochtones, approche qui serait axée sur l'importance de l'enseignement des valeurs traditionnelles, de la culture et des pratiques.**
- **Des approches souples et communautaires à l'égard de la lutte contre la violence familiale dans les collectivités autochtones peuvent constituer une force du programme, puisqu'elles permettent de répondre aux besoins communautaires et de tirer les leçons des expériences communautaires. Ces approches favorisent aussi un environnement d'apprentissage innovateur et créatif.**
- **L'apprentissage et l'échange d'informations continuels sont importants : les gens peuvent ainsi tirer profit des connaissances et de l'expérience pratique des autres. En mettant davantage l'accent sur l'apprentissage et l'échange d'informations continuels, on favorise l'enrichissement mutuel des idées et des approches.**

RÉSULTAT ATTENDU : MEILLEURES PRÉVENTIONS ET INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES AINSI QU'ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES - CAPACITÉ RENFORCÉE DU RÉSEAU DE MAISONS D'HÉBERGEMENT DE LUTTER CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE

Aperçu général

Le réseau de maisons d'hébergement constitue une partie essentielle de la lutte contre la violence familiale au Canada. Au cours des 25 dernières années, la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** a contribué, grâce à divers programmes d'hébergement[92], à l'acquisition, à la construction et à la restauration de maisons d'hébergement pour victimes de violence familiale. Depuis 1995, la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** a fourni, dans le cadre du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH), une aide financière à des refuges et à des maisons de seconde étape. Le PAMH fournit les fonds pour des dépenses en capital servant à l'amélioration de refuges existants pour femmes et enfants victimes de violence et, dans certaines circonstances, des unités d'urgence et des maisons de seconde étape supplémentaires en cas d'insuffisance des services, alors que les répondants ont obtenu des fonds d'exploitation. Ce programme s'applique aussi aux installations des collectivités des Premières nations. Depuis 1999, grâce au financement fourni par l'entremise de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale, on a donné de l'ampleur au PAMH : le but est qu'il puisse fournir une aide aux refuges et aux maisons de seconde étape qui accueillent des jeunes victimes de violence familiale.

Le PAMH a beaucoup contribué à l'élaboration de mesures d'intervention communautaires plus coordonnées, plus efficaces et davantage axées sur la collaboration en matière de violence familiale. L'Initiative de la lutte contre la violence familiale et d'autres sources de financement du PAMH ont contribué à l'élaboration de partenariats et à la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et des Premières nations; ce qui a facilité l'obtention d'autres fonds et favorisé la combinaison du financement fédéral avec d'autres sources de financement dans le but de renforcer les mesures d'intervention communautaires en matière de violence familiale.

L'un des défis continuels que doivent relever les collectivités autochtones est la pénurie de refuges et de services culturellement appropriés destinés aux victimes de violence familiale à l'intérieur des réserves ou dans des collectivités rurales ou éloignées. Par conséquent, de nombreuses victimes autochtones de violence familiale dans des environnements ruraux ou éloignés (notamment à l'intérieur des réserves) doivent encore quitter leurs collectivités pour échapper à la violence. Au cours des cinq dernières années, la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** a continué de collaborer avec le **ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien** afin de répondre à la demande continuelle en maisons d'hébergement et en services de soutien connexes au sein des collectivités des Premières nations.

Attentes relatives au rendement

De 1997-1998 à 2001-2002 :

À l'aide du financement de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale et d'autres sources, la **Société canadienne d'hypothèques et de logement Canada** a planifié une aide financière destinée à l'amélioration des maisons de seconde étape et maisons d'hébergement existantes; et, dans certaines circonstances, elle fournit des maisons d'hébergement d'urgence et des maisons de seconde étape supplémentaires lorsque, par le passé, les services étaient insuffisants. Le **ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien** a planifié de prendre à sa charge les coûts opérationnels des maisons d'hébergement situées dans la réserve et assumé les coûts des refuges et services de l'extérieur des réserves utilisés par les membres des Premières nations qui résident habituellement dans les réserves.

Résultats relatifs au rendement

Construction et restauration de maisons d'hébergement

De 1997-1998 à 2001-2002, la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** a approuvé 50 maisons d'hébergement supplémentaires pour victimes de violence familiale (y compris des collectivités des Premières nations et des jeunes), créant ainsi 677 chambres en refuges. Durant la même période, grâce au PAMH, la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** s'est engagée financièrement à restaurer 75 % des maisons de seconde étape et refuges existants (380 refuges et 2 100 unités). De 1997-1998 à 2001-2002, la **Société** a consacré

51,34 millions $ (9,5 millions $ financés par l'Initiative de la lutte contre la violence familiale)[93] à la construction et à la restauration de maisons d'hébergement pour victimes de violence familiale (y compris des refuges pour jeunes et des refuges dans des collectivités des Premières nations).

Partenariats
Durant cette période, sept gouvernements provinciaux ou territoriaux (le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, le Québec et la Saskatchewan) ont conclu des ententes de partage des coûts qui ont permis de consacrer 4,458 millions $ de plus à la construction et à la restauration de maisons d'hébergement. Ces partenariats ont permis d'améliorer la portée du PAMH et de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale en augmentant le nombre de maisons d'hébergement qui ont reçu un financement, et d'améliorer les mesures d'intervention communautaires en matière de violence familiale.

Maisons d'hébergement et accès aux services des résidents des collectivités des Premières nations

De 1997-1998 à 2001-2002, la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** a construit 14 refuges dans des réserves, y faisant passer le nombre de maisons d'hébergement à environ 50. L'établissement de maisons d'hébergement dans des collectivités des Premières nations a permis d'améliorer l'accès des peuples autochtones à des services culturellement appropriés et d'offrir aux victimes de violence familiale une option viable dans leurs collectivités respectives. De 1997-1998 à 2001-2002, le **ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien** a fourni un financement d'exploitation de plus de 30 millions $ à ces maisons d'hébergement. Durant la même période, des maisons d'hébergement situés dans la réserve ont aidé 20 000 personnes de 176 collectivités des Premières nations. De plus, le **Ministère** a fourni un financement de 2,3 millions $ qui a permis, chaque année, à 1 000 personnes d'avoir accès, dans les provinces et les territoires, à des maisons d'hébergement d'urgence situées à l'extérieur des réserves.

À la suite d'une réunion de gestionnaires de maisons de transition situées dans des réserves — parrainée par l'Initiative de la lutte contre la violence familiale, en 1999 —, on a fondé un Cercle national autochtone pour la lutte contre la violence familiale, chargé de lutter contre la violence familiale dans les collectivités autochtones. Le Cercle, et son site Web sont actuellement soutenus par le **ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la Gendarmerie royale du Canada** et **Condition féminine Canada**.

Programme d'amélioration des maisons d'hébergement - Résultats de l'évaluation

L'évaluation du PAMH[94], par la **Société canadienne d'hypothèques et de logement**, révèle que, de 1995-1996 à 2000-2001, plus de 70 % des maisons d'hébergement pour victimes de violence familiale ont soumis, dans le cadre du programme une demande de financement des réparations et améliorations dont 93 % ont obtenu des fonds. Le financement du PAMH a permis d'améliorer considérablement les conditions des maisons d'hébergement pour victimes de violence familiale — en 1995, la qualité de 20 % des maisons d'hébergement était considérée comme « bonne à excellente » par le personnel; en 2001, le taux des maisons d'hébergement de qualité « bonne à excellente » était passé à 50 %. Par conséquent, 58 % des maisons d'hébergement ont réduit leurs frais d'entretien, et 50 % avaient subi moins de dommages physiques. Selon les deux tiers des maisons d'hébergement qui ont reçu un financement du PAMH, les réparations n'auraient pas été possibles sans ce financement. L'évaluation révèle aussi que l'état des maisons d'hébergement représente un facteur de succès pour les clients, leur permettant de faire face à leur situation et d'améliorer leur sentiment de sécurité personnel, leur estime de soi et leur bien-être. Les améliorations ont aussi permis aux maisons d'hébergement de mieux répondre aux besoins des enfants et d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées.

Dans le cadre de l'évaluation du PAMH, les enquêtes des partenaires des provinces, des territoires et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont permis d'observer un taux élevé de collaboration et de coordination entre les partenaires qui luttent contre les problèmes de violence familiale, collaboration qui prend notamment la forme de comités de coordination officiels. Selon plus de la moitié des répondants, l'Initiative de la lutte contre la violence familiale a renforcé les partenariats et la coordination et la moitié estime que le PAMH a contribué spécifiquement à l'élaboration et (ou) à l'adoption de programmes et politiques plus efficaces en matière de violence familiale.

La contribution du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement à de meilleures mesures de prévention et d'intervention communautaires dans l'Initiative de la lutte contre la violence familiale : points saillants de l'évaluation, de 1997-1998 à 2001-2002

RÉSULTATS	• création de 50 nouvelles maisons d'hébergement et 677 unités supplémentaires • 380 maisons d'hébergement existants et 2 100 unités réparées ou améliorées
PORTÉE	• 75 % des maisons d'hébergement pour victimes de violence familiale ont reçu un financement pour effectuer des réparations ou améliorations • le nombre d'unités dans les maisons d'hébergement pour victimes de violence familiale a augmenté de 14 % de 1995-1996 à 2000-2001 • on a construit 14 nouvelles maisons d'hébergement dans les collectivités des Premières nations de 1997-1998 à 2001-2002 • Sans le PAMH, 65 % des réparations n'auraient pas eu lieu
IMPACTS À COURT TERME	• le nombre de maisons d'hébergement de qualité « bonne à excellente » a augmenté, passant de 20 % en 1995 à 50 % en 2001 • 80 % des maisons d'hébergement financés par le PAMH ont amélioré leurs conditions de sécurité; 55 % ont amélioré les aires de jeux des enfants, et 38 % ont amélioré l'accessibilité des personnes handicapées • selon 90 % des bailleurs de fonds des gouvernements provinciaux-territoriaux et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien consultés dans l'évaluation, le PAMH était un « facteur important» de l'élaboration ou de l'adoption de politiques plus efficaces en matière de lutte contre la violence familiale.
IMPACTS À LONG TERME	• 58 % des maisons d'hébergement ont réduit leurs dépenses d'entretien, et 50 % avaient moins de dommages physiques après avoir reçu une aide dans le cadre du PAMH • Amélioration des politiques et programmes en matière de lutte contre la violence familiale, meilleure sécurité pour les clients • Augmentation de l'utilisation des maisons d'hébergement, meilleure prévention de la violence familiale et mesures plus efficaces visant à répondre aux besoins des clients.

Même si le PAMH a eu d'importants impacts au cours des cinq dernières années, on observe un besoin continuel en financement supplémentaire. Plus de la moitié des maisons d'hébergement pour victimes de violence familiale au Canada affirment qu'ils doivent faire des réparations de base[95] et d'autres améliorations, comme la sécurité (45 %) et des aires de jeux des enfants (45 %). Quatre-vingt-dix pour cent des bailleurs de fonds des gouvernements provinciaux et territoriaux et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien accordent la plus haute priorité aux améliorations de la sécurité et à l'accessibilité des personnes handicapées (58 %)[96]. En plus de faire des améliorations et réparations de base, les maisons d'hébergement doivent améliorer leur sécurité (système d'alarme, équipement de surveillance, portes à accès contrôlé, vitre pare-balles, etc.), ainsi que les aires de jeux intérieures et extérieures des enfants.

Le besoin total en réparations et améliorations fondé sur les renseignements de 2001 est estimé à 27 millions $[97]. La capacité du PAMH de répondre à ces besoins dépendra du total des fonds disponibles et de leur répartition entre les maisons d'hébergement existantes et nouvelles.

Estimation du coût des réparations et des améliorations (en millions $, 2001)	
Restauration des édifices et de la structure de base	**10,9$**
Sécurité de base des édifices	1,9$
Accessibilité	3,8$
Autres améliorations de la sécurité	6,4$
Aires de jeux internes et externes	4$
Total	**27$**

L'évaluation du PAMH révèle aussi un besoin élevé en unités ou maisons d'hébergement supplémentaires au Canada. Sur les 391 refuges qui ont participé à l'enquête du PAMH, 23 % ont indiqué un besoin en lits/unités de première étape, et 35 %, un besoin en unités de seconde étape. Selon les partenaires des gouvernements provinciaux-territoriaux et du **ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien**, il existe aussi un besoin « important » en nouvelles maisons d'hébergement et en nouvelles unités de maisons d'hébergement (refuges d'urgence et maisons de seconde étape).

Les jeunes sans-abri au Canada sont devenus un problème important. Selon une analyse de la conjoncture des jeunes sans-abri commandée par la **Société canadienne d'hypothèques et de logement**, même si les problèmes de ces jeunes diffèrent d'une région à l'autre, l'effondrement de la famille est considéré comme l'une des trois principales causes de l'itinérance chez les jeunes partout au pays[98]. Selon l'évaluation[99] des deux premières années du volet jeunesse du PAMH, la plupart des refuges pour jeunes qui ont participé à l'enquête considèrent la violence familiale comme le principal problème de leurs clients, 79 % d'entre eux ayant subi une forme quelconque de violence familiale. L'évaluation des refuges pour jeunes révèle ce qui suit : le quart des refuges pour jeunes financés par le PAMH ont augmenté le nombre de lits; plus de 90 % ont amélioré les conditions physiques du refuge; 80 % ont apporté des améliorations à la sécurité-incendie et à d'autres mesures de sécurité; 40 % ont amélioré d'autres mesures de sécurité, et 20 % ont amélioré l'accessibilité des personnes en fauteuil roulant. Dans certains cas, le financement du PAMH a permis d'améliorer la capacité des refuges d'obtenir d'autres fonds en augmentant le nombre de chambres utilisables et en faisant en sorte que les chambres soient conformes aux normes requises pour avoir accès au financement municipal[100]. Même si le besoin en refuges pour jeunes n'a pas encore été quantifié, les résultats de l'évaluation donnent à penser qu'il faut continuer de financer la construction de refuges supplémentaires et l'amélioration de refuges existants; et ceci, afin de répondre aux besoins des jeunes, notamment des jeunes victimes de violence familiale.

Constatations : Capacité renforcée du réseau de maisons d'hébergement de lutter contre la violence familiale

- **Le PAMH a apporté une contribution précieuse au renforcement et à l'expansion du réseau de refuge et à l'amélioration de sa capacité de lutter contre la violence familiale. On a financé de nouvelles maisons d'hébergement plus particulièrement à l'intention des jeunes et dans les collectivités des Premières nations.**
- **Les améliorations apportées aux maisons d'hébergement ont eu des répercussions positives sur les clients, les aidant à faire face à leur situation et à améliorer leur sentiment de sécurité personnel, leur estime de soi et leur bien-être. L'amélioration des maisons d'hébergement a eu un effet positif sur les enfants des clients et les personnes handicapées.**
- **Il existe un besoin continuel en réparations et améliorations dans les maisons d'hébergement existantes (en 2001, les réparations et améliorations étaient estimées à 27 millions $).**
- **Le PAMH facilite l'élaboration de partenariats de travail entre les maisons d'hébergement pour victimes de violence familiale, les maisons d'hébergement pour jeunes et d'autres dispensateurs de services afin de répondre aux besoins des clients victimes de violence familiale.**
- **Il existe un besoin continuel en unités ou refuges supplémentaires au Canada, en général, chez les jeunes et dans de nombreuses collectivités des Premières nations.**

RÉSULTAT ATTENDU : MEILLEURES PRÉVENTIONS ET INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES AINSI QU'ÉLABORATION ET MISE EN OEUVRE D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES — RENFORCEMENT DE L'INTERVENTION DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE FACE À LA VIOLENCE FAMILIALE

Aperçu général

Depuis le début, l'Initiative de la lutte contre la violence familiale met l'accent sur le renforcement du système de justice pénale grâce à une collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux ainsi que ses partenaires dans d'autres secteurs et disciplines. Le **ministère de la Justice** a la responsabilité de s'assurer que le *Code criminel* contient des dispositions relatives à la violence familiale. Ce ministère collabore avec les fonctionnaires provinciaux et territoriaux chargés de l'exécution de la loi ainsi qu'avec la **Gendarmerie royale du Canada**, le **Service correctionnel du Canada** et le **ministère du Solliciteur général**; et ceci, afin d'améliorer l'efficacité du système de justice pénale grâce à une analyse et à une réforme stratégiques et législatives, la sensibilisation du public et des professionnels, la recherche et le soutien des programmes et services. La **Gendarmerie royale du Canada** a adopté une approche axée sur la collaboration pour lutter contre la violence familiale dans les nombreuses collectivités qu'elle dessert dans sept provinces et trois territoires. Le corps policier entretient des liens avec des organismes communautaires locaux, notamment des services de soutien des victimes et des refuges, et anime fréquemment des activités communautaires de sensibilisation du public ou y collabore. Le **Service correctionnel du**

Canada contribue à la réduction de la violence familiale perpétrée par des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral grâce à l'évaluation des risques, la supervision des dossiers et l'établissement de programmes. Le **ministère de la Défense nationale** fournit des services militaires et de maintien de l'ordre ainsi que des services de soutien des victimes et de la famille au personnel des Forces canadiennes.

Attentes relatives au rendement

De 1997-1998 à 2001-2002, les objectifs de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale étaient les suivants :

- examiner les lois et politiques criminelles concernant la violence familiale et proposer une réforme, s'il y a lieu;
- soutenir la diffusion d'informations juridiques au public ainsi que l'élaboration de programmes et de services afin d'améliorer la souplesse du système de justice pénale;
- assurer l'amélioration et l'expansion des programmes de prévention de la violence familiale destinés aux délinquants purgeant une peine de ressort fédéral, notamment en mettant en œuvre des programmes d'intensité élevée à l'intention des délinquants masculins;
- assurer l'amélioration et l'expansion des programmes de formation sur la lutte contre la violence familiale à la Gendarmerie royale du Canada; et
- améliorer et mettre en œuvre des programmes de formation sur la lutte contre la violence familiale au ministère de la Défense nationale.

Résultats relatifs au rendement

Examen et réforme du droit criminel

Au cours des cinq dernières années, le **ministère de la Justice Canada**, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, a effectué d'importants changements en ce qui a trait à la façon dont le droit criminel traite de la violence familiale. Des modifications clés du *Code criminel* ont considérablement amélioré le cadre du système de justice pénale en matière de violence familiale. En effet, ces modifications offrent une meilleure protection de la sécurité des victimes, améliorent la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle, renforcent les dispositions concernant la détermination de la peine (p. ex. les tribunaux doivent considérer les mauvais traitements infligés à un conjoint ou à un enfant comme un facteur aggravant au moment de déterminer la peine) et augmentent les pénalités relatives au harcèlement avec menaces prévues aux dispositions législatives créées en 1993 (délit de harcèlement criminel).

Modifications adoptées du Code criminel et en matière de violence familiale : Étapes clés

Juillet 2002 **Projet de loi C-15**	• augmente la pénalité maximale relative au harcèlement criminel (harcèlement avec menaces), qui passe de cinq à dix ans • protège les enfants contre l'exploitation sexuelle (séduction sur Internet, transmission, offre ou exploitation de pornographie infantile par Internet, ou accès intentionnel à la pornographie infantile par Internet) • renforce les dispositions relatives à la détermination de la peine, et • facilite les poursuites contre des personnes qui contribuent au tourisme sexuel des enfants.
1ᵉʳ décembre 1999 **Projet de loi C-79**	• prévoit qu'on doive tenir compte de la sécurité de la victime lorsqu'on détermine un cautionnement, et • permet l'interdit de publication dans le but de protéger l'identité d'une victime ou d'un témoin.
26 mai 1997 **Projet de loi C-27**	• fait du meurtre — commis après un harcèlement criminel — un meurtre au premier degré s'il est perpétré par une personne qui avait l'intention d'apeurer sa victime • s'assure que les tribunaux considèrent la violation d'une ordonnance préventive comme un facteur aggravant lorsqu'ils déterminent la peine d'un délinquant accusé de harcèlement criminel • modifie les dispositions concernant le tourisme sexuel des enfants, et • précise que la mutilation génitale des femmes est interdite au Canada.

Les provinces et les territoires soutiennent fermement l'amélioration du système de justice pénale en matière de violence familiale, même si les administrations n'ont pas toutes adopté la même approche. Depuis 1995, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, l'Alberta et le Yukon ont adopté des lois et mesures spécifiques concernant la violence familiale. Certaines administrations ont mis en place des tribunaux spécialisés en violence familiale et sont en train d'explorer des mesures de rechange et des approches axées sur la justice réparatrice.

Réforme des lois provinciales en matière de violence familiale : Étapes clés

1997	**Alberta :** ***Protection Against Family Violence Act***
1998	**Manitoba :** ***Domestic Violence Stalking, Prevention, Protection and Compensation Act***
1999	**Yukon :** ***Family Violence Prevention Act***
L'Ontario et la Nouvelle-Écosse n'ont pas encore promulgé de lois.	

Recherche et évaluation

Le **ministère de la Justice Canada** collabore étroitement avec ses homologues provinciaux et territoriaux afin d'explorer et d'évaluer l'efficacité de nouvelles dispositions législatives et mesures connexes qui ont trait à la violence familiale[10].

Sensibilisation et informations juridiques et publiques ainsi qu'élaboration de programmes/services

Le **ministère de la Justice Canada** a continué de soutenir l'élaboration, la mise à l'essai, la traduction et l'impression de publications du Programme de vulgarisation et d'informations juridiques (PIVJ) concernant la violence familiale; il a aussi soutenu un certain nombre de projets innovateurs qui permettaient de fournir des informations juridiques sur la violence familiale. Un projet de ce genre a permis de fournir aux femmes victimes de violence conjugale, dans les collectivités rurales ou les petites collectivités, des renseignements juridiques pertinents dans un bâton de rouge à lèvres; ces renseignements portaient sur la façon d'interrompre de façon sécuritaire une relation violente sans alerter l'agresseur. Au total, on a distribué 22 000 bâtons en Saskatchewan. Le **ministère de la Justice Canada** a aussi soutenu l'élaboration d'un site Web interactif offrant des outils qui permettent aux jeunes d'évaluer leurs relations amoureuses et de régler leurs problèmes causés par des relations malsaines. Afin de promouvoir davantage l'accès aux renseignements sur les lois relatives à la violence familiale, le ministère de la Justice Canada a aussi élaboré un répertoire des stratégies et méthodes utilisées par les fournisseurs de produits d'information et de vulgarisation juridiques (PIVJ) pour acheminer des renseignements liés à la violence familiale aux personnes qui vivent dans des régions rurales. Conçu pour aider les fournisseurs de PIVJ, ce répertoire catégorise les diverses méthodes et formule des recommandations à propos des pratiques exemplaires les plus prometteuses.

Selon les résultats d'un examen de l'efficacité de certains documents de vulgarisation et d'informations juridiques publiés par le **ministère de la Justice Canada**[102], 96 % des fournisseurs de services et 82 % des utilisateurs finaux des documents d'information ont affirmé que les livrets constituaient un moyen utile d'acheminer les informations aux victimes de violence familiale qui peuvent avoir besoin d'aide.

Prévention et traitement de la violence familiale au sein de la population des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral

Au cours des cinq dernières années, le **Service correctionnel du Canada** a amélioré encore plus son approche à l'égard des programmes d'évaluation des délinquants ainsi que des programmes de prévention et de traitement de la violence familiale. L'échelle d'évaluation du risque de violence conjugale (échelle *SARA*) est maintenant intégrée au Système de gestion des détenus de l'organisme; ce qui permettra d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'évaluation des risques afin de répondre aux besoins en gestion de cas, en supervision et en traitement des détenus susceptibles de se livrer à la violence. Le **Service correctionnel du Canada** a aussi élaboré et mis en œuvre, à l'échelle nationale, des programmes d'intensité moyenne et élevée axés sur la prévention de la violence familiale, accrédités partout dans le monde. L'organisme a aussi élaboré un programme de suivi des interventions. Selon les résultats préliminaires de l'évaluation du Programme d'intensité élevée contre la violence familiale, celui-ci réussit à modifier les comportements associés aux mauvais traitements infligés aux partenaires intimes ainsi qu'à améliorer l'action sociale positive et les plans de prévention des rechutes; environ 95 % des participants aux programmes d'intensité moyenne et élevée ont affirmé qu'ils seraient capables d'utiliser les compétences acquises dans le cadre du programme, une fois remis en liberté dans la collectivité. En 2002-2003, le **Service correctionnel du Canada** effectuera une analyse plus approfondie des résultats du programme, notamment de ses effets sur la récidive. D'autres administrations au Canada et à l'étranger tirent profit des compétences et programmes de l'organisme en matière de violence familiale.[103]

Formation sur la lutte contre la violence familiale à la Gendarmerie royale du Canada

De 1997-1998 à 2001-2002, la formation est demeurée une priorité de la **Gendarmerie royale du Canada** pour améliorer sa capacité d'intervenir dans les situations de violence familiale et de prévenir les récidives. En plus de donner aux cadets une formation de base sur la lutte contre la violence conjugale, de favoriser l'empathie des policiers à l'égard des victimes et d'enseigner des techniques de résolution de problèmes, la GRC a formé des policiers, des coordonnateurs de services aux victimes et des bénévoles communautaires à la lutte contre la violence familiale et des sujets connexes.[104] L'organisme a aussi créé des ressources de formation, notamment un *Guide d'enquête sur les infractions sexuelles*. De 1997-1998 à 2001-2002, 270 policiers et autres professionnels communautaires ont reçu une formation sur les enquêtes sur les agressions sexuelles.[105] La GRC a partagé ses compétences avec de nombreuses délégations en visite. En outre, en 2002, le corps policier a organisé un atelier national sur la violence conjugale à l'intention des membres de toutes ses divisions.

Formation sur la lutte contre la violence familiale au ministère de la Défense nationale

Le **ministère de la Défense nationale** a établi un Conseil consultatif national pour les familles des militaires, formé des conjoints des militaires et il l'a chargé de se pencher sur les politiques des Forces canadiennes qui touchent les familles des militaires, y compris la politique concernant la violence familiale. Le Ministère a organisé, partout au pays, une série de 18 ateliers sur la violence familiale destinés à la police militaire, aux travailleurs sociaux, aux aumôniers et au personnel du Centre de ressource pour les familles des militaires. Ces ateliers permettront d'améliorer la capacité d'intervention du Ministère dans des situations de violence familiale. Le MDN a aussi élaboré un Programme d'assistance aux victimes; et il a mis en oeuvre un programme d'aide aux membres des Forces canadiennes et une ligne 1-800 qui offre des services de consultation confidentiels aux membres des Forces canadiennes et à leur famille.

Constatations : Renforcement des mesures d'intervention du système de justice pénale relatives à la violence familiale

- **Une meilleure coopération, coordination et collaboration dans le secteur de la justice pénale contribuent à une réforme efficace du droit criminel et à l'élaboration de mesures et d'outils appropriés visant à améliorer l'administration de la justice dans les cas de violence familiale.**
- **Des programmes empiriques de prévention et de traitement de la violence familiale, destinés aux détenus des pénitenciers fédéraux, sont prometteurs et peuvent servir à d'autres administrations.**
- **Une formation et une sensibilisation continuelles en matière de violence familiale augmentent la capacité du système de justice pénale et de ses partenaires intersectoriels à collaborer en vue de lutter efficacement contre la violence familiale.**

RÉSULTAT ATTENDU : MEILLEURE SENSIBILISATION DU PUBLIC À L'ÉGARD DE LA VIOLENCE FAMILIALE ET RÉDUCTION DE LA TOLÉRANCE ENVERS LA VIOLENCE FAMILIALE

Aperçu général

L'Initiative de lutte contre la violence familiale fait la promotion de la sensibilisation du public à l'égard de la violence familiale en fournissant aux Canadiens des renseignements sur les facteurs de risque associés à la violence familiale, les facteurs systémiques qui la sous-tendent et les conséquences de la violence, ainsi qu'un aperçu des façons de prévenir la violence et de mieux protéger les victimes de violence. Nombre de ces renseignements sont diffusés aux Canadiens ou mis à leur disposition par le **Centre national d'information sur la violence dans la famille** (CNIVF), créé en 1982 et chargé de recueillir, d'élaborer et de diffuser du matériel documentaire et d'autres renseignements dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Celle-ci favorise aussi un dialogue ouvert grâce au soutien d'exposés, de conférences nationales et internationales, d'ateliers, de séminaires de formation et de programmes communautaires. L'Initiative de lutte contre la violence familiale favorise la sensibilisation et fait la promotion de l'adoption de pratiques exemplaires. Les discussions publiques, y compris les activités destinées à des groupes de population spécifiques, aident les Canadiens à planifier, à établir des réseaux et à se mobiliser pour lutter contre la violence familiale.

Attentes relatives au rendement

De 1997-1998 à 2001-2002, l'Initiative de lutte contre la violence familiale avait pour objectif de favoriser la sensibilisation du public à l'égard de la violence familiale et de réduire la tolérance envers ce problème, en :

- utilisant le Centre national d'information sur la violence dans la famille afin de produire et de diffuser des informations sur la violence familiale et d'améliorer l'accès du public à ces informations; et
- faisant participer les Canadiens grâce à des informations sur les principaux problèmes associés à la violence familiale et en mettant l'accent sur l'augmentation de la sensibilisation des professionnels et dispensateurs de services, des immigrants, des Canadiens de première génération et des populations autochtones.

Résultats relatifs au rendement

Centre national d'information sur la violence familiale

Le **CNIVF** est le principal centre national de ressources pour les Canadiens qui veulent obtenir des informations et des ressources concernant la violence familiale. Il élabore et tient à jour une collection de ressources de plus de cent produits, comme des fiches de renseignements, des rapports, des documents de travail et des trousses d'information. Ces renseignements sont accessibles gratuitement en anglais et en français et, dans certains cas, dans d'autres langues et sous d'autres formes (braille et cassette audio). Il offre aussi une collection exhaustive de sources entreposées dans la bibliothèque ministérielle de Santé Canada et un service de recherche bibliographique en ligne d'environ 10 000 documents portant sur la violence familiale. Le CNIVF collabore avec l'Office national du film du Canada et 34 bibliothèques situées partout au Canada pour offrir plus de 100 vidéos sur la violence familiale et fournir un répertoire d'informations et un service d'aiguillage (accessible grâce à une ligne sans frais). Le site Web du **CNIVF**, lancé au cours de l'étape actuelle de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale, est relié à des centaines de sites Web locaux, provinciaux, nationaux et internationaux, y compris les sites Web partenaires de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale, et au Réseau canadien de la santé, facilitant l'accès aux renseignements fédéraux sur la violence familiale. Depuis l'établissement du Réseau canadien de la santé en 1999, le **CNIVF** est un partenaire affilié qui joue un rôle de chef de file, détermine, élabore et examine les contenus et collabore à l'établissement de réseaux. Une version améliorée du site Web, conforme à l'initiative *Uniformité de la présentation et de l'exploitation pour Internet* du Conseil du Trésor, a été lancée en août 2002. Le site amélioré est plus interactif, mieux structuré pour les dossiers et correspond à la présentation uniformisée de Santé Canada; on prévoit qu'il augmentera davantage l'accessibilité du public aux renseignements sur la violence familiale tenus à jour par le gouvernement fédéral. Parmi les utilisateurs du **CNIVF**, mentionnons les gouvernements, les professionnels, les travailleurs sociaux, les éducateurs, les organismes non gouvernementaux, les chercheurs et le grand public. Ces informations servent à la recherche, à l'élaboration de politiques et de programmes, à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation.

Satisfaction de la clientèle du Centre national d'information sur la violence dans la famille

Selon plus de 90 % des répondants, les fiches de renseignements sont exactes, à jour, faciles à comprendre et pertinentes (*Évaluation de l'impact des fiches de renseignements du Centre national d'information sur la violence dans la famille*, SPS Research and Evaluation, 1998)

Au total, 99 % des répondants étaient satisfaits ou très satisfaits du service qu'ils ont reçu (*Rapport sur un sondage sur la satisfaction de la clientèle effectué auprès des utilisateurs du Centre national d'information sur la violence dans la famille*, CPR Associations, Inc. 1999)

Selon 95 % des clients, les niveaux de service étaient bons ou excellents; d'après 95 % des clients, le personnel était bien informé et serviable, et les documents étaient utiles, à jour et transmis à temps (*Rapport sur une enquête effectuée par la poste sur la satisfaction de la clientèle du Centre national d'information sur la violence dans la famille*, SPS Research & Evaluation, 2000)

Les résultats de l'examen de rendement

En 2002, le Centre national d'information sur la violence dans la famille a fait un examen du rendement.[106] Des enquêtes périodiques sur la satisfaction de la clientèle montrent que la qualité du service et des produits du CNIVF demeure élevée. Même si le Centre a réussi à offrir ses produits et services dans toutes les régions du pays, il pourrait se livrer à des travaux promotionnels supplémentaires (particulièrement au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta). Les partenariats, par exemple avec le Réseau canadien de la santé et l'Office national du film, constituent un élément essentiel du CNIVF. Ce dernier a aussi élaboré un cadre permettant d'évaluer la production et la diffusion des documents imprimés sur la violence familiale, ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances à ce sujet. L'examen du rendement révèle que des stratégies de diffusion interactives supplémentaires pourraient aider le CNIVF à joindre plus efficacement ses publics cibles.

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille demande aux ministères participant à l'Initiative de la lutte contre la violence familiale de lui transmettre tous les documents d'information qu'elle finance. De nombreux ministères distribuent également des documents à l'aide de leurs propres mécanismes et stratégies de distribution. Par exemple, le **ministère de la Justice Canada** a créé son site Web pour l'Initiative de lutte contre la violence familiale, lequel fournit une perspective juridique des problèmes clés associés à la violence familiale et présente les travaux que le ministère accomplit pour régler ces problèmes. Des hyperliens entre le CNIVF et l'Initiative de lutte contre la violence familiale permettent d'assurer l'accès à tous les documents de cette dernière. Grâce à ces liens complémentaires, les Canadiens qui veulent obtenir par Internet des renseignements fédéraux sur la violence familiale disposent de points d'accès multiples. Par ailleurs, le CNIVF continuera d'examiner ses activités afin de s'assurer de fournir des produits et services de pointe.

Constatations : Centre national d'information sur la violence dans la famille

- **La participation des intervenants du public cible à la conception et à l'élaboration des documents d'information permet de susciter l'intérêt du public cible, de le sensibiliser et d'obtenir son engagement et sa collaboration.**
- **Une combinaison de renseignements promotionnels, de technologies de l'information et de stratégies de diffusion peut toucher un plus grand nombre de personnes et améliorer la sensibilisation du public à l'égard de la violence familiale. Il est possible d'obtenir de meilleurs résultats lorsque la diffusion des informations est complète et qu'elle fait l'objet d'une promotion active, et que les renseignements sont ciblés et échangés à l'aide de méthodes interactives comme des discussions en groupe, des ateliers et des séances de formation.**
- **La position qu'occupe le CNIVF, en tant que ressource nationale coordonnant l'accès aux renseignements fédéraux sur la violence familiale, est sa principale force. La diversité des méthodes permettant d'accéder gratuitement à des renseignements et ressources bilingues sur la violence familiale — y compris la ligne sans frais et le service d'accès par ATS, ainsi que le site Web toujours en expansion — est essentielle.**

La transmission d'informations aux professionnels et dispensateurs de services entraîne des changements concrets

De 1997-1998 à 2001-2002, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a soutenu la recherche, l'élaboration, la production et la diffusion d'une gamme de publications imprimées de vulgarisation et d'information sur la violence familiale destinées aux professionnels et fournisseurs de services. Par exemple, **Santé Canada** a adopté une série de stratégies visant à améliorer les mesures d'intervention du secteur des soins de santé en matière de violence. Entre autres activités, le Ministère a élaboré des ressources et outils clés; il fournit aussi des possibilités d'échange d'informations et de réseautage, comme la réunion de mars 2002, où des chercheurs et des représentants d'associations médicales clés œuvrant dans le domaine de la lutte contre la violence envers les enfants, les femmes et d'autres adultes se sont réunis pour échanger des informations et établir des réseaux.

Selon les résultats de l'évaluation des produits sélectionnés, les informations produites par l'entremise de l'Initiative de lutte contre la violence familiale ont eu un effet positif en augmentant la sensibilisation et en modifiant les pratiques. Les répondants au sondage ont attribué des notations élevées à la précision, à la pertinence et à l'utilité des ressources qu'ils utilisent quotidiennement. Les évaluations révèlent qu'on pourrait déployer plus d'efforts pour régler les problèmes associés à la diversité. En outre, des stratégies de diffusion plus actives et stratégiques, comme le marketing interactif (groupes de discussion, ateliers, séances d'information), ainsi que les méthodes de diffusion plus courantes (envoi par la poste et Internet) permettraient d'élargir le public ciblé et d'augmenter sa participation.

Points saillants des évaluations :

- Lors de l'évaluation d'une série de trois guides — destinés aux dispensateurs de services et éducateurs qui donnent des conseils pratiques à propos de divers sujets comme les enfants exposés à la violence conjugale et familiale, les mauvais traitements durant la grossesse et la violence envers les femmes et le système de justice pénale (Santé Canada et le ministère de la Justice) —, des répondants ont indiqué que les guides étaient des documents de base importants, complets et exacts sur le plan tant de la formation que de la recherche. L'évaluation a déterminé que 28,7 % des répondants ont participé à l'enquête. De ce nombre, 49 % ont jugé les guides « plutôt utiles », et 50 %, « très utiles ». Dans l'ensemble, les répondants étaient satisfaits de la qualité élevée, de l'exactitude et de l'utilité des documents et en avaient intégré le contenu dans leur pratique. Selon près de 50 % des répondants, les guides avaient permis une « certaine » amélioration de la détection et de la gestion des victimes exposées à la violence familiale ainsi que des mesures d'intervention qui leur sont destinées; d'après au moins 20 % des répondants, les guides avaient « passablement » contribué à ces trois types d'amélioration[107].

> Comme l'un des répondants l'a mentionné, le guide est un « formidable outil d'apprentissage... Je suis davantage en mesure d'évaluer les femmes et de mieux comprendre le problème. »

- Un suivi sur cinq ans du projet *Prévention des mauvais traitements dans les établissements de soins de longue durée* (Santé Canada)[108] — projet national de formation des formateurs visant à sensibiliser ces derniers à la prévention des mauvais traitements dans les établissements de soins de longue durée — a révélé que cette formation avait eu un effet positif immédiat et à long terme, et qu'on veut toujours utiliser le projet comme outil de formation sur la nouvelle loi provinciale, de même que dans le cadre d'exposés, d'ateliers et d'un programme interne de formation initiale axé sur le service à la clientèle, dans le domaine de la santé et des services sociaux.
- Les évaluations des études de cas des manuels sur la violence familiale destinés aux professionnels et à d'autres dispensateurs de services, préparées par le ministère de la Justice Canada, sont généralement positives. Le *Manuel sur le harcèlement criminel*, produit en 1999, découlait de la création, dans le *Code criminel* de 1993 et ses modifications de 1997, de la nouvelle infraction de harcèlement criminel. Ce manuel fournit des lignes directrices aux policiers et aux procureurs de la Couronne afin de les aider à enquêter sur les cas de harcèlement criminel et à intenter des poursuites à cet

égard, et de promouvoir une approche intégrée et uniforme axée sur la lutte contre ce crime. Le manuel a été très bien coté par les répondants à une enquête de suivi, qui lui ont attribué des notations élevées pour sa précision. Le tiers des répondants étaient tout à fait d'accord avec l'énoncé selon lequel le manuel est facile à comprendre. Près de neuf répondants sur dix, soit 87 %, estimaient que la qualité globale du manuel est excellente[109]. La trousse de formation sur la sensibilisation à la violence familiale, intitulée *Le silence est profond* et produite par le *Métis National Council of Women Inc.* avec le soutien du ministère de la Justice, du ministère du Patrimoine canadien et de Condition féminine Canada, est une source d'information efficace et culturellement appropriée sur la lutte contre la violence familiale pour les collectivités autochtones et les dispensateurs de services.

Stratégies de vulgarisation et d'information à volets multiples visant à informer les Canadiens

De 1997-1998 à 2001-2002, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a entrepris et soutenu une gamme d'activités visant à sensibiliser le public à la violence familiale. À l'échelle nationale, la série de **Statistique Canada** intitulée *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, est devenue l'un des principaux outils d'information du public de l'Initiative de lutte contre la violence familiale et fait l'objet d'une importante couverture médiatique.

Le **ministère de la Défense nationale** a inclus la lutte contre la violence familiale dans sa *Campagne Énergiser les Forces*, initiative éducative qui met l'accent sur des modes de vie sains. Le ministère a aussi élaboré et distribué un livret intitulé *Les communautés des Forces canadiennes unies pour prévenir la violence familiale* (**ministère de la Défense nationale**, en collaboration avec le **Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada**).

Le **ministère de la Justice Canada** a aidé des organismes de formation juridique du public, partout au pays, à mettre à jour et à imprimer des livrets, des brochures et des affiches dans des langues autres que le français et l'anglais. Parmi ces produits, mentionnons *Soin d'enfants*[110] et *La violence est inacceptable peu importe la langue*[111]. Les deux études suggèrent des moyens d'améliorer la qualité et l'accessibilité des documents d'information, notamment en s'assurant que leur contenu est pertinent à l'échelle nationale et locale, en améliorant la sensibilisation aux problèmes associés à la diversité, en luttant contre toutes sortes de mauvais traitements et en mettant l'accent sur les aspects positifs des mesures et l'utilisation d'une présentation efficace[112].

Faire participer la collectivité afin d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la violence familiale

L'Initiative de lutte contre la violence familiale a aussi soutenu une diversité de projets communautaires visant à sensibiliser le public à la violence familiale : démonstrations communautaires ou projets pilotes, ateliers et conférences visant à informer et sensibiliser le public, ainsi qu'élaboration de guides, de recherches communautaires et d'autres ressources (**ministère du Patrimoine canadien, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien,**

ministère de la Justice Canada, Santé Canada, Gendarmerie royale du Canada, Condition féminine Canada). Même si la plupart des informations sur l'efficacité de ces activités sont anecdotiques, les intervenants s'entendent tous pour affirmer que de telles activités contribuent à augmenter la sensibilisation, à établir des partenariats et à renforcer des capacités, et incitent les collectivités à prendre des mesures.

L'importance de l'engagement communautaire, en tant que stratégie de sensibilisation du public, est mise en lumière par les travaux associés à l'initiative de sensibilisation du public du **ministère du Patrimoine canadien**, lancée en collaboration avec des diffuseurs ethniques partout au Canada. Selon une évaluation[113] de cette initiative, celle-ci a produit des résultats « remarquables », notamment :

- Une série de 97 émissions de télévision et 174 émissions radiophoniques originales à propos des familles saines et de prévention de la violence, produites à Montréal, Toronto et Vancouver à l'intention de 48 collectivités ethniques/linguistiques différentes. On a diffusé les émissions de télévision 502 fois, et les émissions radiophoniques, à 261 reprises.
- Un communiqué d'intérêt public multilingue intitulé « La violence nous blesse tous », gagnant d'un prix et produit par Rogers CFMT, station de télévision multilingue la plus importante au Canada, en collaboration avec Shield of Athena, de Montréal. Rogers a produit le communiqué en 14 langues et l'a distribué à 30 diffuseurs ethniques et chaînes spécialisées d'un bout à l'autre du pays. Dans les neuf mois suivant sa production, le communiqué avait été diffusé partout au pays à 600 reprises par CFMT, à 1 500 reprises par les principaux diffuseurs ethniques et avait été vu par environ trois millions de téléspectateurs.

Cette initiative a eu d'autres retombées positives. Les organisations de services sociaux, y compris les maisons d'hébergement pour femmes, la police et les groupes ethniques, continuent d'en demander les bandes pour les utiliser dans leur programme de formation. Six différents groupes ethniques et un groupe multiethnique ont demandé à la People's Law School (Vancouver) de tenir 18 séminaires sur une diversité de sujets liés à la violence familiale, à la suite de l'engagement de l'école envers cette initiative d'information publique. Ces efforts ont aussi contribué à améliorer la capacité communautaire en matière de violence familiale[114] et mis en lumière les résultats de l'évaluation : les messages de prévention adressés aux collectivités ethnoculturelles sont plus efficaces lorsqu'ils portent sur une collectivité spécifique et qu'ils sont transmis dans la langue maternelle de la collectivité par des gens connus et respectés de cette dernière. Les médias ethniques constituent un bon moyen d'informer les collectivités et permettent de surmonter un obstacle important, soit le refus de reconnaître les problèmes de violence familiale qui persistent dans certaines collectivités. D'autres ministères fédéraux peuvent utiliser la stratégie de communication et l'approche à l'égard des partenariats de cette initiative, ainsi que les leçons qu'on peut en tirer, pour surmonter les obstacles linguistiques et culturels lorsqu'ils transmettent des messages et renseignements de nature délicate; et ceci, conformément au mandat du **ministère du Patrimoine canadien** de superviser la mise en œuvre de la *Loi sur le multiculturalisme* dans l'ensemble du gouvernement.

Les ressources d'orientation et les documents d'information de **Citoyenneté et Immigration Canada** continuent d'aider les nouveaux arrivants à comprendre les valeurs, lois et attentes sociales des Canadiens et à prendre conscience du fait que la violence familiale, sous toutes ses formes, est illégale. Le programme Orientation canadienne à l'étranger, qui s'adresse aux futurs nouveaux arrivants, fournit aussi des informations sur la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que sur les droits des femmes et des enfants.

En 1996, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a mis à jour les Directives sur les revendicatrices du statut de réfugié craignant d'être persécutées en raison de leur sexe. Ces directives donnent la protection aux femmes qui craignent d'être persécutées et qui ont des craintes en raison de leur sexe, y compris des mauvais traitements perpétrés par des membres de leur famille ou de leur ménage et où l'État est réticent ou incapable de leur fournir une protection adéquate.

La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, promulguée le 28 juin 2002, réduit de 10 à 3 ans la durée du parrainage des époux, conjoints de fait et partenaires conjugaux afin de répondre aux préoccupations selon lesquelles la violence conjugale est aggravée par le lien de dépendance qu'impose le parrainage. La Loi contribuera aussi à prévenir la violence conjugale en interdisant aux personnes déclarées coupables de violence sexuelle ou conjugale de servir de répondant pendant une période de cinq ans après avoir purgé leur peine. La nouvelle loi oblige aussi le Ministère à rendre compte annuellement au Parlement des effets de la Loi sur les hommes et les femmes; ce qui pourrait permettre, à l'avenir, au gouvernement canadien d'évaluer l'évolution de la lutte contre la violence faite aux immigrantes et aux réfugiées du Canada.

Grâce aux services de police communautaires qu'elle offre dans les collectivités autochtones, la **Gendarmerie royale du Canada** continue, en collaboration avec les collectivités qu'elle dessert, à sensibiliser le public à la violence familiale. De concert avec l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada, la GRC a préparé un examen de la violence familiale dans les collectivités autochtones[115]. Ce partenariat met maintenant l'accent sur la mise en œuvre d'un Plan d'action national et sur la sensibilisation du public.

Constatations : Meilleure sensibilisation du public à la violence familiale et réduction de la tolérance envers la violence familiale

- **Les Canadiens continuent d'exprimer un besoin d'information sur les signes avant-coureurs de divers types de violence familiale, de statistiques sur la violence familiale et de renseignements sur les ressources accessibles[116].**
- **Les activités à volets multiples visant à sensibiliser le public ont un effet positif sur la vulgarisation des problèmes associés à la violence familiale et contribuent à réduire la tolérance envers la violence familiale dans la société canadienne.**
- **L'importance des activités nationales destinées à des publics spécifiques, comme les professionnels et le grand public, et des activités communautaires, qui engagent les membres de la collectivité à concevoir, à élaborer et à transmettre des messages de sensibilisation au public.**
- **La grande efficacité, à l'échelle communautaire, de la collaboration avec les membres de la collectivité en vue de cerner et de mettre en œuvre les moyens les plus appropriés de joindre les populations ciblées.**
- **Les messages de prévention destinés aux collectivités ethnoculturelles sont plus efficaces lorsqu'ils s'adressent à une collectivité spécifique et qu'ils sont transmis dans la langue maternelle de la collectivité par des gens connus et respectés de cette dernière.**
- **Diffusant des messages de prévention dans la langue maternelle d'une collectivité spécifique, les médias ethniques constituent un moyen efficace d'informer un grand nombre de membres de collectivités ethnoculturelles; et ils permettent de surmonter un obstacle important, soit le refus de reconnaître les problèmes de violence familiale qui persistent dans certaines collectivités.**

RÉSULTAT ATTENDU : RÉDUCTION DU NOMBRE DE CAS DE VIOLENCE FAMILIALE

Attentes relatives au rendement

Depuis le début, l'Initiative de lutte contre la violence familiale a su garder l'accent sur la mise en œuvre d'une approche intersectorielle et multidisciplinaire qui, avec le temps, contribuera à réduire le nombre de cas de violence familiale au Canada. Au cours des cinq dernières années, on s'attendait à ce que l'Initiative continue de réaliser de solides progrès vers l'obtention de ce résultat clé très important; et ce, grâce aux efforts déployés pour élaborer de façon efficace, efficiente et coordonnée des politiques et des programmes concernant la lutte contre la violence familiale, améliorer la prévention et les interventions communautaires en matière de violence familiale, améliorer la mise en oeuvre d'activités communautaires, augmenter la sensibilisation du public et réduire la tolérance à l'égard de la violence familiale.

Résultats relatifs au rendement

L'Initiative de lutte contre la violence familiale continue de réaliser des progrès significatifs en ce qui a trait à la réduction du nombre de cas de violence familiale. Au cours des cinq dernières années, l'ensemble des activités de l'Initiative de lutte contre la violence familiale ont permis de sensibiliser le public à la violence familiale, d'améliorer la base d'information nationale, de créer et d'assurer un accès aux connaissances, outils et ressources ainsi que de mettre en œuvre des réformes, programmes et autres mesures spécifiques visant à renforcer les interventions du système juridique et du réseau des maisons d'hébergement. Même s'il n'est pas toujours possible de déterminer les répercussions des investissements du gouvernement fédéral, ce résumé sur cinq ans révèle clairement que, de façon cumulative, ces investissements améliorent la capacité du Canada de régler ce problème à l'échelle communautaire et nationale. Par ailleurs, on reconnaît généralement que la réduction du nombre de cas de violence familiale au Canada prendra du temps et qu'il s'agit d'un processus progressif, à long terme, qui exige des investissements continuels de la part du gouvernement fédéral.

Constatations : Réduction du nombre de cas de violence familiale

- **Dans l'ensemble, les résultats relatifs au rendement indiquent que l'Initiative de la lutte contre la violence familiale évolue dans la bonne direction. Par ailleurs, la sensibilisation du public, la prévention et la coordination doivent continuer d'être prioritaires[117].**
- **Il faut déployer des efforts continuels dans tous les secteurs mentionnés ci-dessus, particulièrement pour trouver des moyens de mieux répondre aux besoins des populations spécifiques dont le contexte et les conditions de vie diffèrent.**

ALLER DE L'AVANT : LE CHEMIN À PARCOURIR

Problèmes et défis

L'Initiative de lutte contre la violence familiale — l'élément clé de la stratégie fédérale de lutte contre la violence familiale au Canada— garde le cap et, selon les résultats des sondages, continue d'être pertinente aux yeux des Canadiens[118]. Ce Rapport de l'an cinq démontre que l'Initiative de lutte contre la violence familiale a répondu aux attentes en ce qui concerne son rendement durant cette période. Par conséquent, elle a progressé dans la création d'une approche de plus en plus axée sur la coordination et la collaboration à l'égard de la violence familiale.

La gestion horizontale demeure une orientation appropriée pour le gouvernement face à ce problème. Cependant, il faut améliorer le processus de gestion horizontale afin d'assurer une efficience et une efficacité optimales et d'améliorer la reddition de comptes collective en matière de résultats. Les activités visant à créer de meilleurs liens avec des initiatives, stratégies et programmes fédéraux devraient se poursuivre. Les rapports sur le rendement et les renseignements sur l'évaluation sont aussi essentiels à l'amélioration de la stratégie de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

Même si le Rapport de l'an cinq ans démontre clairement des progrès, la violence familiale continue d'être un lourd fardeau pour les Canadiens, leur famille et leurs collectivités et d'imposer un coût économique élevé aux contribuables. En raison d'une meilleure connaissance de la dynamique et des conséquences de la violence familiale, de nouvelles préoccupations ont surgi, liées aux formes, conséquences et contextes différents de la violence familiale. Ainsi, il faut mettre encore plus l'accent sur les facteurs qui contribuent au problème et sur des stratégies efficaces visant à le prévenir et à le régler. Aujourd'hui, par exemple, on se préoccupe beaucoup plus que par le passé de la violence et de la négligence envers les enfants, ainsi que de l'ensemble des conséquences sur ces derniers.

À propos des populations spécifiques

L'un des défis les plus urgents à relever consiste à trouver des moyens de lutter contre la violence familiale qui soient appropriés à l'expérience, à la situation et aux besoins des diverses populations et collectivités du Canada. L'Initiative de lutte contre la violence familiale continuera de porter une attention particulière aux besoins et à la situation particulières de populations spécifiques. Les résultats des cinq dernières années soulignent la nécessité de répondre aux préoccupations en matière de violence familiale des peuples autochtones, des résidents des collectivités rurales et éloignées, des personnes handicapées et des populations ethnoculturelles. La diversité est reconnue comme l'une des principales forces du Canada, et nous nous somme engagés à bâtir une société plus solide et inclusive[119]. On doit aussi tenir compte du fait que les collectivités canadiennes,— qu'elles soient distinctes par leur situation géographique, leur contexte ethnoculturel ou leurs capacités physiques — doivent relever divers défis et qu'elles ont des besoins très distincts[120].

Objectifs et résultats attendus de la prochaine étape

On reconnaît que les investissements dans la famille et les enfants renforcent la société canadienne[121]. C'est pourquoi le gouvernement fédéral — grâce à l'Initiative de lutte contre la violence familiale et à des stratégies connexes — a joué un rôle clé en lançant et en soutenant des activités de lutte contre la violence familiale, problème qui mine l'intégrité de la famille, l'unité la plus fondamentale des collectivités canadiennes.

L'objectif de la prochaine étape est le suivant :

- Réduire le nombre de cas de violence familiale dans la société.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale tire profit des réalisations précédentes et des leçons tirées dans ce domaine. Puisque les aspects du problème qui exigent une attention particulière se reflètent déjà dans les documents de base de l'Initiative de lutte contre la violence familiale[122], on en maintiendra les activités clés, l'objectif et la stratégie au cours de la prochaine période de cinq ans.

Résultats attendus

L'Initiative de la lutte contre la violence familiale continuera de mesurer ses réalisations d'après les résultats clés suivants :

- élaboration de politiques et programmes fédéraux efficaces, efficients et coordonnés concernant la lutte contre la violence familiale;
- meilleures mesures de prévention et interventions en matière de violence familiale; et
- l'élaboration et mise en œuvre d'activités visant à réduire la violence familiale; et meilleure sensibilisation du public et réduction de la tolérance à l'égard de la violence familiale.

Ces résultats réduiront en fin de compte le nombre de cas de violence familiale.

Stratégie

L'Initiative de lutte contre la violence familiale entend atteindre son objectif en continuant à:

- améliorer la sensibilisation du public;
- renforcer la capacité d'intervention du système de justice pénale, du réseau de maisons d'hébergement et du réseau de la santé; et
- tirer profit des connaissances acquises sur le sujet grâce à la collecte de données et à la recherche.

Même si les services sociaux constituent une responsabilité provinciale, il est remarquable que la clientèle de ce secteur s'avère celle qui demande le plus souvent les informations, ressources et outils élaborés ou diffusés par le Centre national d'information sur la violence dans la famille. L'Initiative de lutte contre la violence familiale continuera de soutenir les activités cruciales liées à la prévention de la violence familiale des dispensateurs de services sociaux, grâce notamment à l'élaboration de ressources (p. ex., manuels de formation, protocoles interorganisationnels, examens de la documentation).

Liens avec les priorités et thèmes fédéraux

Les activités proposées par l'Initiative de lutte contre la violence familiale sont conformes aux priorités et thèmes actuels soulignés dans les grands documents sur la vision et les plans du gouvernement : *« se sentir en sécurité dans son foyer et dans son quartier est un droit fondamental des citoyens canadiens...*[123] [...] axer autant sur la prévention que sur la répression[124] *[...aider] les Canadiens et les Canadiennes à rendre leurs communautés urbaines et rurales sûres, agréables et autonomes*[125]... [faire en sorte] *que les familles aient le soutien dont elles ont besoin pour assurer le bon développement de leurs enfants*[126] *[...veiller] à ce que, dans toute la mesure du possible, les initiatives et les programmes [du gouvernement du Canada] soient coordonnés*[127] ».

Responsabilités ministérielles

Les mandats des membres de ministères membres à l'Initiative de lutte contre la violence familiale au cours de la prochaine étape sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Ministères membres de l'Initiative de lutte contre la violence familiale et leur mandat

La **Société canadienne d'hypothèques et de logement** exécute le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement afin de financer les réparations et les améliorations et, dans certaines circonstances, fournit du financement des immobilisations pour les nouveaux refuges d'urgence et nouvelles maisons de seconde étape.

Le **ministère du Patrimoine canadien** soutient des projets de prévention destinés aux femmes autochtones résidant à l'extérieur des réserves et des activités de prévention destinées aux Canadiens qui ne parlent ni le français ni l'anglais et se livre à des activités de recherche et d'évaluation.

Citoyenneté et Immigration Canada fait la promotion de la sensibilisation à la violence familiale grâce à des politiques et programmes de citoyenneté et d'immigration.

Le **Service correctionnel du Canada** se penche sur les problèmes associés à la violence familiale chez les détenus grâce à des recherches, à des programmes de traitement et à la formation du personnel.

Santé Canada effectue des recherches sur les conséquences sur la santé de la population de la violence familiale, élabore des ressources et fait la promotion de politiques, de programmes et de projets qui contribuent à la prévention de la violence familiale. À titre de secrétariat de l'ILVF, la section de **Coordination et leadership** de Santé Canada supervise la collecte d'informations afin de soutenir l'établissement de rapports, de faciliter des activités horizontales en partenariat avec les membres de ministères membres à l'ILVF et conjointement avec d'autres initiatives fédérales, des provinces, des territoires et des ONG, et tient à jour les dossiers des décisions et des réalisations.

Le **Centre national d'information sur la violence dans la famille** recueille, élabore et diffuse aux professionnels et au public les connaissances acquises à la suite de la collecte de données, des recherches ministérielles et des activités d'élaboration de ressources de l'ILVF. Le Centre fournit un accès à une gamme complète de ressources professionnelles et de documents de référence et à une collection de référence bibliographique

Développement des ressources humaines Canada recueille et diffuse des données et des résultats de recherche à propos des enfants maltraités ou vulnérables, aide les victimes de mauvais traitement à changer d'identité et soutient l'expansion de maisons de transition.

Le **ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien** finance les projets communautaires des Premières nations relatifs à la lutte contre la violence familiale, des refuges d'urgence et des projets communautaires de prévention, d'intervention, de traitement et de recherche. Reconnaissant les services dont les collectivités des Premières nations ont besoin, le Ministère prendra les mesures nécessaires pour offrir ces services à ces collectivités.

Le **ministère de la Justice Canada** examine, évalue et modifie les lois et politiques en matière criminelle, finance des projets communautaires de lutte contre la violence familiale et soutient des activités d'information et de vulgarisation juridiques en matière de violence familiale.

Le **ministère de la Défense nationale** favorise la sensibilisation à la violence familiale, soutient des programmes visant les facteurs d'agression souvent associés à la violence familiale et fournit des services de soutien, de consultation et d'aiguillage aux membres et aux familles victimes de violence familiale.

La **Gendarmerie royale du Canada** soutient des ateliers communautaires portant sur les problèmes des victimes, les agressions sexuelles et la violence dans les relations, et aide les collectivités à résoudre les problèmes associés à la violence familiale et fournit une formation à ses membres.

Statistique Canada s'efforce d'améliorer l'accessibilité des données nationales sur la nature et l'ampleur des problèmes associés à la violence familiale.

Condition féminine Canada soutient des initiatives qui entraînent des changements systémiques et d'autres stratégies de prévention à long terme.

Approche axée sur la gestion horizontale : accent accru sur la collaboration

La lutte contre la violence familiale dans une société diversifiée qui évolue constamment exige une approche structurée et méthodique. Tout en élaborant des politiques et programmes efficaces et efficients, nous devons reconnaître l'importance de gérer horizontalement et de coordonner des mesures d'intervention fédérales.

Selon le rapport de 2000 du Vérificateur général, les ministères qui participent à l'initiative de gestion horizontale doivent collaborer pour réaliser un objectif global et adopter une vision commune du succès[128]. Comme la question de la violence familiale est complexe et qu'elle relève d'une grande diversité de secteurs de la société canadienne, on doit continuer de prendre des mesures d'intervention structurées, intégrées et axées sur la collaboration afin de maximiser l'efficacité de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale.

Le modèle établi par l'actuelle Initiative de lutte contre la violence familiale, reflété dans le cadre de responsabilisation et le cadre de rapport, est reconnu comme l'un des modèles innovateurs et des plus utiles de gestion horizontale. Ces cadres servent de modèle à d'autres initiatives canadiennes et même à d'autres pays. Comme le concept de gestion horizontale et les pratiques qui sont y associées ont évolué, on reconnaît aussi la nécessité d'améliorer continuellement le processus, les méthodes et les outils.

Au cours de la prochaine étape, l'Initiative de lutte contre la violence familiale améliorera son approche à l'égard de la gestion horizontale, en mettant l'accent non plus sur l'échange d'information et le réseautage, mais sur les activités collectives, afin de produire des ressources et des résultats qui reflètent la contribution et la collaboration multiministérielles. À cette fin, l'Initiative de lutte contre la violence familiale veillera à ce que divers ministères soient davantage représentés dans une diversité de comités de collaboration et de coordination. Une telle représentation augmentera la valeur de chacun des projets, permettra d'éviter le chevauchement des tâches et alimentera l'enrichissement mutuel des connaissances.

Chaque ministère participants à l'Initiative à la lutte contre la violence familiale continuera d'exercer les activités propres à son mandat. Par ailleurs, tous les ministères s'efforceront de maximiser les avantages de la gestion horizontale. Parmi les mécanismes qui seront examinés, mentionnons :

- L'élaboration de mécanismes permettant d'améliorer la coordination interministérielle des activités de recherche, d'évaluation et d'échange d'information
- L'élaboration de systèmes de gestion de base de données et d'information, qui permettront un échange d'informations continuel et plus perfectionné entre les membres de l'ILVF.

- La régularisation des mécanismes en vue d'assurer l'échange d'informations sur les activités exercées par les ministères membres (p. ex., réunions régulières et plus fréquentes du Groupe de travail interministériel, bulletins électroniques interministériels réguliers, bulletins d'information périodiques publiés par le Centre national d'information sur la violence dans la famille)
- L'amélioration des activités interministérielles liées à la coordination de la diffusion de renseignements au public à l'aide de conférences et par l'entremise du Centre national d'information sur la violence dans la famille, notamment :
    - La mise en œuvre de nouveaux mécanismes systématiques permettant d'obtenir une orientation interministérielle et une collaboration à propos du contenu des publications du CNIVF
    - Des mécanismes permettant d'assurer un « guichet unique » d'informations canadiennes sur la violence familiale
- L'élaboration de projets multiministériels sélectionnés
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une collaboration plus efficace entre les initatives fédérales (p. ex., avec la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime et l'Initiative nationale pour les sans-abri)

L'Initiative de lutte contre la violence familiale favorisera la collaboration avec des partenaires éventuels et mettra un accent accru sur le renforcement des liens existants, notamment des relations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces gouvernements contribuent de façon importante aux activités visant à réduire le nombre de cas de violence familiale. Le Groupe de travail interministériel rencontrera chaque année ses homologues provinciaux et territoriaux. En outre, les ministères membres de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale exploreront, grâce à des forums fédéraux-provinciaux-territoriaux (réunions des ministres responsables des aînés, par exemple), d'autres possibilités de collaborer à divers projets avec des partenaires provinciaux et territoriaux. S'il y a lieu, ils assureront une liaison bilatérale avec les ministères de la Santé afin de promouvoir la reconnaissance de la violence familiale comme problème de santé.

Étant donné qu'on met maintenant davantage l'accent sur les problèmes de violence familiale associés à des populations spécifiques (Autochtones, résidents des collectivités rurales et éloignées, personnes handicapées et population ethnoculturelle), l'Initiative de lutte contre la violence familiale renforcera ses liens avec des organismes nationaux et communautaires qui représentent ces populations spécifiques afin de conclure davantage de partenariats. Ces efforts entraîneront une collaboration interministérielle, surtout entre les membres de l'Initiative qui éprouvent un intérêt particulier pour ces questions.

Depuis son établissement, le **Centre national d'information sur la violence dans la famille** a formé de précieux partenariats (p. ex., avec les membres du Réseau canadien de la santé et l'Office national du film) afin de faciliter la diffusion des résultats de recherche et d'autres renseignements au nom de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale. Le Centre renforcera les partenariats avec les ministères fédéraux au nom desquels il exerce ses activités. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, l'Initiative établira des mécanismes visant à faciliter la participation continuelle des ministères membres aux activités du Centre et les services de consultation qu'ils offrent à ce dernier. On prendra des mesures pour que tous les ministères membres de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale utilisent le CNIVF comme outil de distribution de leurs publications sur la violence familiale. On rétablira le comité consultatif du CNIVF — formé de fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et de représentants d'ONG — afin de s'assurer que le CNIVF a accès aux conseils prodigués par des partenaires externes.

Les défis associés à la gestion horizontale d'une initiative à laquelle participent 12 ministères distincts sont amplifiés par le fait que la gestion horizontale en est encore à ses débuts et qu'il n'existe aucun guide approuvé sur ce sujet. Même si toutes les mesures suggérées ci-dessus ne sont pas élaborées à la perfection au cours des cinq prochaines années, l'Initiative de lutte contre la violence familiale s'attend à réaliser des progrès importants et à tirer des leçons précieuses qui pourront profiter à d'autres initiatives multiministérielles.

À propos de l'amélioration continuelle et du respect de la diversité

Même si le rapport quinquennal confirme que l'Initiative de lutte contre la violence familiale est toujours pertinente, il souligne également des secteurs d'activités clés qui doivent faire l'objet d'une attention particulière afin que l'on puisse améliorer les activités et l'efficience de l'initiative.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale s'efforcera de respecter davantage la diversité de la population canadienne en continuant de rechercher des moyens de répondre aux préoccupations et aux besoins des populations spécifiques en matière de violence familiale grâce à l'établissement de programmes, à la recherche et à la collecte de données.

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille – Diffusion des informations

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille continuera sur sa lancée en répondant aux exigences croissantes de ses clients et en diversifiant la diffusion de ces informations grâce à une plate-forme électronique. L'Initiative de lutte contre la violence familiale examinera régulièrement les activités du CNIVF afin de s'assurer qu'il continue de fournir des produits et services de pointe, et ce, de la manière la plus efficace et efficiente possible.

L'analyse et l'évaluation de la sensibilisation du public présentées dans ce Rapport de l'an cinq soulignent la nécessité d'améliorer les stratégies de diffusion de l'information à des publics particuliers, surtout dans des secteurs spécifiques de la population et des groupes de professionnels. On élaborera de nouveaux moyens d'augmenter la portée des outils de diffusion. L'Initiative de lutte contre la violence familiale empêchera aussi la fragmentation des sources d'information du gouvernement fédéral sur la violence familiale. Le CNIVF améliorera sa position en tant que guichet unique d'information sur la violence familiale.

Reddition de comptes et établissement de rapports

Conformément aux exigences contemporaines du Conseil du Trésor concernant la présentation et les normes relatives aux procédures de reddition de comptes et d'établissement de rapports, le cadre de responsabilisation et le cadre de rapport de l'Initiative de lutte contre la violence familiale seront remplacés par un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. Les échéances appropriées relatives à la présentation des rapports seront établies en consultation avec les organismes centraux.

Évaluation

Les ministères membres de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale qui reçoivent un financement grâce à l'affectation supplémentaire continuelle de sept millions $ se serviront d'une partie de ces fonds pour évaluer leurs propres programmes associés à cette initiative. En outre, l'Initiative de lutte contre la violence familiale évaluera des activités interministérielles sélectionnées. Cette exigence et la stratégie d'évaluation seront précisées dans le cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats.

Réorganisation des activités

Comme on l'a précisé lorsque de l'approbation de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, en 1996, l'un des objectifs du Rapport de l'an cinq est de « recommander si l'on doit restructurer les activités afin de s'attaquer aux priorités/lacunes qui pourraient avoir surgi lors des cinq dernières années. L'examen et la planification qu'ont effectués ensemble les membres de l'Initiative de lutte contre la violence familiale en préparant le rapport quinquennal révèlent que, pour de nombreuses raisons valides, une restructuration des activités ne serait pas appropriée à l'heure actuelle. Parmi ces raisons, mentionnons : les ministères membres exercent leurs activités en fonction d'un mandat donné et approprié qui ne changera pas; rien n'indique que les activités exercées dans le cadre de ces mandats ne sont pas appropriées ou productives en ce qui a trait à la lutte contre la violence familiale; enfin, on ne s'attend pas à ce que cette initiative, dans l'immédiat, reçoive un financement supplémentaire.

Cependant, en ce qui concerne la question connexe de l'affectation des ressources, des informations sur le rendement et les résultats des évaluations pour la période de 1997 à 2002 révèlent que, si on ajoutait un financement supplémentaire aux sept millions $ actuels affectés aux sept ministères, on pourrait augmenter l'ampleur et la portée de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. On pourra examiner la possibilité de solliciter du financement supplémentaire au cours de la prochaine étape, selon la nature des évolutions productives et des améliorations apportées à l'analyse de rentabilisation qui pourrait en découler.

En attendant, l'Initiative de lutte contre la violence familiale répondra partiellement aux besoins précisés dans les discussions interministérielles grâce à des ententes de partage des coûts entre les ministères membres. On mènera bientôt à bonne fin des discussions à cet égard afin de soutenir des projets d'intérêt mutuel.

ANNEXE A

Initiative de lutte contre la violence familiale : mécanisme de coordination, 1997-2002

À l'échelle fédérale : interministérielle

Comité directeur général de l'Initiative de lutte contre la violence familiale

- Fournit un soutien, des conseils et une orientation au groupe de travail interministériel

Groupe de travail sur l'initiative interministérielle de lutte contre la violence familiale

- Gère l'Initiative de lutte contre la violence familiale

Groupe de travail interministériel concernant l'évaluation de l'Initiative de lutte contre la violence familiale

- Coordonne les exigences relatives à la présentation des rapports de l'Initiative de lutte contre la violence familiale

Groupes ad hoc

Groupe de recherche interministériel sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale

- Coordonne les activités de recherche de l'Initiative de lutte contre la violence familiale

Groupe de recherche sur la sensibilisation du public à l'Initiative de la lutte contre la violence familiale

- Élabore et met en œuvre une stratégie de recherche en vue de réaliser les objectifs clés de l'Initiative de lutte contre la violence familiale

Groupe de travail interministériel de l'Initiative de lutte contre la violence familiale sur les mauvais traitements infligés aux enfants

- Cerne les secteurs d'intérêt commun et élabore des plans conjoints.

Certains ministères disposent aussi de mécanismes de coordination de leurs activités respectives. En outre, les ministères membres de l'Initiative de lutte contre la violence familiale exercent des activités connexes à l'aide de mécanismes comme le Groupe de travail interministériel sur la mutilation des organes génitaux féminins, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les identités nouvelles pour victimes de relations mettant la vie en danger et le projet Metropolis.

Initiative de lutte contre la violence familiale : mécanismes fédéraux-provinciaux-territoriaux

Groupes de travail ad hoc fédéraux-provinciaux-territoriaux

- Se penche sur les préoccupations communes (p. ex. réforme du droit criminel, collecte de données nationales, sensibilisation du public) (établies sur demande). Par exemple, le Groupe de travail spécial fédéral-provincial-territorial chargé de passer en revue les politiques et textes législatifs en matière de violence conjugale a pour mandat d'examiner l'état et les effets des politiques concernant les accusations et poursuites relatives aux cas de violence conjugale mises en oeuvre partout au pays depuis 1983, ainsi qu'un certain nombre de projets de réforme législative.

Les problèmes de violence familiale se recoupent et peuvent être réglés à l'aide de nombreux autres mécanismes FPT associés à d'autres stratégies et initiatives et de mécanismes ministériels FPT comme les réunions des ministres responsables des questions propres à un secteur ou à une population, y compris Condition féminine, le ministère de la Justice et Santé Canada.

Autres mécanismes auxquels participent des membres externes

Comité consultatif du Centre national d'information sur la violence dans la famille

- Prodigue au CNIVF des conseils à propos de l'orientation stratégique.

Comité consultatif de lutte contre la violence familiale du Programme national du multiculturalisme

- Sous la direction du ministère du Patrimoine canadien, collabore à l'exécution des activités de prévention de la violence familiale du Programme du multiculturalisme destinées aux collectivités culturelles, et prodigue des conseils à cet égard.

Les Ministères consultent une diversité d'intervenants externes et collaborent avec eux, et établissent fréquemment des comités de travail.

NOTES EN FIN DE TEXTE

[1] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2000*, rédigé par Valerie Pottie Bunge et Daisy Locke (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 11.

[2] N. Trocmé, D. Wolfe, *Maltraitance des enfants au Canada : résultats choisis : étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* (Ottawa: Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001), pp. 11-13, 22.

[3] N. Trocmé, D. Wolfe, *Maltraitance des enfants au Canada : résultats choisis : étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* (Ottawa: Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001), p. 19.

[4] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 27.

[5] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001*, rédigé par Catherine Trainor et Karen Mihorean (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 29.

[6] Dans le but de faciliter la lecture du présent rapport, les ministères, organismes et sociétés sont désignés collectivement comme des ministères. À l'exception du ministère de la Défense nationale, qui s'est joint à nouveau à l'Initiative de lutte contre la violence familiale en 1998-1999, tous les ministères sont signataires des documents : *Initiative de lutte contre la violence familiale - Cadre de responsabilisation interministériel* et du *Cadre de rapport interministériel* établis en 1997-1998.

[7] Les autres volets portent sur l'amélioration du statut économique des femmes et la justice sociale.

[8] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 9-11. De plus, étant donné que les femmes subissent des actes de violence plus graves, plus préjudiciables et plus fréquents que les hommes, il est possible que les femmes aient plus tendance que les hommes à signaler ces actes à la police.

[9] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2000*, rédigé par Valerie Pottie Bunge et Daisy Locke (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2000, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 11.

[10] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 7.

[11] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 6.

[12] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 7.

[13] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 8.

[14] Statistique Canada, « Homicides: 2001, » *Le Quotidien*, 25 septembre 2002.

[15] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 9.

[16] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 9.

[17] Statistique Canada, « Homicides: 2001, » *Le Quotidien*, 25 septembre 2002. En 2001, la police a déterminé que 183 homicides étaient de nature familiale (52 de plus qu'en 2000). Les données de 2001 sont légèrement plus élevées que la moyenne de 175 homicides de nature familiale de 1991 à 2000.

[18] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 11.

[19] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 10.

[20] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *« Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000 », Juristat*, Valérie Pottie Bunge (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-002-XPF au catalogue) 22:5, p. 10.

[21] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-002-XPF au catalogue), p. 34.

[22] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 34.

[23] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 36.

[24] N. Trocmé, D. Wolfe, *Maltraitance des enfants au Canada : résultats choisis : étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* (Ottawa: Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001), p. 19.

[25] N. Trocmé, D. Wolfe, *Maltraitance des enfants au Canada : résultats choisis : étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* (Ottawa: Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001), p. 11-13, 22.

[26] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *« Les enfants témoins de violence familiale », Juristat*, Mia Dauvergne et Holly Johnson (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-002-X au catalogue) 21:6, p. 3.

[27] Santé Canada, *Dating Violence and Dating Abuse: Information from the National Clearinghouse on Family Violence* (Ottawa : Santé Canada, à paraître) Voir aussi Helen Berman et Jiwani Yasmin, *In the Best Interests of the Girl Child: Phase II Report*. janvier 2002; et Jiwani, Yasmin et al. *La prévention de la violence envers les filles: rapport final*. Décembre 1999.

[28] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 27.

[29] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 29

[30] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 29.

[31] Ministère de la Justice Canada. *Violence conjugale : fiche d'information du Ministère de la Justice du Canada*. Disponible en ligne à : http://Canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/spouseafs.html. Ministère de la Justice Canada. *Violence envers les enfants : fiche d'information du Ministère de la Justice du Canada*. Disponible en-ligne : http://Canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/childafs.html. Santé Canada. *La violence faite aux femmes : information du Centre national d'information sur la violence dans la famille* (Ottawa : Santé Canada, 2002). Disponible en-ligne : http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/violencefamiliale/femabus_f.html.

[32] Ministère de la Justice Canada, *Violence conjugale fiche d'information du Ministère de la Justice du Canada*. Disponible en-ligne : http://Canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/spouseafs.htm.

[33] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001*, rédigé par Catherine Trainor et Karen Mihorean (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), pp. 28-29.

[34] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001*, rédigé par Catherine Trainor et Karen Mihorean (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), pp. 29.

[35] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001*, rédigé par Catherine Trainor et Karen Mihorean (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), pp. 30-31.

[36] Commission royale sur les peuples autochtones, *Vers un ressourcement : rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, vol. 3 (Ottawa: Approvisionnements et Services Canada, 1996).

[37] Statistique Canada, tabulations de données utilisant la définition du recensement de 2001 et de l'OCDE du terme « rural ».

[38] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique* (Ottawa: Statistique Canada, 1998).

[39] Bridget Rivers-Moore, *La violence familiale à l'égard des femmes handicapées* (Ottawa: Santé Canada, 1993)

[40] Dick Sobsey, *Violence and Abuse in the Lives of People with Disabilities: The End of Silent Acceptance* (Baltimore: Paul H. Brookes Publishing Co., 1994).

[41] Ministère de la Justice Canada, *Violence conjugale : fiche d'information du Ministère de la Justice du Canada*, Disponible en-ligne : http://Canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/spouseafs.htm.

[42] The Task Force on the Health Effects of Woman Abuse, *The Health Effects of Woman Abuse: The Routine Universal Comprehensive Screening (RUCS) Protocol*, (London, Ontario: Middlesex-London Health Unit, 2000)

[43] Ministère de la Justice Canada, Centre national de prévention du crime, *Questions touchant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles*, Disponible en-ligne : http://www.prevention.gc.ca/fr/library/publications/fact_sheets/security/personF.pdf. Ministère de la Justice Canada, Centre national de prévention du crime, *Cadre stratégique concernant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles*, Disponible en-ligne : http://www.prevention.gc.ca/fr/library/publications/women/policy/index.html.

[44] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 14.

[45] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 15-16.

[46] United Nations, Special Rapporteur on Violence Against Women, Health Consequences of Violence Against Women, rédigé par Angela Hawke (Italy: UNICEF Innocenti Research Centre, 2000).

[47] Santé Canada, *Réagir face à la violence pendant la grossesse : information du Centre national d'information sur la violence dans la famille* (Ottawa: Santé Canada, 2001).

[48] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 38. Voir aussi J. Latimer, *Les conséquences de la violence faite aux enfants : Guide de référence à l'intention des professionnels de la santé*. (Ottawa: Santé Canada, 1998). Disponible en-ligne : http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/html/98p057e0.html, et M. Suderman et P. Jaffe, *Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux* (Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 1999).

[49] N. Troemé, D. Wolfe, *Maltraitance des enfants au Canada : résultats choisis : étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* (Ottawa: Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001), p. 28.

[50] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), pp. 30-31.

[51] T. Day, *The Health-Related Costs of Violence Against Women in Canada: The Tip of the Iceberg* (London, Ontario: Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995); L. Greaves et al., *Selected Estimates of the Costs of Violence Against Women* (London, Ontario: Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995); R. Kerr et J. McLean, *Paying for Violence—Some of*

the Costs of Violence Against Women in B.C. (British Columbia Ministry of Women's Equality, 1996).

[52] L. Greaves et al., *Selected Estimates of the Costs of Violence Against Women* (London, Ontario: Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995).

[53] EKOS Research Associates, *Attitudes du public à l'égard de la violence familiale - Étude groupée sur la violence familiale - Rapport final* (Ottawa: EKOS Research Associates, 2002).

[54] EKOS Research Associates, *Attitudes du public à l'égard de la violence familiale - Étude groupée sur la violence familiale - Rapport final* (Ottawa: EKOS Research Associates, 2002).

[55] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan.* (Toronto, 2002 version révisée du 16 septembre 2002). Préparé en vertu d'un contrat avec Santé Canada, au nom de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

[56] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan.* (Toronto, 2002 version révisée du 16 septembre 2002). Préparé en vertu d'un contrat avec Santé Canada, au nom de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

[57] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 18.

[58] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 18.

[59] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan.* (Toronto, 2002 version révisée du 16 septembre 2002). Préparé en vertu d'un contrat avec Santé Canada, au nom de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

[60] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), pp. 13-14.

[61] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan.* (Toronto, 2002 version révisée du 16 septembre 2002). Préparé en vertu d'un contrat avec Santé Canada, au nom de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

[62] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 18.

[63] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001*, rédigé par Catherine Trainor et Karen Mihorean (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 30.

[64] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan* (Toronto, 2002 version révisée du 16 septembre 2002). Préparé en vertu d'un contrat avec Santé Canada, au nom de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

[65] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 18.

[66] Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux, *À l'unisson : une approche canadienne concernant les personnes handicapées* (Ottawa : Développement des ressources humaines Canada, 1998), http://socialunion.gc.ca/pwd/unison/unison_f.html.

[67] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan* (Toronto, 2002 version révisée du 16 septembre 2002). Préparé en vertu d'un contrat avec Santé Canada, au nom de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

[68] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan* (Toronto, 2002 version révisée du 16 septembre 2002). Préparé en vertu d'un contrat avec Santé Canada, au nom de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

[69] SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan* (Toronto, 2002 version révisée du 16 septembre 2002). Préparé en vertu d'un contrat avec Santé Canada, au nom de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

[70] Ministère de la Justice Canada. *Violence envers les enfants : fiche d'information du Ministère de la Justice du Canada.* Disponible en-ligne : http://Canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/childafs.html.

[71] Affaires indiennes et du Nord Canada, *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones.* Disponible en-ligne: http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/index_f.html.

[72] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2002*, rédigé par Catherine Trainor (Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2002, n° 85-224-X1F au catalogue), p. 31.

[73] David Wolfe, *Canadian Family Violence Statistics 2002: A Discussion Paper on Current Findings, Gaps and Future Directions.* Document de discussion non publié de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, 2002. SPR Associates, Inc., *Family Violence Initiative Environmental Scan* (Toronto, 2002 version révisée du 16 septembre 2002). Préparé en vertu d'un contrat avec Santé Canada, au nom de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

[74] Consulting and Audit Canada, *Horizontal Management Issues Study.* Préparé à l'intention du Groupe de travail de l'Initiative de la violence familiale, Santé Canada. (Ottawa : Santé Canada, 2002), p. 3.

[75] Bureau du vérificateur général du Canada, « La gestion ministérielle axée sur les résultats et la gestion des questions horizontales axée sur les résultats, » *Rapport du vérificateur général du Canada — Décembre 2000*, chapitre 20. (Ottawa: Bureau du vérificateur général du Canada, 2000). Ce chapitre repose sur des études de cas d'initiatives gérées de façon horizontal, y compris l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

[76] Consulting and Audit Canada, *Horizontal Management Issues Study.* Préparé à l'intention du Groupe de travail de l'Initiative de la violence familiale, Santé Canada, (Ottawa : Santé Canada, 2002) et Bureau du vérificateur général du Canada, « La gestion ministérielle axée sur les résultats et la gestion des questions horizontales axée sur les résultats, » *Rapport du vérificateur général du Canada — Décembre 2000*, chapitre 20. (Ottawa: Bureau du vérificateur général du Canada, 2000).

[77] Ministère de la Justice Canada, Division de l'évaluation, *Summary of Evaluation Studies and Performance Information on the Department of Justice Component of the Interdepartmental Family Violence Initiative—Final Report.* (Ottawa : 2002).

[78] EKOS Research Associates, *Attitudes du public à l'égard de la violence familiale - Étude groupée sur la violence familiale - Rapport final* (Ottawa : Ekos Research Associates, 2002).

[79] Une équipe de projet internationale, formée de représentants de l'UNICRI (Institut interrégional de recherches des Nations Unies sur la criminalité et la justice), de l'HEUNI (Institut d'Helsinki pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance) et de Statistique Canada, élabore et coordonne cette enquête.

[80] Par exemple, la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** a entrepris un programme de recherche financé en vertu des dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* afin d'explorer les questions associées directement ou indirectement à la violence familiale et à l'itinérance. Parmi les études publiées qui portent directement sur cette question, mentionnons : *Places et services à l'intention des enfants et des jeunes dans les centres d'hébergement pour familles sans abri; Enhancing Transition Shelters through Renovations : Case Studies*; et *Documentation des pratiques exemplaires d'interventions auprès des sans-abri*. D'autres études, comme *Cases and Conditions Contributing to Family Homelessness and Approaches to Addressing Family Homelessness, Effects of Urban Aboriginal Residential Mobility*, portaient sur les questions indirectement associées à la violence.

[81] **Condition féminine Canada** a aidé l'Alliance de cinq centres de recherche sur la violence à élaborer une stratégie nationale visant à prévenir la violence envers les fillettes. Une description approfondie de la recherche, de ses conclusions et recommandations est présentée dans le rapport de l'Alliance intitulé *In the Best Interests of the Girl Child* (janvier 2002). Le fonds de recherche stratégique de **Condition féminine Canada** soutient des recherches stratégiques indépendantes à l'échelle nationale et a engendré six publications sur les questions liées à la violence qui portaient sur des sujets comme les jeunes femmes et l'itinérance au Canada, le trafic des femmes (la dimension canadienne), les conflits au sujet de la garde et de l'accès, et l'accès à la justice des femmes immigrantes victimes de violence au Nouveau-Brunswick.

[82] N. Trocmé, D. Wolfe, *Maltraitance des enfants au Canada : résultats choisis : étude canadienne sur l'incidence des signalement de cas de violence et de négligence envers les enfants (EIC)* (Ottawa, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001).

[83] *Bien-être de l'enfance au Canada 2000*, publié en mai 2002.

[84] SPR Associates, Inc. *Family Violence Initiative Environmental Scan* (Toronto, version révisée le 16 septembre 2002). Préparé en vertu d'un contrat conclu avec Santé Canada au nom de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale.

[85] Recherche sur des sujets comme les lois civiles concernant la violence familiale (les résultats de cette étude servent à l'élaboration de politiques juridiques civiles concernant la violence au Manitoba), l'exploitation sexuelle des jeunes et la viabilité des maisons de seconde étape. Santé Canada, *Innovation/Knowledge Development : Alliance for Research Centres on Family Violence Policy Development among NGO's and all Levels of Government* (Ottawa, Santé Canada, 2002). Étude de cas commandée au nom de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale.

[86] Financé à l'origine par l'Initiative de la lutte contre la violence familiale en 1992. Janet Currie, *Evaluation of the Domestic Violence Program* (Ottawa, Santé Canada, 2001).

[87] Catherine Swift, *The Family Violence Initiative Contribution to Community Capacity Building through Community-based Programming to Reduce Family Violence* (Ottawa, Santé Canada, 2002).

[88] Catherine Swift, *The Family Violence Initiative Contribution to Community Capacity Building through Community-based Programming to Reduce Family Violence* (Ottawa, Santé Canada, 2002).

[89] Cité dans Catherine Swift, *The Family Violence Initiative Contribution to Community Capacity Building through Community-based Programming to Reduce Family Violence* (Ottawa, Santé Canada, 2002). Le réseau était financé à l'origine par Santé Canada; l'évaluation de 2001 a été financée par l'entremise de l'Initiative de la lutte contre la violence familiale.

[90] Ministère du Patrimoine canadien, *Aboriginal Women's Program Family Violence Initiative Evaluation Study – Final Report* (Ottawa, ministère du Patrimoine canadien, 2002).

[91] Participant au Cercle d'apprentissage cité par le ministère du Patrimoine canadien, *Aboriginal Women's Program Family Violence Initiative Evaluation Study – Final Report*.

[92] Financement de la construction et de l'acquisition de refuges et de maisons de deuxième étape en vertu des Programmes de logements à but non lucratif prévus dans la *Loi nationale sur l'habitation* et, depuis la fin des années 80, en vertu de programmes comme Opération Refuge. L'étape suivante et plus récemment le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, qui financent les réparations et améliorations des refuges existants et des maisons de seconde étape.

[93] Depuis 1999, grâce à l'Initiative nationale pour les sans-abri (dirigée par **Développement des ressources humaines Canada**), le PAMH reçu un financement supplémentaire de 43 millions de dollars sur quatre ans pour améliorer le soutien des refuges et maisons de seconde étape destinés aux jeunes qui veulent échapper à la violence familiale. Les dépenses comptabilisées ont été partiellement financées par l'entremise de l'Initiative nationale pour les sans-abri.

[94] SPR Associates, Inc., *Shelter Enhancement Program Evaluation* (Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2002). Précisons que cette évaluation, achevée en 2001, couvre la période de 1995-1996 à 2000-2001 et qu'elle ne porte pas sur les données de l'exercice 2001-2002 du PAMH.

[95] Cette information découle d'inspections fondées sur les normes concernant les logements locatifs et les maisons de chambre du Programme d'aide à la remise en état des logements.

[96] Le nombre réel de maisons d'hébergement accessibles a doublé depuis 1994, passant de 146 à 305; il est passé de 44 % en 1993-1994 à 64 % en 1997-1998 et à 68 % en 1999-2000. De nouvelles maisons d'hébergement ont été conçus pour être accessibles aux personnes en fauteuil roulant; ce type d'amélioration constituera une grande priorité à l'avenir.

[97] Cette estimation comprend les améliorations et réparations supplémentaires que doivent effectuer les maisons d'hébergement qui ont reçu un financement du PAMH dans le passé; elle n'inclut pas les réparations supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires au cours des années futures ni l'augmentation liée à l'inflation des frais de réparation au fil du temps, ni l'escalade des frais d'acquisition associés au retard des réparations ou à la détérioration des conditions.

[98] D. Kraus et coll., *Environmental Scan on Youth Homelessness, Final Report* (Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2001) p. 3. Cité par SPR Associates, Inc. dans le document intitulé *Evaluation of the Youth Component of the Shelter Enhancement Program* (Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2002).

[99] SPR Associates, Inc., *Evaluation of the Youth Component of the Shelter Enhancement Program* (Ottawa: Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2002).

[100] Par exemple, une maison d'hébergement a créé dans son sous-sol un local qu'il pourra utiliser dans le cadre d'un programme d'acquisition de nouvelles compétences après avoir obtenu un financement de **Développement des ressources humaines Canada** pour la rémunération de son personnel. Un autre refuge s'est servi du financement du PAMH pour effectuer des améliorations qui lui ont permis d'obtenir un financement des soins de santé communautaires municipaux dans le but d'embaucher plus d'employés et d'améliorer ses services aux clients. Une autre maison d'hébergement a utilisé le financement du PAMH conjointement avec un financement du **ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien** et du Solliciteur général provincial pour améliorer divers aspects de ses services.

[101] Voir les sources précédentes concernant les politiques et lois sur la violence conjugale du Groupe de travail spécial fédéral-provincial-territorial chargé de passer en revue les politiques et textes législatifs en matière de violence conjugale. La recherche comprend l'évaluation de l'impact des réformes de l'engagement de ne pas troubler l'ordre public effectué en 1994, la collecte de données auprès du Tribunal de la violence familiale (Ottawa) afin d'obtenir des renseignements démographiques et des variables sur le traitement d'environ 500 dossiers, l'examen des tendances relatives aux homicides entre conjoints grâce à l'analyse des données de Statistique Canada, et l'examen des données sur la victimisation des enfants qui permet de déterminer l'ampleur des infractions qui concernent des enfants et fournit des caractéristiques des victimes et des accusés ainsi que les résultats des poursuites (décisions et peines).

[102] *La violence est inacceptable peu importe la langue* (1995); *Stalking is a crime called criminal harassment* (1996) et *Les engagements de ne pas troubler la paix publique* (1996).

[103] Mentionnons notamment le ministère des Services correctionnels de l'Iowa, le *Prison Service* de sa Majesté du Royaume-Uni et des consultations avec le *British Columbia Ministry of Corrections*. Des consultations du ministère des Corrections de l'Ontario et des services aux victimes auront lieu à l'automne 2002.

[104] Parmi ces sujets, mentionnons : la violence dans les relations, les mauvais traitements infligés à d'autres adultes, les agressions sexuelles, le syndrome du bébé secoué, l'intimidation, l'intervention en situation de crise, le trauma, le chagrin, les problèmes des victimes, le soutien des tribunaux et la prévention du suicide.

[105] Entre 1999-2000 et 2001-2002, environ 180 agents et travailleurs sociaux ont suivi le cours offert aux personnes responsables des enquêtes sur les infractions sexuelles.

[106] Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, *Five Year Performance Review of the National Clearinghouse on Family Violence* (Ottawa : Santé Canada, Avril 2002).

[107] Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, *Effectiveness of Handbooks in Addressing Issues of Family Violence* (Ottawa : Santé Canada, mars 2002).

[108] Santé Canada, *Évaluation du projet Prévention des mauvais traitements dans les établissements de soins de longue durée* (Ottawa : Santé Canada, mars 2002).

[109] Ministère de la Justice, Division de l'évaluation, *Summary of Evaluation Studies and Performance Information on the Department of Justice Component of the Interdepartmental Family Violence Initiative—Final Report* (Ottawa, 2002).

[110] Accessible en anglais, en espagnol et en vietnamien.

[111] Accessible en hongrois, en serbe, en tchèque ainsi qu'en anglais, en français, en chinois, en panjabi, en espagnol et en albanais. Cette brochure est aussi accessible en braille et sur audiocassette.

[112] Ministère de la Justice, Division de l'évaluation (le 13 août 2002) *Summary of Evaluation Studies and Performance Information on the Department of Justice Component of the Interdepartmental Family Violence Initiative—Final Report*, qui résume les conclusions d'une évaluation des besoins en publication de vulgarisation et d'information du ministère de la Justice. *Public Legal Education (PLEI) Family Violence Materials Needs Assessment Report* and the *Review of Effectiveness of the Department of Justice Canada Public Legal Education Publications*.

[113] Ministère du Patrimoine canadien, *Evaluation of the Family Violence Initiative—Multiculturalism Program. Final Report* (Ottawa).

[114] Catherine Swift, *The Family Violence Initiative Contribution to Community Capacity Building through Community-based Programming to Reduce Family Violence* (Ottawa, Santé Canada, 2002).

[115] Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada, *La violence familiale dans les communautés autochtones : une étude* (2001).

[116] Les Associés de recherche EKOS, *Public Attitudes Toward Family Violence: A syndicated Study—Final Report*, (Ottawa : Les Associés de recherche EKOS, 2002).

[117] Les Associés de recherche EKOS, *Public Attitudes Toward Family Violence: A Syndicated Study - Final Report*, (Ottawa, Les Associés de recherche EKOS, 2002).

[118] Les Associés de recherche EKOS, *Public Attitudes Toward Family Violence: A Syndicated Study - Final Report* (Ottawa : Les Associés de recherche EKOS, 2002).

[119] *Discours du Trône*, le 30 janvier 2001, http://www.sft-ddt.gc.ca/sfddt_e.htm.

[120] *Discours du Trône*, le 30 janvier 2001

[121] Cabinet du Premier ministre, www.pm.gc.ca.

[122] *Initiative de la lutte contre la violence familiale – Cadre de responsabilisation interministériel*, 1997.

[123] *Discours du Trône*, 2001.

[124] *Discours du Trône*, 2001.

[125] Parti libéral du Canada, *le Plan d'action libéral* (Ottawa, Parti libéral du Canada, 2000), http://206.191.18.18/pdf/platform_fra.pdf

[126] Cabinet du Premier ministre, *La troisième voie : la voie canadienne, 2000,* www.pm.gc.ca

[127] *Discours du Trône*, 2001.

[128] Bureau du vérificateur général du Canada, « La gestion ministérielle axée sur les résultats et la gestion des questions horizontales axée sur les résultats, » Rapport du vérificateur général du Canada — Décembre 2000.

BIBLIOGRAPHIE

Aboriginal Nurses Association of Canada. Family Violence in Aboriginal Communities: A Review. Ottawa, 2001.

Berman, Helene and Yasmin Jiwani. *In the Best Interests of the Girl Child: Phase II Report.* N.P. The Alliances of Five Research Centres on Violence, January 2002.

Canada. Consulting and Audit Canada. *Horizontal Management Issues Study.* Preparé par le Groupe de travail de l'Initiative de violence familiale, Santé Canada, Ottawa: Santé Canada, 2002.

Canada. Ministère du Patrimoine canadien. *Aboriginal Women's Program Violence Initiative Evaluation Study--Final Report.* Ottawa: Ministère du Patrimoine canadien, 2002.

Canada. Ministère du Patrimoine canadien. *Evaluation of the Family Violence Initiative--Multiculturalism Program. Final Report.* Ottawa : Ministère du Patrimoine canadien, 2002.

Canada. Ministère de la Justice Canada. *Child Abuse: A Fact Sheet from the Department of Justice Canada.* Disponible en-ligne: http://Canada.justice.gc.ca/en/ps/fm/childafs.html

Canada. Ministère de la Justice Canada. *Spousal Abuse: A Fact Sheet from the Department of Justice Canada.* Disponible en-ligne: http://Canada.justice.gc.ca/en/ps/fm/spouseafs.html

Canada. Ministère de la Justice Canada. Centre national de la prévention du crime. *Personal Security Issues Concerning Women and Girls.* Disponible en-ligne : http://www.prevention.gc.ca/en/library/publications/fact_sheets/security/personE.pdf

Canada. Ministère de la Justice Canada. Centre de prévention de la prévention du crime. *Policy Framework for Addressing Personal Security Issues Concerning Women and Girls.* Disponible sur le net : http://www.prevention.gc.ca/en/library/publications.women/policy/index.html

Canada. Ministère de la Justice Canada, Division de l'Évaluation. *Summary of Evaluation Studies and Performance Information on the Department of Justice Component of the Interdepartmental Family Violence Initiative--Final Report.* Ottawa: Ministère de la Justice Canada, 2002.

Canada. Initiative de la violence familiale. *Cadre interministériel de reddition des comptes de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.* Ottawa: Santé Canada, 1997.

Canada. Les ministres des services sociaux fédéraux, provinciaux et territoriaux. *In Unison: A Canadian Approach to Disability Issues.* Ottawa : Développement des ressources humaines Canada, 1998. Disponible en-ligne : http://socialunion.gc.ca/pwd/usison/usison_e.html Canada. Santé Canada. *Réagir face à la violence pendant la grossesse - Information du Centre national d'information sur la violence dans la famille.* Ottawa: Santé Canada, 2001.

Canada. Santé Canada. *Innovation/Knowledge Development: Alliance for Research Centres on Family Violence Policy Development among NGO's and all Levels of Government.* Ottawa: Santé Canada, 2002.

Canada. Health Canada. *Evaluation of the Abuse Prevention in Long Term Care Project.* Ottawa: Santé Canada, 2002.

Canada. Santé Canada. *La violence des femmes - Information du Centre national d'information sur la violence dans la famille*. Ottawa : Santé Canada, 2001. Disponible en-ligne : http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/femabus_e.html.

Canada. Santé Canada. *La violence et l'abus dans les fréquentations - Information du Centre national d'information sur la violence dans la famille.* Ottawa : Santé Canada, (révision) á venir.

Canada. Affaires indiennes et du Nord canadien. *Gathering Strength; Canada's Aboriginal Action Plan*. Disponible en-ligne : http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/index_e.html

Canada. Bureau du Vérificateur général du Canada. "Managing Departments for Results and Managing Horizontal Issues for Results," *Report of the Auditor General of Canada*, 2000. Ottawa: Bureau de l'Auditeur général du Canada, 2000.

Canada. Bureau du Premier ministre. *The Canadian Way in the 21st Century*. Disponible en-ligne : www.pm.gc.ca

Canada. Discours du Trône. le 30 janvier 2001. Disponible en-ligne : http://www.sft-ddt.gc.ca/sftddt_e.htm.

Canada. Discours du Trône. le 30 septembre 2002. Disponible en-ligne : http://www.sft-ddt.gc.ca/sft.htm.

Canada. Statistiques Canada, Centre canadien de la statistique juridique. *La violence familiale au Canada : Un profil statistique*. Ottawa: Statistiques Canada, 1998.

Canada. Statistiques Canada, Centre canadien de la statistique juridique. *La violence familiale au Canada : Un profil statistique 2000*. Rédigé par Valerie Pottie Bunge and Daisy Locke. Ottawa: Statistiques Canada, 2000.

Canada. Statistiques Canada, Centre canadien de la statistique juridique. *La violence familiale au Canada : Un profil statistique 2001*. Rédigé par Catherine Trainor and Karen Mihorean. Ottawa: Statistiques Canada, 2001.

Canada. Statistiques Canada, Centre canadien de la statistique juridique. "Children Witnessing Family Violence," Juristat 21.6 (2001).

Canada. Statistiques Canada, Centre canadien de la statistique juridique. "National Trends in Intimate Partner Homicides," Juristat 22.5 (2002).

Canada. Statistiques Canada, Centre canadien de la statistique juridique. *La violence familiale au Canada : Un profil statistique 2002.* Rédigé par Catherine Trainor. Ottawa: Statistiques Canada, 2002.

Canada. Statistiques Canada. "Homicides: 2001," *The Daily*, le 25 septembre 2002.

Currie, Janet. *Evaluation of the Domestic Violence Program.* Ottawa: Santé Canada, 2001.

Day, T. *The Health-Related Costs of Violence Against Women in Canada: The Tip of the Iceberg.* London, Ontario: Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995.

EKOS Resarch Associates. *Public Attitudes Toward Family Violence: A Syndicated Study.* Final Report. Ottawa: EKOS Research Associates, 2002.

Greaves, L., et al. *Selected Estimates of the Costs of Violence Against Women.* London, Ontario: Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995.

Jiwani, Yasmin, et al. *Violence Prevention and the Girl Child: Final Report.* The Alliance of Five Research Centres on Violence. N.P. 1999.

Kerr, R. And J. McLean. Paying for Violence--*Some of the Costs of Violence Against Women in B.C. Victoria,* British Columbia: British Columbia Ministry of Women's Equality, 1996.

Kraus, D. et al. *Environmental Scan on Youth Homelessness, Final Report.* Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation, 2001. As cited in SPR Associates, Inc. *Evaluation of the Youth Component of the Shelter Enhancement Program.* Ottawa: Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2002.

Latimer, J. *Les conséquences de la violence faite aux enfants : Guide de références à l'intention des professsionnels de la santé.* Ottawa: Santé Canada, 1998. Disponible en-ligne : http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/html/98p057e0.html

Parti libéral du Canada, The Liberal Plan. Ottawa: Parti libéral du Canada, 2000. Disponible en-ligne : http://206.191.18.18/pdf/platform_eng.pdf

Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research. *Effectiveness of Handbooks in Addressing Issues of Family Violence.* Ottawa: Santé Canada, 2002.

Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research. *Five Year Performance Review of the National Clearinghouse of Family Violence*. Ottawa: Santé Canada, 2002.

Rivers-Moore, Bridget. *La violence familiale à l'égard des femmes handicapées – Fiche d'information du Centre national d'information sur la violence dans la famille.* Ottawa : Santé Canada, 1993.

Royal Commission on Aboriginal Peoples. Gathering Strength: Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples, Vol. 3. Ottawa : Approvisionnements et Services, 1996.

Sobsey, Dick. *Violence and Abuse in the Lives of People with Disabilities : The End of Silent Acceptance.* Baltimore: Paul H. Brookes Publishing Co., 1994.

SPR Associates, Inc. *Family Violence Initiative Environmental Scan.* Toronto : version révisée du 16 septembre 2002.

SPR Associates, Inc. *The Evaluation of the Youth Component of the Shelter Enhancement Program.* Ottawa: Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2002.

SPR Associates, Inc. *Shelter Enhancement Program Evaluation.* Ottawa: Société canadienne d'hypothèques et de logement du Canada, 2002.

Suderman, M. And P. Jaffe. *Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux.* Ottawa: Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1999.

Swift, Catherine. *The Family Violence Initiative Contribution to Community Capacity Building through Community-based Programming to Reduce Family Violence.* Ottawa : Santé Canada, 2002.

Task Force on the Health Effects of Woman Abuse. *The Health Effects of Woman Abuse: The Routine Universal Comprehensive Screening (RUCS) Protocol.* London, Ontario : Middlesex-London Health Unit, 2000.

Trocmé, N. et D. Wolfe. *Maltraitance des enfants au Canada : Résultats choisis de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (EIC).* Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2001.

United Nations, Special Rapporteur on Violence Against Women. *Health Consequences of Violence Against Women.* Rédigé par Angela Hawke. Italy : UNICEF Innocenti Research Centre, 2000.

Wolfe, David. "Canadian Family Violence Statistics 2002: A Discussion Paper on Current Findings, Gaps and Future Directions." Document de discussion non publié préparé pour l'Initiative de lutte contre la violence familiale, 2002.